

# 60 millions de consommateurs

## Enquête

Smartphones, tv, tablettes, ordis...



## LES MARQUES LES PLUS FIABLES

# BONS PLANS pour les FÊTES

## Enquête

### MINI-CRÉDITS

*Faciles mais bien trop chers*



## Guide



## JOUETS

LES PRIX FLAMBENT VERS QUOI ALLER ?

## Essai

**ÉPURATEURS D'AIR**  
Une efficacité limitée à quelques marques



- Les meilleurs champagnes 1<sup>er</sup> prix
- La truite, mieux que le saumon !
- + Bien choisir huîtres, escargots...

## QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site [60millions-mag.com](http://60millions-mag.com) sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



## NOS VALEURS

### INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

### EXPERTISE

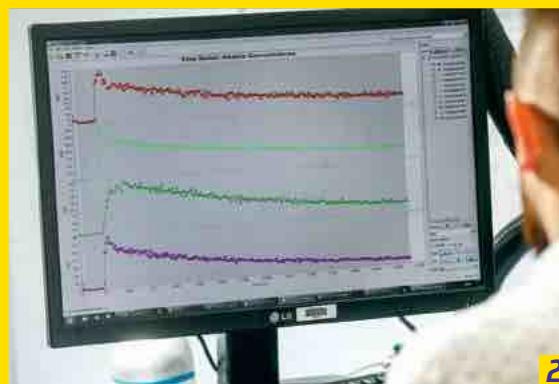
Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, les juristes et les économistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

### PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

## Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NFX 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.



## Pas du vent, ces mesures !

1 Pour tester les performances des épurateurs d'air et vérifier leur innocuité, voici une chambre d'essai de 40 m<sup>3</sup> avec un compteur de particules et un granulomètre, un décibelmètre et un compteur de consommation électrique.

2 Un technicien suit le déclin des polluants (COV) pendant le traitement.

3 On mesure les débits d'air et la puissance électrique dans un banc d'essai Cofrac. Au centre du carré blanc se trouve l'épurateur testé.



**RETROUVEZ-NOUS** en podcast dans l'émission animée par Ali Rebeïhi, « Grand bien vous fasse » du 20 octobre.

Notre rédactrice en chef adjointe, Sophie, y évoque notamment comment savoir si un acte est essentiel chez le dentiste.

### ON VOUS RÉPOND

Vous êtes plusieurs milliers à nous poser des questions chaque mois. Nous essayons de vous répondre par le biais du courrier publié dans le magazine mais aussi via la Tribu 60, réservée aux abonnés et sur notre site Web [60millions-mag](http://60millions-mag.com) avec « On vous répond ». Comme par exemple, ici, où l'on explique comment connaître son nouveau diagnostic de performance énergétique (DPE) quand on est locataire.





**SYLVIE METZELARD**  
Rédactrice en chef

## Conjuguer plaisir et économies

**A**près avoir vécu de précédentes fêtes de fin d'année bien abîmées par le covid, c'est au tour de l'inflation de s'inviter à nos tableées de réveillon. D'après un récent sondage YouGov pour le magazine professionnel LSA\*, les trois quarts des personnes interrogées prévoient de couper dans leur budget cadeaux et repas pour Noël. Plus précisément, 36 % entendent baisser leurs dépenses dévolues aux agapes des fêtes. Comment ? En se tournant vers le hard discount plutôt que vers les hyper et supermarchés, en guettant les promos mais aussi en envisageant un nombre réduit de plats et des portions plus petites. L'achat de produits bruts à cuisiner soi-même, tellement moins onéreux que le "tout fait", devrait aussi profiter du retour en grâce amorcé à l'occasion des confinements. S'il est acquis que pour limiter nos dépenses, nous achèterons moins et différemment, nous n'avons pas pour autant fait une croix sur le "bon". Aussi, pour que Noël 2022 ne ressemble



**Si, pour les réveillons, nous achèterons moins et différemment, nous n'avons pas pour autant fait une croix sur le "bon".**



pas à une punition, nous avons testé champagnes et crémants à des prix très abordables afin de dénicher les meilleurs à petits prix. Nous avons également fait déguster un grand nombre de saumons et de truites fumées afin de déterminer si les seconde, généralement de production française et bien moins chères, étaient aussi savoureuses que les premiers. Bonne nouvelle : nous avons distingué de vrais bons produits ! Par ailleurs, nous nous sommes efforcés de vous guider pour le choix des autres mets festifs, en évitant les arnaques, en proposant d'autres options moins onéreuses ou exclusivement hexagonales de qualité. Tant qu'à limiter les dépenses, autant faire les meilleurs calculs.●

\* Consacré, notamment, à l'actualité et l'analyse des tendances de l'industrie agroalimentaire.



**RESTONS CONNECTÉS !**



**60millions-mag.com**

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



**/60millions deconsommateurs**

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



**@60millions**

Le fil du consommateur averti.

**@alerte\_rappel60**

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.

**60 millions**  
de consommateurs

**MENSUEL ÉDITÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION**  
(Établissement public à caractère industriel et commercial)  
Le Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette, 92240 Malakoff  
Tél. : 01 45 66 20 20  
www.inc-conso.fr

**Directeur de la publication :**  
Philippe Laval

**Rédactrice en chef :**  
Sylvie Metzelard

**Rédacteurs en chef adjoints :**  
Hervé Cabibbo (mensuel)  
Sophie Coisne (hors-série)  
Elodie Toustou (Web)

**Directrice artistique :**  
Véronique Touraille-Sfeir

**Secrétaire générale de la rédaction :**  
Martine Fédor

**Rédaction**  
**CHEFS DE RUBRIQUE :**  
Patricia Chaiopoulos, Adrian de San Isidoro, Fanny Guibert, Lionel Maugain, Amine Meslem (hors-série), Adélaïde Robert

**SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :**  
Bertrand Loiseaux et Mireille Fenwick (premiers secrétaires de rédaction), Cécile Demailly

**MAQUETTE :** Valérie Lefevre (première rédactrice graphiste)

**RESPONSABLE PHOTO :**  
Céline Dercieux

**SITE INTERNET :**  
[www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)

Matthieu Crocq (éditeur Web), Laura Hendrikx (rédactrice), Brigitte Glass

(relations avec les internautes)  
redactionweb@inc60.fr

**Diffusion :**  
William Fétrier (responsable), Gilles Taillandier (adjoint), Valérie Proust (assistante)

**Relations presse :**  
Anne-Juliette Reissier-Algrain, Tél. : 01 45 66 20 35

**Chef du centre d'essais comparatifs :**  
Christian de Thuin

**Cheffe du service juridique, économique et de la documentation :**  
Patricia Foucher

**Contact dépositaires, diffuseurs et réassorteurs :** Promévente, Tél. : 01 42 36 80 84

**Service abonnements :** 45 avenue du Général Leclerc, 60643 Chantilly Cedex Tél. : 01 55 56 70 40

**TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS**  
11 numéros mensuels + Spécial impôts : 49 € ; étranger : 62,50 €.  
11 mensuels + Spécial Impôts + 7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

**Photogravure :** Key Graphic  
**Impression :** groupe Maury  
**Imprimé sur papier :** Leipa Lux



**Origine du papier :** Schwerdt/Oder, Allemagne  
**Taux de fibres recyclées :** 100 % recyclées  
**Certification :** PEFC  
**Eutrophisation :** 0,08 kg/tonne  
**Distribué par :** MLP

**Dépôt légal :** novembre 2022  
**Commission paritaire :** 0922 K 89330  
**ISSN :** 1267-8066

*Ce numéro comporte un encart d'abonnement sur une partie du tirage.*



Carton rouge

# PlayStation 5 Dur d'en trouver à prix décent !

## Le constat

**Le prix conseillé de la PS5, version standard, s'affiche à 550 €.**

## Le problème

**Boulanger et Micromania la vendent dans des packs dépassant parfois les 1 600 €.**

## La conséquence

**Il faut soit casser sa tirelire, soit renoncer à acheter la console.**

**P**as sûr que tous les amateurs de Fifa, Call of Duty ou encore God of War puissent se procurer une PlayStation 5 (PS5) pour jouer dans les meilleures conditions à leurs titres préférés. Depuis des mois, la console du constructeur japonais Sony s'arrache à des tarifs bien plus élevés que les prix conseillés de 550 et 450 € selon les versions. « Sur certains sites, la PS5 est essentiellement vendue sous forme de packs très onéreux », confirme Enzo, 40 ans, qui cherche une console au prix de référence depuis deux ans sans y parvenir.

### ELLE SE VEND BEAUCOUP TROP VITE...

C'est le cas sur la plateforme marchande de Boulanger : au moment où nous écrivons ces lignes, la PS5 n'était disponible qu'avec l'achat d'une formule incluant une télé 4k... vendue 1 769 €. Sur le site de Micromania, un pack incluant deux jeux vidéo au prix beaucoup plus abordable de 750 € a disparu au bout de quelques heures. Ne restaient plus que des lots intégrant une télé 4K facturés entre 1 630 et 2 430 € !

« LA PS5 se vendant beaucoup trop vite, cela a entraîné des ruptures de stock, se justifie le service communication de Boulanger. Pour limiter cela, le secteur de la distribution s'est aligné sur une pratique : la vente de PS5 via des packs ». Boulanger espère que la console seule reviendra en stock en milieu d'année prochaine. « C'est injuste !, peste Enzo. Tout le monde n'a

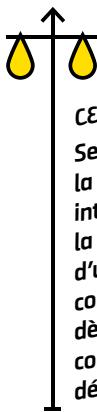
pas les moyens de dépenser autant dans une console. » Également contacté, Micromania n'a pas répondu à nos questions.

Sur d'autres sites, il est possible de trouver une PS5 sans jeux ni télé, à condition d'y mettre le prix : 845 € sur Rakuten, 900 € sur le site de la Fnac... 943 € sur Cdiscount ! « La console seule est un produit vendu par un vendeur de notre marketplace qui, conformément à la loi, est libre de fixer son prix de vente », explique le service communication de Cdiscount. Résultat, certains packs de distributeurs incluant un ou plusieurs jeux sont moins chers que les PS5 vendues seules par des marchands tiers ! Kafkaïen.

### OBLIGER DE SUIVRE L'ÉTAT DES STOCKS

« Pour obtenir une PS5 au prix conseillé, j'ai créé une alerte sur le site de Micromania il y a un an, raconte Frédéric, qui nous a écrit. Mais je n'ai jamais reçu de mail m'avertissant d'un réassort ! » La faute, entre autres, à une pénurie de consoles provoquée par une forte demande, que Sony n'a jamais pu satisfaire.

« Il faut être patient », conseille Fnac-Darty. « Plusieurs fois par mois, nous recevons des PS5 vendues au prix conseillé, mais nous n'avons pas souhaité créer un système d'alertes, trop déceptif. La PS5 est un produit souvent en rupture. » Pour s'en procurer une à prix décent, il faudra donc régulièrement suivre l'état des stocks des différents sites marchands. • ADRIAN DE SAN ISIDORO



**CE QUE DIT LA LOI**  
Selon l'article L.121-11 du code de la consommation : « Est également interdit le fait de subordonner la vente d'un produit à l'achat d'une quantité imposée ou à l'achat concomitant d'un autre produit [...] dès lors que cette subordination constitue une pratique commerciale déloyale. »



Pour accéder directement à votre article **CLIQUEZ** sur son **titre** ci-dessous

page précédente page suivante

Pour revenir au sommaire **CLIQUEZ** sur



# SOMMAIRE

N° 586 / DÉCEMBRE 2022

## DIRE / RÉAGIR / REVENIR

<b>Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation</b> .....	p.6
Moins de bus, moins de trains .....	p.6
Ehpad, une énième alerte .....	p.7
Le paracétamol va-t-il manquer ? .....	p.7

## À la une

### Spécial fêtes

La qualité sans se ruiner .....	p. 8
Champagnes, crémants d'Alsace : Des bulles à prix canon .....	p.12
Saumons et truites fumés : le match est serré ! .....	p.17

## ALIMENTATION & SANTÉ

<b>Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté</b> .....	p.22
--	------

<b>Guide</b> Service public : Faut-il activer ou pas Mon espace santé ? .....	p.24
---	------

<b>Zoom</b> Viande et poisson : C'est bon pour moi et pour la planète ? .....	p.29
--	------

<b>Enquête</b> Toxicité : Dioxyde de titane, on avance... doucement .....	p.30
--	------

## EQUIPEMENT & LOISIRS

<b>Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs</b> .....	p.32
--	------

### Zoom

Coffrets cadeaux : Réserver, c'est pas gagné .....	p.35
--	------

### Essai

Épurateurs d'air : une efficacité en demi-teinte .....	p.37
--	------

### Enquête

Voyages en autocar : Les passagers naufragés de Flixbus .....	p.42
---	------

### Enquête

High-tech : Le palmarès des marques les plus fiables .....	p.44
--	------

## ARGENT & LOGEMENT

<b>Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur</b> .....	p.50
--	------

### Observatoire de l'inflation

Le triste art du camouflage .....	p.53
-----------------------------------	------

### Enquête

Jeux et jouets : Le plus cher des Noëls ? .....	p.54
---	------

### Enquête

Mini-crédits : Les consommateurs bientôt mieux protégés .....	p.58
---	------



### Courriers, courriels,

Vos coups de gueule, vos questions, nos réponses .....	p. 62
--	-------

### La flèche de Madame 60

Des vautours à domicile .....	p.66
-------------------------------	------

### 60 secondes pour retenir l'essentiel

.....	p.67
-------	------

Retrouvez-nous chaque samedi dans "franceinfo: conso"

à 15h50, 17h50 et 21h20 sur **franceinfo:**  
radio . web . tv canal 27

Vous voulez vous abonner : **voir page 34**

Vous recherchez un article ou un ancien numéro :  
**voir page 52**  
ou [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)

Le programme des émissions Consomag diffusées sur France 2, France 3, France 4, France 5 et France Info : **voir page 28**

# DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

par PATRICIA CHAIROPOULOS, ADRIAN DE SAN ISIDORO, LAURA HENDRIKX, ADÉLAÏDE ROBERT

## Il est fou, il est fou... Le coup marketing d'Afflelou

La chaîne d'optique Alain Afflelou a annoncé le lancement d'un dispositif de téléconsultation dans ses magasins. Objectif : répondre aux difficultés de prise de rendez-vous avec un ophtalmologiste. Le Syndicat national des ophtalmologistes de France (Snof) y voit plutôt un moyen d'inciter le client à acheter des équipements, remboursés par l'Assurance maladie et les complémentaires santé. « Cette pratique ne contribue en rien à l'accès aux soins », estime le Dr Thierry Bour, président du Snof. « Dans les zones sous-dotées, les besoins sont avant tout médicaux et la plupart des prises en charge (glaucome, DMLA, cataracte...) nécessitent une consultation en présentiel et le respect du parcours de soins ». Or, souligne le Snof, « dans l'offre de téléconsultation chez l'opticien, il s'agit majoritairement d'ophtalmologistes lointains et inconnus du patient [...] sans suivi. »●



## Dérogations Où sont les volailles nourries sans OGM ?



Autre conséquence de la guerre en Ukraine : les œufs et les volailles sans OGM se font rares. Du fait des tensions sur les matières premières, le tourteau de soja non OGM, en grande partie importé de l'étranger, n'est plus suffisant pour les besoins des élevages. Résultat : des producteurs doivent se fournir en soja conventionnel, et barrer ou supprimer l'étiquetage « Nouri sans OGM ». Accordées par les autorités sanitaires, ces dérogations concernent notamment les Labels rouges Volailles de Bourgogne ou de l'Ain, ou encore les œufs Auchan. Mais pour qui veut éviter les OGM, seul le cahier des charges du label bio garantit leur absence dans l'alimentation animale. ●

## Les transports à la peine Moins de bus, moins de trains

TER supprimés au dernier moment, bus toujours plus bondés... Les transports publics souffrent. « Cette année, alors que le nombre d'usagers est revenu au niveau de 2019, l'offre de transport a régressé dans certaines régions », regrette Bruno Gazeau, président de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut). En Île-de-France, le nombre de TER a baissé en moyenne de 17 à 25 % selon les lignes, par rapport à 2019, constate la Fnaut. Dans les Hauts-de-France, la circulation de trains a diminué de 20 %. Des réductions qui ont également frappé le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté et l'Auvergne-Rhône-Alpes. « La pénurie de conducteurs, le manque de moyens des régions et la maintenance aléatoire du réseau par l'État expliquent cette dégradation », avance Bruno Gazeau.

À l'heure où les prix du carburant s'envolent et où les Français se tournent massivement vers les transports en commun, davantage de moyens doivent être développés ! ●



# Il faut que ça change ! EHPAD : une énième alerte



Une enquête de la Répression des fraudes met en lumière des clauses abusives et pratiques déloyales dans plus de la moitié des EHPAD privés. En 2004, «60» tirait déjà la sonnette d'alarme...

**L**es alertes se suivent et se ressemblent. Les conclusions de l'enquête menée entre 2019 et 2021 par la Répression des fraudes (DGCCRF) sont, en effet, comparables à celles de 2016 : plus de la moitié des EHPAD privés à but lucratif présentent au moins une anomalie. C'est beaucoup trop !

## PRESQUE SANS LIMITES

Les principales non-conformités ? Une discordance entre les prix affichés et ceux pratiqués, ou l'absence de mise à jour des prix sur le site Internet de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Il peut également s'agir de clauses déséquilibrées dans les contrats, « comme des modalités de résiliation désavantageuses pour les clients ou la demande d'un dépôt de garantie d'un montant disproportionné ».

La DGCCRF épingle aussi la facturation abusive de prestations déjà incluses dans le socle minimal, et cite

des pratiques commerciales trompeuses : mise en avant de « jardins thérapeutiques » qui ne sont que « de simples bacs pour faire du jardinage », voire de prestations inexistantes, comme des salons de coiffure ou de podologie.

En octobre 2022, la revue Prescrire rappelait que « le manque de personnel formé, bien rémunéré et stable » dans de nombreux EHPAD était documenté depuis des années. En 2004, dans un « dossier noir », « 60 » dénonçait déjà les conditions de vie des résidents de maisons de retraite en sous-effectif.

## STOPPER CES PRATIQUES

Après le sursaut généré par la parution de l'ouvrage de Victor Castanet Les fossoyeurs (Fayard), dénonçant les pratiques du groupe Orpea, un décret a été adopté le 28 avril 2022 pour accroître la transparence financière dans la gestion de ces établissements. Cela suffira-t-il à résoudre un problème d'une telle ampleur ? • L.H.

## C'est pas jojo !

### Le pass annuel de Disneyland rend les clients dingos

Pour 499 €, le pass annuel Infinity de Disneyland Paris est censé offrir un accès au parc 365 jours par an. Mais depuis 2020 et la mise en place d'une réservation obligatoire, de nombreux abonnés s'agacent du manque d'entrées disponibles, notamment les week-ends : alors que certaines dates affichent complet pour les titulaires de pass annuels, elles restent ouvertes à la réservation pour les autres. « Disneyland met un système de quotas pour les pass en prétextant que le parc est complet », selon un lecteur. Ces quotas nous ont été confirmés par une source interne, qui préfère rester anonyme. •



## Stocks en baisse

### Le paracétamol va-t-il manquer ?

La France subit des tensions d'approvisionnement depuis début 2022 pour « tous les dosages et toutes les formes de paracétamol », précise l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). Deux exceptions : les formes injectables et les spécialités associant du paracétamol à d'autres principes actifs comme la codéine. La cause ? Le covid-19, qui a fait disparaître la saisonnalité de la consommation du paracétamol, jusque-là concentrée en automne-hiver, et donc les périodes de creux, qui permettaient de reconstituer les stocks. Depuis juillet, les mesures s'accumulent. Contingentement pour les grossistes-répartiteurs et les pharmacies de ville, optimisation de la production, et conseils de prescription et dispensation pour les prescripteurs et les pharmaciens. Quant à nous, il nous est demandé de ne pas constituer de stock. Si chacun joue le jeu et à condition que les virus ne trompent pas les projections, la situation devrait être inconfortable cet hiver mais sans pénurie. •

À LA UNE

## Spécial

## La qualité sans

Qui dit courses de Noël dit dépenses supplémentaires... Mais plus encore que les années précédentes, la flambée des prix impose de bien sélectionner les produits festifs. Et, parfois, de trouver une solution moins coûteuse. Foie gras, truffe, caviar, noix de Saint-Jacques... C'est parti pour le tour de table !

**C**ette année, les repas de fin d'année risquent d'avoir un arrière-goût de « c'était mieux et plus copieux avant ». En cause, l'inflation. Si tous les domaines sont concernés par la hausse des prix, l'alimentation est l'un des secteurs les plus touchés. « Jusqu'ici, la fin de l'année constituait un îlot préservé des arbitrages financiers, explique Olivier Dauvers, spécialiste de la grande distribution. Mais avec la tension sur les prix qui perdure depuis des mois, la plupart des consommateurs n'auront pas d'autre choix que de se serrer la ceinture sur les agapes de Noël et du Nouvel An. »

## REPÉRER LES BONS PRODUITS

Heureusement, il est encore possible d'adoucir la facture et de ravir ses papilles. Ainsi, la dégustation par nos experts de 20 champagnes montre qu'un bon cru vendu en grande surface à moins de 25 € la bouteille n'est pas illusoire. Nous avons également évalué la qualité sensorielle de vingt saumons et de dix truites fumées. Si

les saumons Label rouge sortent du lot, notre jury a apprécié la plupart des truites. Bien malin d'ailleurs qui peut, à l'aveugle, les distinguer. Moralité : les truites ont tout à fait leur place sur une table festive, et, qui plus est, à moindre coût.

Se régaler pour moins cher, voire plus "durable", c'est possible. Mais, surtout en période de crise, il est essentiel de repérer les bons produits et de se prémunir contre les pratiques douteuses. Pour vous aider, nous avons fait l'exercice sur huit produits stars, dont les étiquettes risquent fort de valser à l'approche des fêtes. •



# fêtes se ruiner



## LES VOLAILLES

ELLES SERONT SUR LES ÉTALS



Malgré les épisodes de grippe aviaire ayant touché les élevages, « les volailles festives comme la dinde, le chapon ou la pintade ne devraient pas manquer sur les étals, précise Yann Nedelec, président d'Anvol (Interpro-

fession de la volaille de chair). Seul le canard à rôtir risque de se faire plus rare que les autres années. » Entières ou à la découpe, le professionnel assure que les volailles festives (caille, chapon, dinde, pintade, poule...) sont presque exclusivement produites en France.

### Autre choix

➤ Une viande moins chère mais de qualité (fermier, Label rouge ou bio), comme un poulet en sauce ou farci, ou sinon un filet mignon de porc fermier, par exemple, en croûte. ●

## Quelques astuces pour réduire sa facture\*

• **Se fixer un montant maximum par convive** ; ne pas hésiter à demander à chacun d'apporter quelque chose ; une boisson ou une partie de l'apéritif, par exemple.

• **Prévoir moins de plats et réduire les quantités.** Par exemple limiter le foie gras à des tranches de 30-40 g accompagnées d'une petite salade.

• **Acheter les produits non périsposables** (conserves de foie gras...) quelques semaines avant les fêtes, ainsi que les aliments frais comme les noix de Saint-Jacques qui peuvent être congelées.

• **Profiter des journées réductions et des promos** (fréquentes sur les foies

gras, notamment) dans les magasins, et ne pas faire ses achats dans une seule enseigne. Commander aux producteurs : cela garantit une bonne traçabilité des produits, de justes quantités et, généralement, un prix plus bas qu'en grande distribution.

• **Acheter le plus possible de produits bruts pour les cuisiner** : volailles, boudin blanc, noix de Saint-Jacques, etc. Pour le dessert, la confection d'une bûche avec un biscuit roulé garni d'une mousse au chocolat et glacé au chocolat est accessible aux béotiens.

\* Réalisé avec l'Union nationale des associations familiales (Unaf)

## LE CAVIAR D'ORIGINE FRANÇAISE, S.V.P.

Aujourd'hui, la totalité du caviar commercialisé provient d'élevages d'esturgeons (France, Italie, Chine, Bulgarie, Iran, etc.). Dans l'Hexagone, on utilise l'espèce *Acipenser baeri*, originaire de Sibérie et élevée dans les eaux de la Gironde. « Acheter du caviar français permet de réduire son empreinte carbone, tout en favorisant l'économie locale », explique Laurent Dulau, président de l'association Caviar d'Aquitaine. Il faut compter 900 à 1 000 € au minimum le kilo. Un caviar trop bon marché est généralement « âgé » (supérieur à 12 mois), et de fait pâteux, voire présentant un goût de terre. Mais contrairement à l'espèce et à l'origine du poisson, la date de prélèvement est facultative sur l'emballage. Dommage. Attention également aux ersatz tels que le caviar de polyodon, issu du poisson-spatule, péché aux Etats-Unis.

### Autre choix

➤ Des œufs de différents poissons (truite, saumon, lump, hareng fumé...) pour varier les goûts, les couleurs et le prix. ●

## LA TRUFFE À LA FOIS FRAÎCHE ET ENTIÈRE

La diva des champignons, la truffe noire du Périgord (*Tuber melanosporum*), est vendue en frais autour de 1 500 € le kilo ! À ne pas confondre avec la truffe de Chine (*Tuber indicum*), qui n'a pas d'odeur et dont le prix est dérisoire (près de 60 € le kilo).

Il est conseillé de l'acheter fraîche et entière, et de vérifier que l'étiquette donne le nom de la variété (usuel et latin) et son origine. Attention, elle ne se conserve pas plus de deux semaines. En conserve, opter pour une truffe entière « première ébullition ».

### Autres choix

- Des cèpes ou des morilles séchés, ou encore des brisures de truffe, qui restent moins onéreuses que la truffe entière.
- Un condiment à la truffe comme de l'huile ou du sel, en vérifiant sur l'étiquette la présence de 1 % minimum de truffe. •

## LE FOIE GRAS EN CONSERVE, IL Y A DU STOCK

Cette année, entre les épizooties de grippe aviaire et la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation animale, la production est en berne. « Sur les produits transformés comme le foie gras en conserve ou mi-cuit, fabriqués tout au long de l'année, il y aura une offre suffisante en magasin, assure Marie-Pierre Pié, directrice générale du Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (Cifog). En revanche, le foie gras cru se fera plus rare. » Et le prix va s'envoler : toujours selon le Cifog, il faut compter 50 à 80 centimes de plus que l'an passé pour une tranche de 40 grammes. Faute de canards, certains producteurs ont engrangé des canes. Mais leur foie

est plus petit et plus veineux (un défaut majeur) que celui des mâles. Toutefois, « au moment du tri, seuls les foies de bonne qualité sont utilisés entiers », précise Marie-Pierre Pié. Mais le consommateur ne saura rien du sexe de son foie gras, puisque l'étiquette indiquera seulement « foie de canard ». D'autre part, la mention de l'origine n'étant pas obligatoire, il peut venir de Hongrie ou de Bulgarie. Mieux vaut choisir des produits avec une indication géographique protégée (IGP) du Sud-Ouest ou un Label rouge des Landes, garantissant que les pal-



## LES HUÎTRES IGP ET LABEL ROUGE

Leur saveur dépend, en partie, de la zone de production, qui n'apparaît pas toujours clairement sur l'étiquette. Pour une bonne garantie de l'origine, mieux vaut privilégier celles bénéficiant de l'Indication géographique protégée (IGP), par exemple, Marennes Oléron ou du Label rouge Charente-Maritime. Les marques délivrées par les différents comités régionaux de la conchyliculture sont également un gage de confiance.

Mais les fortes chaleurs de ces derniers mois ont entraîné « une vraie pénurie sur les n° 1 et 2, alerte Philippe Legal, président du Comité national de conchyliculture. Pour les fêtes, je conseille de précommander ses huîtres, dès la fin novembre-début décembre ». Côté prix, il faut compter une hausse de l'ordre de 10-12 %, comparé à 2021.

### Autres choix

- Limiter à 2-3 huîtres par personne en apéritif, accompagnées de crevettes grises d'Atlantique ou de verrines à base de produits de la mer.
- La « feuille d'huître » (*Mertensia maritima*), une alternative végétale à manger crue sur un toast au beurre salé. •



mipèdes ont été élevés, abattus et transformés dans la région.

### Autres choix

- Un bloc de foie gras avec morceaux (ces derniers, d'un poids minimum de 10 g, devant représenter au moins 30 % du poids total), moins cher que la version entière... et souvent aussi savoureux (voir n° 575, décembre 2021).
- « Une terrine de poisson ou de gibier, pour qui ne cautionne pas le gavage », conseille Marie-Anne Reszkiewicz, de l'Association de l'alimentation durable. •

# LES ESCARGOTS

## DE BOURGOGNE... ET D'AILLEURS

Notre consommation d'escargots connaît un pic au mois de décembre. Mais ce que l'on achète sous l'appellation "escargots de Bourgogne", le plus souvent préparés à la bourguignonne (farcis au beurre persillé), désigne l'espèce (*Helix pomatia*)

et non l'origine. Or la majorité des escargots industriels présents dans nos rayons proviennent d'Europe de l'Est (Pologne, Hongrie, Lituanie...). Les produits bénéficiant du Label rouge sont également concernés. Encore faut-il que cette origine soit mentionnée sur l'emballage, ce qui est rarement le cas.

### Autre choix

➤ Les cagouilles des Charentes, ou petits-gris, garanties 100 % produit local ; achetées de préférence décortiquées, elles se préparent à la bourguignonne « ou mijotées dans une sauce au vin », conseille le chef cuisinier rochelais Grégory Coutanceau. •



# LES COQUILLES SAINT-JACQUES

## ACHETEZ-LES SANS TARDER

La vraie noix de Saint-Jacques (*Pecten maximus*) se pêche surtout sur les côtes normandes et bretonnes. Mais dans les rayons, sont proposés sous la même dénomination d'autres pétoncles (*Placopecten*, *Argopecten*, *Chlamys*) pêchés un peu partout dans le monde. Seul l'emballage fait foi : il doit mentionner le nom scientifique de l'espèce et le pays d'origine.

Autre piège, le gonflage à l'eau. Interdit en France, ce procédé n'est pas si rare : nos analyses menées en 2019 montrent que trois références de noix de Saint-Jacques surgelées sur douze étaient « trempées », donc illégales.

Mieux vaut les acheter fraîches et dès que possible, avant que les prix ne flambent : une fois bien lavées, les congeler

à plat sur du papier sulfurisé, séparées les unes des autres.

### Autre choix

➤ Quelques noix coupées en dés et préparées en ceviche, puis posées sur un velouté de cresson avec un œuf poché, comme le suggère le chef cuisinier Grégory Coutanceau. •



# LE CHOCOLAT

## UN PEU MOINS, MAIS DE QUALITÉ !

Autre pilier des fêtes de fin d'année, le chocolat peut malheureusement cacher derrière ses emballages chatoyants des matières grasses de piètre qualité. C'est principalement le cas des assortiments de bouchées industrielles, vendus en grandes surfaces : les listes d'ingrédients comportent la plupart du temps de l'huile de palme, de coprah ou encore de karité, en complément du beurre de cacao. Autorisé dans le chocolat depuis près de vingt ans, cet usage offre surtout un avantage économique pour les fabricants. Petite



astuce pour l'achat des truffes : éviter les paquets indiquant "truffes fantaisie", une appellation obligatoire en présence de graisses végétales. Alors que dans les simples truffes, les matières grasses proviennent exclusivement du cacao et de produits laitiers.

### Autres choix

➤ Du chocolat artisanal 100 % beurre de cacao, de préférence équitable : plus de la moitié des planteurs vivent sous le seuil de pauvreté en Côte d'Ivoire, d'après la Banque mondiale.

➤ Pour les bouchées au chocolat noir, l'indication de l'origine des fèves (Madagascar...) est généralement signe de qualité. •

PATRICIA CHAIROPOULOS

# DES BULLES À PRIX CANON

CENTRE D'ESSAIS  
**30** champagnes et crémants dégustés

Entre crémants et champagnes, nos dégustations s'attachent, une nouvelle fois, à chercher les meilleurs pour la qualité et le prix. Les tarifs vont du simple au quadruple. Voici un panorama des meilleurs effervescents français à prix contenus.



**L**'actualité inflationniste nous a conduit à sélectionner, pour les fêtes, des effervescents nationaux à petits prix. Les tarifs de nos trente échantillons varient entre 6 et 26 €. En plus de vingt champagnes, dix crémants d'Alsace ont été dégustés. Mais nos

professionnels testeurs ne l'ont pas su. Ils ont goûté à l'aveugle des effervescents français, sans autre indication. Dans l'ensemble, les résultats ont été assez satisfaisants avec treize références recommandables sur trente (le seuil du « bon » produit étant fixé à 13/20). Les bouteilles sont

## 10 crémants d'Alsace

**Muré (Nicolas) • 13,50 €**

**16/20**



- **Élégant.** Robe or vert. Nez intense, fin, complexe (miel, ananas confit, bergamote). Bouche savoureuse, riche en saveurs, pétillance fine. L'acidité équilibre l'ensemble.
- **Pour accompagner** un apéritif et un plat (melon jambon cru).

**Wolfberger Célébration Unique • 8,25 €**

**14/20**



- **Vif.** Robe or vert. Nez frais (pomme, poire, zestes d'agrumes). Bouche pleine, gourmande, vive, saveurs de pomme verte.
- **Pour accompagner** un apéritif (poisson fumé) et un repas.

**Wolfberger • 7,49 €**

**12/20**



- **Sans éclat.** Robe or vert. Nez peu intense (miel, fleurs blanches, agrumes). Bouche simplement sucrée, sans relief, avec une amertume qui pourrait déplaire.
- **Pour accompagner** un repas (feuilleté d'épinards et tarte tatin).

**Arthur Metz (Carrefour) • 12,05 €**

**12/20**



- **Clivant.** Robe jaune pâle. Nez discret, frais avec des notes lactées, réglissées, citronnées. Bouche agréable, ronde et puissante pour les uns ; pâteuse et trop simple pour les autres.
- **Pour accompagner** des huîtres chaudes.

présentes en grande distribution et incluent des marques de distributeurs (MDD).

## CRÉMANT D'ALSACE : SIX CÉPAGES AUTORISÉS

➤ **Après les crémants de Bourgogne en 2020**, nous avons choisi l'Alsace. Cette région fournit le plus de volumes (34,3 millions de bouteilles commercialisées en 2021). Rappelons que le crémant est un mousseux français qui peut être élaboré sous huit AOC : Alsace, Bordeaux, Bourgogne, Die, Jura, Limoux, Loire et Savoie. La production nationale de crémants peut varier entre 75 millions (en 2020) et 115 millions de bouteilles (record en 2018).

➤ **La spécificité alsacienne tient à la richesse de ses terroirs** et à ses six cépages autorisés : « Le pinot blanc pour l'acidité ; l'auxerrois, pour la rondeur, le gras ; le pinot gris et le pinot noir, pour la structure ; le riesling, pour la vivacité ; le chardonnay pour la complexité et la fraîcheur », détaille Olivier Sohler, directeur du syndi-

### Comment nous avons procédé

## NOTRE DÉGUSTATION À L'AVEUGLE

Nos échantillons ont été achetés dans le commerce. Les bouteilles ont été présentées, par catégorie, anonymement. Chaque juré a dégusté sa série dans un ordre différent afin de gommer l'effet induit par l'ordre de passage. La note résulte d'une moyenne pondérée selon que l'échantillon a été le plus (ou le moins) apprécié par les jurés.

### Jury de professionnels du vin :

- **François Buttigieg**, caviste
- **Marion Cazes**, professionnelle de la restauration

- **Luc Dabadie**, courtier juré-expert piqueur
- **Felicity Demont**, consultante en vin
- **Philippe Demari**, professionnel du vin
- **Floréal Dubois**, professionnel du vin
- **Michèle Héline**, formatrice en dégustation
- **Françoise Lacoste**, grande amatrice
- **Patrick Masbatin**, maître-sommelier
- **Michèle Piron**, technicienne en œnologie
- **Bénédicte Plaige**, conseillère technique
- **Nathalie Roze**, experte en gastronomie
- **Aurélie Soulat**, technicienne en œnologie
- **Rémy J. Vasseur**, consultant en vin
- **Jacques Vivet**, formateur à la dégustation

cat des crémants d'Alsace. En champagne, pinot noir, pinot meunier et chardonnay constituent les trois cépages principaux.

## UNE MÊME MÉTHODE TRADITIONNELLE

➤ **Comme pour les champagnes**, l'effervescence des crémants s'obtient par une méthode dite « tradi-

tionnelle », pour éviter d'employer le terme de « champenoise » réservé à l'appellation depuis 1994. Les deux modes d'élaboration sont quasiment identiques : une première fermentation alcoolique en cuve, puis une deuxième en bouteille, obtenue par l'ajout d'une liqueur de tirage, pour permettre la prise de mousse. Le vin vieillit sur lattes, une fois ●●●

### L'Âme du terroir (Cora) • 5,99 €

12,5/20



- **Puissant**. Robe or vert. Nez intense et mûr (pâte de coing, figue, pomme reinette, agrumes). Bouche un peu lourde, riche en sucre, où l'on retrouve une matière mûre, de la longueur.
- **Pour accompagner** un plat (crevettes sautées à l'ail).

### Cattin Sauvage • 9,99 €

12,5/20



- **Costaud**. Robe or vert. Nez intense et gourmand (rhubarbe, menthol, citron, fleurs blanches). Bouche dominée par le sucre dès l'attaque, amplitude mais courte expression.
- **Pour accompagner** un dessert (tarte aux mirabelles).

### Rullmann (Monoprix) • 8,99 €

12/20



- **Pâteux**. Robe or jaune. Nez intense et simple (poire mûre, citrons confits). Attaque ronde, bouche citronnée, finale sur l'amertume, faible longueur.
- **Pour accompagner** un apéritif ou un dessert (tarte aux poires).

### Jean Ritzenthaler (Monoprix) • 7,99 €

11,5/20



- **Gazeux**. Robe or vert. Nez intense (bonbon anglais, agrumes, vanille). Bouche assez équilibrée, mais qui s'éteint très vite, donc sans grand intérêt.
- **Pour accompagner** un gravlax de saumon.

### Rebmann (Marque Repère E.Leclerc) • 5,88 €

11,5/20



- **Ploum ploum**. Robe or gris, reflets dorés. Nez expressif, frais et fruité (pomme, poire), notes citron vert, amande, aneth. Bouche ronde, pleine d'entrain mais un manque de finesse et de relief.
- **Pour accompagner** un apéro quand on est nombreux.

### Pierre Chanau (Auchan) • 5,99 €

11/20



- **Ferme**. Robe jaune paille. Nez expressif (compote de pêche, mirabelle, beurre, menthol). Bouche à l'acidité ferme, avec une note métallique qui voile une matière riche, sucrée et courte.
- **Pour accompagner** un plat (gambas aux agrumes).

20 champagnes bruts

**Alfred Rothschild** • 25,70 €

**16,5/20**

- **Complexe.** Robe or jaune. Nez intense, arômes pâtissiers (fruits mûrs, beurre, épices), note végétale (foin). Bouche équilibrée entre rondeur et vivacité, finesse, élégance, longueur et finale minérale.
- **Pour accompagner** un apéritif (poisson fumé).



**Heidsieck Monopole** • 23,90 €

**16/20**

- **Festif.** Robe or jaune. Nez intense et aromatique (miel, tilleul, citron, champignon frais). Bouche élégante, suave, fruitée et florale avec des notes fumées, de la longueur et une touche minérale.
- **Pour accompagner** un apéritif (poisson fumé).



**Vranken Demoiselle** • 26,05 €

**15,5/20**

- **Juteux.** Robe or vert. Nez intense, arômes de fruits (pêche, prune) et de citron. Bouche vineuse, onctueuse, avec une sucrorité et une acidité conjuguées, des fruits et de la longueur.
- **Pour accompagner** un apéritif et un repas de poisson.



**Veuve Émile Grande Réserve** (Auchan) • 17,99 €

**14/20**

- **Tempérament.** Robe or vert. Nez puissant (fleurs blanches, miel, agrumes, noisette, pomme cuite). Bouche équilibrée entre acidité et amertume, pointe minérale, touche sapide, longueur moyenne.
- **Pour accompagner** un apéritif dinatoire (quiche salade).



**Chanoine frères** • 19,72 €

**14/20**

- **Délicat.** Robe or gris. Nez intense et frais (fruits blancs, agrumes), notes florales (rose). Bouche homogène, toute en finesse et en équilibre, touche de gingembre, bonne longueur.
- **Pour accompagner** un apéritif (crustacés).



**Nicolas** • 18,50 €

**14/20**

- **Aimable.** Robe or vert. Nez fin (fleurs blanches, zestes de citron), notes d'amande fraîche et de mangue séchée. Bouche suave, un dosage présent jusqu'en finale, très consensuel.
- **Pour accompagner** un repas (crustacés, fromage de chèvre).



**De Castellane** • 21,90 €

**13,5/20**

- **Agréable.** Robe or vert. Nez simple (citronnelle, pomme verte, fruits secs). Bouche pleine, franche, saveurs équilibrées, longueur. Il laisse la bouche disponible.
- **Pour accompagner** un apéritif et une entrée (poisson fumé, avocat-pamplemousse).



**Comte de Lavigny** (Casino) • 19,99 €

**12,5/20**

- **Désaltérant.** Robe or vert pâle. Nez discret, fin (raisins frais, fleurs blanches), note citronnée. Bouche franche, dynamique, tirée par l'acidité et le dosage, finale saline qui s'efface vite.
- **Pour accompagner** un apéritif ou un repas (morue).



**Veuve Durand** (Aldi) • 12,99 €

**12,5/20**

- **Aromatique.** Robe jaune prononcée. Nez flatteur (fruits mûrs, pêche, melon), note boisée. Bouche crémeuse, ronde, du gras, du fruit, de la longueur, finale saline salivante.
- **Pour accompagner** un repas (bar fumé ou blanquette de veau).



**Charles de Courance** (Carrefour) • 15,99 €

**11,5/20**

- Simple. Robe or gris rosé. Nez discret (aubépine, pomme, prune, pomelo), pointe fraise. Bouche légère, très fruitée, homogène avec le nez ; simple dans son expression et sa longueur.
- **Pour accompagner** un apéritif (poisson fumé).



**Charles d'Harleville** (Cora) • 14,99 €

**11/20**

- **Vibrionnant.** Robe or vert, reflets gris. Nez peu net, masqué par le CO<sub>2</sub>, note de fruits blancs et de pralin. Bouche vive, nerveuse, pétillante, dosage élevé, trame fruitée, longueur moyenne.
- **Pour accompagner** un repas (feuilletés, volailles).



**Canard Duchêne** • 21,50 €

**11/20**

- **Vif.** Robe or gris pâle. Nez peu intense (citron, aubépine, amande fraîche, rhubarbe). Bouche homogène, fraîche, et saline jusqu'en finale. Sans complexité.
- **Pour accompagner** un apéritif (poisson fumé).



L'obligation d'indépendance de l'INC impose d'acheter les produits dans la distribution dans les mêmes conditions que les consommateurs et de ne pas nous faire livrer directement par les nos dégustations, puisque nos achats s'effectuent quelques mois auparavant.



**Tsarine** • 26,65 €

**15/20**



- **Gourmand.** Robe or vert. Nez intense et aromatique (levures, citron, pomme verte, fruits secs, mangue séchée). Bouche toute en douceur et en équilibre avec de l'allonge.
- **Pour accompagner** un apéritif et un repas (poularde).

**Nicolas Feuillatte** • 21,15 €

**14,5/20**



- **Onctueux.** Robe jaune paille. Nez intense et complexe (mirabelle, nougat, citron, estragon), note fumée. Bouche ronde (matière mûre et dosage bien intégré), harmonie, longueur.
- **Pour accompagner** un apéritif (saumon fumé) et un repas (choucroute de poisson).

**G.H. Martel Victoire** • 23,90 €

**14/20**



- **Affirmé.** Robe or vert. Nez intense, pâtissier (beurre, épices douces, anis, citron), notes boisées et oxydatives. Bouche pleine, sucrée ; acidité et astringence tannique structurent la longueur.
- **Pour accompagner** un repas (lotte à l'armoricaine).

**Gobillard** • 22,90 €

**14/20**



- **Rafraîchissant.** Robe or vert. Nez frais (pomme verte, zestes d'agrumes, pain d'épices). Bouche droite, digestive, construite sur la minéralité et l'acidité, sans fioriture aromatique, longueur.
- **Pour accompagner** un apéritif ou une entrée (poisson fumé).

**Louis Danremont (U)** • 14,32 €

**12,5/20**



- **Généreux.** Robe or jaune. Nez généreux (poire mûre, tilleul, brioche). Bouche gourmande, onctueuse, généreuse en sucre, finale pâtissière.
- **Pour accompagner** un apéritif ou repas (poisson fumé et dessert).

**Montaudon** • 24,93 €

**12/20**



- **Léger.** Robe dorée, reflets gris. Nez discret (fleurs blanches, fruits blancs mûrs, levures). Bouche fraîche, l'acidité domine légèrement. Simplicité aromatique, longueur moyenne.
- **Pour accompagner** un apéritif (poisson fumé).

**Delagne (Intermarché)** • 15,86 €

**11/20**



- **Modeste.** Robe or vert. Nez peu intense (fruits secs, agrumes), note citronnelle. Bouche fraîche, fines bulles, peu dosée, mais rectiligne et sans autre atout majeur.
- **Pour accompagner** un apéritif avec des fruits de mer.

**Pol Carson (Marque Repère E.Leclerc)** • 14,99 €

**10,5/20**



- **Court.** Robe or gris. Nez moyennement intense (miel, fleurs blanches, citron). Bouche sucrée à l'attaque, sans présence aromatique, courte.
- **Pour accompagner** un apéritif improvisé.

••• mis en bouteille au minimum douze mois avant sa commercialisation (quinze mois pour le champagne).

➤ **Au final, les bouteilles**

**sont dégorgées** pour éliminer le dépôt de levures mortes avant la pose du bouchon et du muselet. Pour tous les effervescents bruts, la dose maximale de sucre est identique : 12 g par litre.

## GAGE DU SUCCÈS POUR LE CRÉMANT : SON PRIX

➤ **L'imaginaire sépare les crémant et les champagnes.**

« Les Champenois ont réussi à persuader le monde entier qu'il fallait des bulles pour faire la fête et ont su faire entrer leurs bouteilles dans l'univers du luxe, tandis que les crémant restent issus de domaines familiaux avec un côté agricole encore présent », compare Véronique Muré, co-gérante du domaine éponyme de vingt-huit hectares à Rouffach. C'est en 1975 que la Champagne a cédé le terme « crémant » jusque-là réservé à certaines cuvées de champagne aux effervescents français sous AOC.

➤ **L'Alsace s'est dotée d'une AOC crémant, en 1976**,

après la Loire et la Bourgogne. « L'histoire du crémant d'Alsace a vraiment démarré en 1982, en raison de vendanges abondantes. Aujourd'hui, le choix est devenu important avec 530 élaborateurs sur ce marché qui produisent deux mille cuvées différentes, des basiques comme des grands crus. Champagne et crémant sont deux produits distincts avec une spécificité pour le crémant : le rapport qualité-prix, gage de son succès », considère Olivier Sohler.

## DÉGUSTATION : LE JURY PRÉFÈRE LE CHAMPAGNE

➤ **Globalement, la dégustation montre une nette différence**

d'appréciation entre les deux catégories d'effervescents de notre – petit – échantillonnage. Plus de la moitié

producteurs ; par conséquent, l'approvisionnement spécifique à Noël ne nous est pas entièrement accessible au moment de

tié des champagnes ressortent favorablement. Quand seulement un cinquième des crémants passent la rampe.

► Pour les crémants recalés, les commentaires relèvent un manque de complexité, d'arômes, de longueur, parfois aussi, un côté lourd. Les marques de distributeurs se sont avérées décevantes. Deux cuvées font figure d'exception. Le crémant Prestige du domaine Muré (commercialisé par la chaîne de cavistes Nicolas) est aussi le plus cher du lot. Il est réalisé à partir de raisins achetés à des vignerons et passera en bio l'an prochain. Le crémant Célébration unique de Wolfberger est élaboré à Eguisheim par l'une des plus anciennes caves coopératives d'Alsace (120 ans) engagée dans l'effervescence depuis le commencement.

## AU MOINS 20 € POUR LE MEILLEUR CHAMPAGNE

► Les marques de distributeurs à prix plancher du côté des champagnes se révèlent aussi très moyennes. Exception faite de la cuvée Grande Réserve Veuve Émile d'Auchan qui, au tarif de 18 €, obtient 14/20. En général, les meilleures bouteilles de notre sélection coûtent plus de 20 €.



► Saluons la régularité de Nicolas Feuillatte qui, pour 21 €, récolte un 14,5/20. Régulièrement dégustée par le jury de «60», en raison de sa large distribution, cette marque continue de faire figure de bon repère qualitatif pour les consommateurs.

► Depuis un an, les demandes de champagne explosent à l'export

(+15 % des ventes en 2021). Le marché français ne représente plus que 43,9 % des volumes. Les maisons champenoises ont tendance à bouder les distributeurs français dont les conditions contractuelles leur paraissent draconiennes. De manière inédite, la grande distribution s'est vue appliquée des contingentements par une large partie de ses fournisseurs champenois. Les professionnels

Les maisons champenoises boudent les distributeurs français...

conditions contractuelles leur paraissent draconiennes. De manière inédite, la grande distribution s'est vue appliquée des contingentements par une large partie de ses fournisseurs champenois. Les professionnels

préviennent déjà que certaines cuvées de marques de renom vont manquer dans les rayons.

## LES CONSÉQUENCES D'UNE DEMANDE FORTE

► Malgré les petites récoltes de 2020 et 2021, la Champagne ne manque pas de stocks. S'il s'est vendu 325 millions de cols en 2021, au 31 juillet de cette même année, le Centre interprofessionnel du vin de Champagne dénombre 1 433 milliards de bouteilles en cave. Mais les demandes vont très vite, alors qu'il faut du temps pour remonter les bouteilles des caves, dégorger, étiqueter, expédier. Surtout dans un contexte où le prix de l'énergie et le manque de verre grippe les rouages du système.

► Dans cette conjoncture, les prix indiqués sur la base de nos achats réalisés en mai risquent d'avoir augmenté au moment de la sortie du numéro. Si votre marque de champagne vient à manquer, les crémants seront toujours un secours. Olivier Sohler, l'a confirmé : « Nous n'avons pas d'inquiétude pour les stocks de crémants d'Alsace en décembre. En revanche, pour l'année prochaine, ce sera autre chose... » À chaque millésime son lot de surprises.●

MARYSE SARGIS

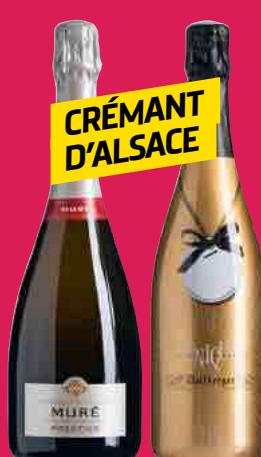
Ingénieur: XAVIER LEFEBVRE

Le choix de 60



16/20  
Heidsieck  
Monopole  
23,90 €  
Accord idéal avec le saumon fumé.

14/20  
Veuve Émile  
Grande  
Réserve  
17,99 €  
Aromatique et équilibré.



16/20  
Muré (Nicolas)  
13,50 €  
Fin, élégant.  
Une valeur sûre.

14/20  
Wolfberger  
Célébration  
8,25 €  
Vif et gourmand.

### À retenir

- Les marques de distributeurs de champagne et de crémant d'Alsace offrent des résultats très moyens, sauf quelques exceptions.
- En grande distribution, le choix d'un champagne s'avère moins risqué que celui d'un crémant d'Alsace, à de rares exceptions près.
- Les crémants d'Alsace vendus en grande distribution s'avèrent moyens avec un manque de complexité et de longueur quasi générale.

# LE MATCH EST SERRÉ !

CENTRE D'ESSAIS  
**30** saumons et truites fumés

À l'approche des fêtes, difficile de passer à côté des poissons fumés. Mais quels sont les meilleurs ? Pour le savoir, nos jurés ont dégusté vingt saumons et dix truites à l'aveugle. Couleur, texture, goût du fumage... ils ont tout passé en revue.

**À**côté des foies gras, huîtres, volailles et autres champagnes, les poissons fumés règnent en maîtres sur les tables des fêtes. Ces incontournables de fin d'année voient leurs recettes multipliées par trois en décembre. « On réalise 35 à 40 % de nos ventes sur les deux derniers mois de l'année », insiste Pierre Commère, délégué général industrie du poisson à l'Association des entreprises de produits alimentaires élaborés (Adepale).

## DE BONNES SURPRISES ET DE GROSSES DÉCEPTIONS

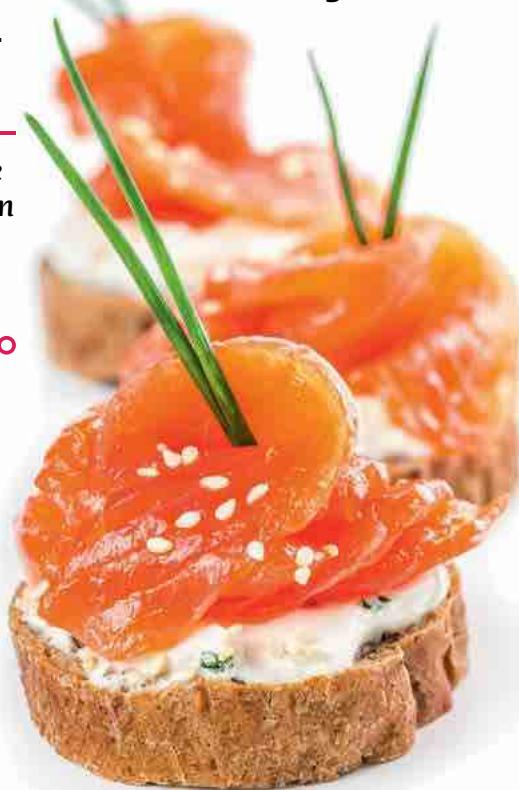
La France est le premier pays consommateur de saumon fumé en Europe. Un engouement que les marques ont bien compris en multipliant les références : bio, Label rouge, premiers prix... De quoi donner le choix de la qualité et du prix, mais plus rarement de la valeur sensorielle. C'est ce dernier critère que nous avons évalué sur une trentaine de produits, avec de bonnes surprises et de grosses déceptions.

Sous la dénomination saumon se cachent en réalité deux catégories : le saumon d'Atlantique, qui est un saumon d'élevage, et le saumon du Paci-

fique pêché à l'état sauvage. La truite, quant à elle, provient principalement de France ou d'Espagne, mais il s'agit d'une espèce nord-américaine, plus facile à élever que celle de nos lacs et de nos rivières. Elle est aussi moins grasse que le saumon.

Pour proposer en rayon ces deux poissons fumés, les professionnels passent par deux grandes étapes : le parage, qui consiste à enlever les parties indésirables puis le salage, exécuté soit avec du sel sec – le mieux – soit via une injection de liquide salé. Les saumons sont, ●●●

La différence entre saumon et truite est parfois subtile.



### Comment nous avons procédé

## LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Nous avons sélectionné 20 saumons fumés et 10 truites fumées.

Parmi eux, on trouve des produits Label rouge et bio, de moyenne et haut de gamme mais aussi des premiers prix.

- Notre test a été réalisé à l'aveugle, en cabines sensorielles

sur 63 hommes et femmes de toutes catégories socio-professionnelles. Les échantillons étaient anonymes et distribués en quantité égale.

- Pendant la dégustation, chaque juré a noté le goût ainsi que l'aspect, l'odeur, la texture, la couleur et, enfin, la volonté – ou

non – de consommer le produit à nouveau.

- Pour être au plus près des choix des consommateurs, les dégustateurs n'étaient pas des spécialistes en matière de saumons ou de truites fumés. Mais ils en consommaient tous au moins une fois par mois.



••• dans l'ensemble, plus onéreux que les truites. Chez Labeyrie, par exemple, leur gamme de saumon s'affiche 20 % plus cher que celle de la truite. Aussi, pour rivaliser, les industriels du saumon fumé ont-ils recours à l'injection de saumure et à des techniques de parage plus grossières qui laissent davantage de gras. De quoi leur permettre de proposer des saumons premiers prix deux fois moins cher que les truites au kilo.

### LES TRUITES, UN BON RAPPORT QUALITÉ/PRIX

► Si les trois saumons les plus appréciés par notre jury sont ceux de U saveurs, Bio village d'E.Leclerc, et Carrefour sélection, les deux derniers du tableau sont des saumons premiers prix. Pour un bon saumon

fumé, il est donc préférable de choisir des produits plus chers qui garantissent une certaine qualité.

### ► Les truites ont été appréciées de façon plutôt homogène.

Sachant que les notes entre truites et saumons conventionnels de milieu de gamme (marques nationales ou marques de distributeurs) sont quasiment identiques, mieux vaut choisir ces dernières, qui représentent un bon rapport qualité-prix. « Si vous présentez un saumon fumé ou une truite fumée sans dire ce que c'est, au niveau du goût beaucoup de consommateurs ne pourront pas dire avec certitude si c'est l'un ou l'autre », sourit Pierre Commère.

### DES LABELS QUI NE SE VALENT PAS

► Parmi les produits comportant un signe officiel de qualité, notre jury a dégusté six saumons fumés bio, trois saumons fumés Label rouge ainsi que deux truites fumées bio. Ces deux labels ne garantissent pas les mêmes produits. Les poissons en agriculture biologique bénéficient notamment, comparés à leurs homologues conventionnels, d'un espace supérieur ainsi que d'une eau de bonne qualité et suffisamment oxygénée. Alors que le Label rouge, de son côté, garantit une qualité gustative supé-

### ✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
  - ++ Bon 16,5 à 13
  - + Acceptable 12,5 à 10
  - Insuffisant 9,5 à 7
  - /- Très insuffisant 6,5 à 0
- Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



#### SAUMONS FUMÉS

	U Saveurs Saumon fumé élevé en Ecosse	Bio village Marque Repère (E.Leclerc) Saumon atlantique fumé	Labeyrie Saumon fumé Le Norvège	Carrefour Sélection Saumon Atlantique fumé	Capitaine Cook (Intermarché) Saumon Atlantique fumé élevé en Norvège	Le Bio par Picard Saumon bio fumé
Conditionnement	2 tranches/80 g	2 tranches/65 g	4 tranches minimum/140 g	2 tranches/80 g	2 tranches/80 g	4 tranches/100 g
Signe de qualité	Label rouge	Bio	-	Label rouge	-	Bio
Prix indicatif	4,20 €	3,33 €	6,27 €	4,45 €	3,59 €	7,70 €
Prix indicatif au kilo	52,50 €	51,25 €	44,80 €	55,65 €	44,90 €	77 €
Origine	Écosse	Écosse, Irlande ou Norvège	Norvège	Écosse	Norvège	Irlande, Écosse ou Norvège
<b>Appréciation globale (80 %)</b>						
Goût (35 %)	+++	+++	+++	+++	++	++
Aspect (20 %)	+++	+++	+++	+++	++	++
Texture (15 %)	+++	+++	++	+++	+++	+++
Couleur (5 %)	+++	+++	++	+++	++	+++
Odeur (5 %)	+++	+++	+++	+++	++	++
<b>Intention de consommation (20 %)</b>						
NOTE GLOBALE	<b>18/20</b>	<b>18/20</b>	<b>17/20</b>	<b>16,5/20</b>	<b>16/20</b>	<b>16/20</b>

rieure grâce à des analyses sensorielles et organoleptiques régulières.

## LES PRODUITS BIO PLUS INÉGAUX

► **Cette différence entre les deux labels se sent-elle au palais ?** Pour le jury, oui. Du côté des saumons fumés, les références Label rouge arrivent parmi les sept premières places du classement, et décrochent une note supérieure ou égale à 16/20. Les produits bio sont plus inégaux, même si les testeurs les ont trouvés globalement meilleurs que les conventionnels. Ces derniers ont été jugés « trop pâles » et « trop gras ». Pour les truites, la référence Monoprix bio arrive avant-dernière : on lui a reproché son « manque de goût » et une « couleur désagréable ». •••

### 3 questions à



#### PATRICE GAROFF, gérant du Fumoir, entreprise artisanale de fumage, près de Nantes

##### Quels sont les points à vérifier pour choisir un bon saumon fumé ?

**PATRICE GAROFF :** En premier lieu, vérifiez le pays d'origine. D'une manière générale, l'Ecosse et l'Irlande ont de bonnes pratiques d'élevage, en revanche évitez le saumon fumé en provenance de Norvège. Lisez bien l'étiquette pour vérifier s'il n'y a pas eu d'agents de croissance ou d'antibiotiques. Évitez également les saumures. Privilégiez plutôt la mention « salé au sel sec » et un fumage au bois de hêtre plutôt que la mention « arôme fumé » car c'est de la chimie.

##### Y a-t-il des aspects qui doivent alerter ?

**P. G. :** Il faut regarder les lignes en forme de V blanc sur le poisson, témoins de son gras. Si ces lignes sont très épaisses, le poisson est très gras, et moins bon. Quant à la couleur, un poisson orange ne veut pas dire qu'il est meilleur. L'industrie impose une gamme de couleurs qui est différente de celle des poissons sauvages plutôt pâles.

##### Un conseil de dégustation ?

**P. G. :** Sortez votre poisson fumé du réfrigérateur et ouvrez-le 20 minutes avant la dégustation. Il révélera ainsi tous ses arômes.



Guyader Saumon Atlantique fumé	Carrefour Bio Saumon fumé	Nautica Saumon fumé élévé en Norvège	Picard Saumon fumé de Norvège	William & James Saumon de Norvège Le classique scandinave	Delpéyrat Saumon fumé Écosse	Delpierre Saumon fumé Norvège	Petit Navire Saumon fumé bio	Atlantic Stream Saumon bio irlandais
2 tranches/ 80 g	4 tranches minimum/140 g	6-10 tranches/200 g	4 tranches/ 140 g	4 tranches/ 100 g	4 tranches minimum/120 g	4 tranches/ 130 g	4 tranches/ 120 g	100 g
Label rouge	Bio	-	-	-	-	-	Bio	Bio
4,80 €	5,77 €	4,49 €	8,99 €	6,02 €	5,23 €	6,09 €	6,79 €	5,95 €
60 €	41,20 €	22,45 €	64,20 €	60,20 €	43,60 €	46,85 €	56,60 €	59,50 €
Écosse	Irlande, Écosse ou Norvège	Norvège	Norvège	Norvège	Écosse	Norvège	Selon le lot	Irlande
++	++	++	++	++	++	++	++	+
++	++	++	++	++	++	++	++	+
+++	++	++	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++	++	++
+++	++	++	++	++	++	++	+	++
++	++	++	++	++	++	++	++	+
+++	++	++	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++	++	+
+++	++	++	++	++	++	++	++	+
16/20	15,5/20	15/20	14,5/20	14,5/20	14,5/20	14/20	12,5/20	12/20

## ✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- - Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



### SAUMONS FUMÉS (suite)

	Labeyrie Saumon fumé bio	Auchan pouce Saumon fumé	Ronde des Mers Marque Repère (E.Leclerc) Saumon rouge fumé du Pacifique	U Prix mini Saumon atlantique fumé	Top Budget (Intermarché) Saumon du Pacifique fumé	U Saveurs Truite fumée élevée en Aquitaine	Guyader Truite fumée Pyrénées
• Conditionnement	4 tranches minimum/110 g	200 g	2 tranches/60 g	200 g	200 g	4 tranches/140 g	4 tranches/120 g
• Signe de qualité	Bio	-	-	-	-	-	-
• Prix indicatif	7,49 €	3,95 €	3,45 €	3,44 €	3,45 €	5,15 €	5,30 €
• Prix indicatif au kilo	68,10 €	19,75 €	57,50 €	17,20 €	17,25 €	36,80 €	44,15 €
• Origine	Irlande, Écosse ou Norvège	Norvège	Alaska	Selon le lot	Pacifique Nord-Est	Aquitaine	France ou Espagne
<b>Appréciation globale (80 %)</b>	+	+	-	-	-	++	++
• Goût (35 %)	+	+	-	-	-	++	++
• Aspect (20 %)	+	+	-	-	-	++	++
• Texture (15 %)	++	++	+	+	+	++	++
• Couleur (5 %)	+	++	-	-	-	++	++
• Odeur (5 %)	++	+	-	+	-	++	++
<b>Intention de consommation (20 %)</b>	++	+	-	-	-	++	++
<b>NOTE GLOBALE</b>	<b>11,5/20</b>	<b>11/20</b>	<b>9/20</b>	<b>9/20</b>	<b>7/20</b>	<b>15,5/20</b>	<b>14,5/20</b>

## DIFFICILE DE PRIVILÉGIER UN CRITÈRE DE QUALITÉ

► **L'aspect, la couleur, l'odeur, la texture** et enfin le goût de chaque échantillon ont été tour à tour évalués par les jurés avant de lui donner une note globale. Mais étant des consommateurs lambda et pas des experts, ils ont tendance à attribuer une bonne note sur le goût à un produit parce qu'ils ont été séduit par sa couleur et sa texture... Autrement dit, là où des testeurs professionnels notent chaque critère de façon totalement indépendante, les amateurs se laisseront influencer par les critères précités.

► **Cela étant, la couleur des saumons** fumés est, de manière générale, préférée à celle des truites. Le panel a également plébiscité les

poissons avec une texture moins grasse. « Concernant le fumage des poissons, c'est une question de goût. Certains préfèrent ne pas

trop sentir le fumé pour avoir un léger goût marin en bouche et d'autres recherchent des saveurs inverses. Il n'y a pas de règle ! », explique Pierre Commère. Un constat que l'on retrouve dans nos résultats, d'où ne ressortent pas de réelles préférences.

► **Attention au sel, toujours très présent.** À l'unanimité cette fois, les saumons fumés relégués en dernière position de notre test sont jugés trop salés. Cela s'explique sûrement par l'utilisation d'une saumure plutôt que de sel sec pour les

### Les poissons avec une texture moins grasse plébiscités.

marques premiers prix. Cette solution moins coûteuse et plus rapide a déplu à nos jurés...

## DES CONTAMINANTS DANS LES POISSONS GRAS

► **Les poissons fumés sont riches en métaux lourds** et autres polluants. La raison ? En plus d'être au sommet de la chaîne alimentaire et de se nourrir de petits poissons, eux-mêmes contaminés, les poissons gras sont connus pour accumuler plus de métaux lourds que toute autre espèce. C'est pourquoi les autorités sanitaires recommandent de n'en consommer qu'une seule fois par semaine. Pour Noël, la devise reste la même : se faire plaisir mais sans trop d'excès. •

MARIE NIDIAU

Ingénieur : ANTOINE HAENTJENS

							
Landvika Notre truite fumée	Ovive Truite fumée des Pyrénées	Labeyrie Truite fumée France	Auchan Bio Truite fumée	Delpeyrat Truite fumée de France	Reflets de France (Carrefour) Truite fumée de Bretagne	Nos régions ont du talent (E.Leclerc) Truite fumée de Bretagne	Monoprix Bio Truite fumée élevée en Bretagne
6 tranches minimum/150 g	4 tranches/120 g	4 tranches/120 g	4 tranches minimum/120 g Bio	4 tranches minimum/120 g	4 tranches/120 g	4 tranches/120 g	4 tranches minimum/120 g Bio
4,60 € 30,65 € France	4,99 € 41,60 € France	4,34 € 36,15 € France	5,69 € 47,40 € France ou Espagne	4,90 € 40,85 € France	4,49 € 37,40 € Bretagne	4,30 € 35,85 € Bretagne	6,75 € 56,25 € Bretagne
++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	+	+	+	+	+
++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	+	++	++	++	++
++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	+	++	++	++	++
++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	+	++	++	++	++
14,5/20	14/20	14/20	12/20	12/20	11,5/20	11/20	10,5/20



18/20

**Bio village - Marque Repère (E.Leclerc) - 51,25 € le kilo**

Un bon rapport qualité-prix. Les jurés ont apprécié sa texture peu grasse et son bon goût fumé. Son plus ? Le label bio qui atteste de bonnes pratiques d'élevage. Petit bémol : certains testeurs l'ont trouvé un peu trop salé.

15,5/20

**U Saveurs - Truite fumée - 36,80 € le kilo**

Un bon équilibre de goût, de texture et de couleur pour cette truite de marque de distributeur. En plus, elle provient d'élevages en Aquitaine. Un choix parfait pour celles et ceux qui souhaitent consommer local !

### À retenir

- Si vous désirez un saumon fumé, mieux vaut privilégier les produits Label rouge jugés meilleurs, quelle que soit la marque. Si le bio est important pour vous, optez pour les marques de distributeurs plutôt que les marques nationales.
- Si vous choisissez la truite fumée, les marques nationales font un peu mieux que celles des distributeurs, sans toutefois s'affirmer. Sachez que les truites bio ne sont pas plus appréciées par nos dégustateurs. Pour un bon rapport qualité-prix, une truite fumée de moyenne gamme fera l'affaire.
- Les poissons gras, même élevés en agriculture biologique, contiennent des métaux lourds. Les autorités sanitaires recommandent de n'en consommer pas plus d'une fois par semaine.

# ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT  
par PATRICIA CHAIROPOULOS ET ADÉLAÏDE ROBERT

## VARIÉS ET ÉQUILIBRÉS

### Des menus aux petits oignons

Disponible sur le site Mangerbouger.fr, la Fabrique à menus (Accueil>L'essentiel>La fabrique des menus) génère des menus variés (entrée, plat, dessert) pour tous les repas de la semaine, avec la liste de courses pour chaque recette. Il est possible de les affiner en fonction de ses préférences (avec ou sans viande, préparation rapide, etc.) et de ses objectifs (nombre hebdomadaire de portions de fruits et légumes, de viande, de poisson...). Pratique, mais il manque le coût des recettes par personne. Dommage. ●



**60 %** des compléments alimentaires vendus sur Internet ne sont pas conformes à la réglementation, selon une enquête de la Répression des fraudes, menée auprès de 75 vendeurs. Il s'agit surtout d'allégations santé interdites ou de l'absence de mentions obligatoires, telles que la dose journalière recommandée.

## Un médicament très risqué

L'antiépileptique et antimigraineux topiramate peut entraîner, outre un risque connu de malformations, des troubles neurodéveloppementaux chez l'enfant exposé *in utero*. L'Agence nationale de sécurité du médicament impose donc des restrictions. Depuis le 2 novembre, seul un neurologue ou un pédiatre peuvent le prescrire et un accord de soins doit être signé par la patiente ou ses parents. Les patientes déjà sous topiramate doivent faire réévaluer au plus tard le 2 mai 2023 la nécessité de poursuivre le traitement et si oui, reconsulter au moins une fois par an. Il ne sera délivré en pharmacie qu'avec la prescription annuelle du neurologue ou du pédiatre, et le formulaire d'accord de soins signé. ●



Question santé ?



La réponse de l'expert  
Dr Thierry Bour  
Président du Snof\*

## Puis-je voir n'importe quel ophtalmologiste pour une prescription de lentilles ?

**NON**, ces prescriptions ne font pas partie de la consultation de base en ophtalmologie. Il faut être à la fois ophtalmologiste et contactologue pour effectuer la prescription et l'adaptation. On ne peut pas extrapoler une correction à partir de lunettes. Seule la moitié des ophtalmologistes prescrit au moins de temps en temps des lentilles de contact. Cette proportion était en baisse, mais une enquête récente auprès de plus de 600 ophtalmologistes montre qu'elle remonte. Les jeunes ophtalmologistes s'y intéressent de plus en plus. Mieux vaut s'informer au moment de la prise de rendez-vous. Il faut savoir que le prix de l'adaptation est libre. Seuls quelques cas (cornées pathologiques, forte myopie...) sont remboursés par l'Assurance maladie. ●

\* Syndicat national des ophtalmologistes de France



## Stop aux emballages inutiles !

Yaourts, gâteaux, boîtes de thé et autres paquets de pâtes sont conditionnés dans du carton ou du plastique souvent inutile... quand cet emballage n'est pas à moitié vide. Ce gaspillage doit cesser !

L'un des objectifs de la loi antigaspillage pour une économie circulaire (loi Agec), publiée début 2020, est de « tendre vers l'élimination des plastiques inutiles, d'ici trois ans. Mais la route est longue, comme l'a constaté l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) dans sa récente enquête sur les emballages alimentaires.

### ➤ Jusqu'à 55 % de vide !

Sur plus de 250 produits alimentaires prélevés dans neuf enseignes, l'étude montre que de nombreux emballages sont majoritairement remplis de vide : « La palme revient à des paquets de ravioles, d'amandes, de granola ou de lardons qui contiennent 55 % de vide ! » Sans compter les produits « entourés par un emballage qui semble inutile : film plastique autour de boîtes de thé, de chocolats ou de légumes, manchon cartonné autour de yaourts, compotes ou pizzas... » On peut aussi pointer les sachets fraîcheur individuels pour certains gâteaux,

tout comme les couvercles en plastique sur les salades traiteur ou les gros pots de fromage blanc. Si certaines marques ont réussi à s'en affranchir, d'autres résistent encore...

### ➤ Les fabricants traînent des pieds

Côté fruits et légumes, une large sélection de variétés doit être vendue, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, sans emballage ni étiquette plastique, dès lors qu'ils pèsent moins de 1,5 kg. « Pour autant, au mois d'avril 2022, les fruits et légumes emballés étaient encore très nombreux en rayons », relève l'étude. Pas du tout certain que la mesure soit, à ce jour, totalement respectée...

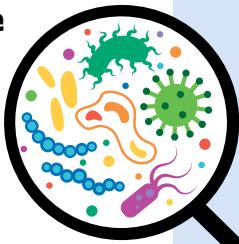
En attendant que les fabricants fassent les efforts attendus, le consommateur peut agir de son côté : acheter de grands contenants, opter pour des emballages le plus simple possible, penser au vrac, privilégier les emballages recyclables, réutiliser, si possible, ces contenants et, bien sûr, trier ses déchets. • P.C.

## Contraception d'urgence : gratuité pour toutes

La contraception hormonale d'urgence ou pilule du lendemain sera gratuite pour toutes et sans ordonnance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle est actuellement réservée aux mineures sans ordonnance, et aux femmes de moins de 26 ans sur ordonnance. Le gouvernement souhaite limiter les IVG encore très fréquentes pour les grossesses non prévues. •

## Le microbiote mis à mal

Omniprésents, les microplastiques se retrouvent dans notre assiette. Des scientifiques de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) ont évalué les impacts du polyéthylène (le plastique le plus répandu) sur le microbiote intestinal. Grâce à un modèle reproduisant le côlon humain, ils ont analysé ses interactions avec les processus de digestion, le microbiote et la barrière intestinale. Résultat : les microplastiques modifient le microbiote intestinal, du moins *in vitro*. Ils entraînent une hausse des bactéries néfastes et une diminution de celles bénéfiques pour la santé. Mais, heureusement ces changements n'altèrent pas l'imperméabilité de la barrière intestinale. •



# Service public

## Faut-il activer ou pas

# Mon espace santé ?

### Guide

Le site ou l'appli Mon espace santé ont deux caractéristiques. La première : presque tout le monde en possède un aujourd'hui. La seconde : peu d'assurés savent vraiment à quoi il sert et comment l'utiliser...

**C**omme 65,3 millions d'assurés sociaux, vous êtes désormais l'heureux (se) propriétaire d'un carnet numérique de santé baptisé « Mon espace santé ». Sauf si vous faites partie des moins de 2 % d'assurés qui s'y sont opposés. La loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS)a, en effet, posé le principe de son ouverture automatique.

#### LA PLUPART DES FRANÇAIS N'ONT ENCORE RIEN FAIT

Aujourd'hui, il vous reste à prendre position : l'activer ou le clôturer. Vous pouvez aussi suivre le courant actuellement majoritaire consistant à ne rien faire, mais sachez que votre espace existe et qu'il est alimenté. Si vous le clôturez, vous pourrez toujours le réactiver à n'importe quel moment. Si vous le clôturez sans supprimer les données, elles y seront archivées pendant dix ans.

Pour cet article, j'ai, quant à moi, rejoint les sept millions d'assurés qui, à la mi-octobre, ont choisi de l'activer. Et, malgré la perte du cour-

rier de l'Assurance maladie sur lequel figurait mon code provisoire, l'opération fut plus facile à réaliser que ce que j'imaginais...

#### Comment accéder à son espace ?

Pour activer son compte, il faut avoir un ordinateur ou un smartphone et se rendre sur le site monespace-sante.fr ou charger l'application homonyme. N'essayez pas de passer par l'application Dossier médical partagé [DMP] en espérant être redirigé :

**Mon espace santé est disponible depuis janvier 2022**

“la mémoire de votre santé” n'est plus accessible. Il suffit ensuite de renseigner son e-mail ou son numéro de téléphone portable, son numéro de Sécurité sociale et avoir en main une carte Vitale avec un numéro de série encore visible. Si vous ne remplissez pas l'une de ces conditions, ce sera plus compliqué mais sachez que l'Assurance maladie et le ministère de la Santé ont mis le paquet pour aider tous les publics à s'y connecter.

#### Besoin d'aide ?

Outre une aide en ligne et un numéro dédié (le 3422, ouvert en semaine

## Rédiger ses directives anticipées

#### • Comment envisager sa fin de vie ?

C'est la question à laquelle la rubrique Directives anticipées nous invite à réfléchir. Elle est importante, pour soi comme pour ses proches auxquels on peut épargner des doutes sur ce que l'on choisirait si l'on était capable de s'exprimer... Est-ce que je veux être réanimé-e ? Est-ce que j'accepte d'être nourri-e par sonde, de respirer avec une machine ? Et jusqu'à quand je souhaite être maintenu-e en vie ?

Est-ce que je préfère en priorité alléger mes souffrances, quitte à ce que cela abrège ma vie ? Est-ce que je souhaite une sédation profonde, quitte à ne pas être conscient-e de mes derniers instants, pour ne pas souffrir ? Est-ce que je préfère qu'on me ramène chez moi ou mourir à l'hôpital ?

• Pour les rédiger, vous pouvez vous faire aider par un médecin ou suivre le Guide pour le grand public mis en ligne par la Haute Autorité de santé.



de 8 h 30 à 17 h 30), il existe un dispositif d'accompagnement spécifique pour celles et ceux qui ne sont pas à l'aise avec le numérique. Plus de 5 500 personnes (agents des maisons France services, "ambassadeurs" Mon espace santé) ont déjà été formées et un effectif total de 10 000 est prévu.

### Que faut-il accepter pour avancer ?

La première étape consiste à cocher : « J'accepte les conditions générales d'utilisation et la politique de protection des données personnelles ». Les conditions générales d'utilisation (CGU) remplissent à peu près trente pages de format A4. Je n'ai rien trouvé de surprenant. Elles expliquent l'objectif de cet espace – devenir acteurs de notre santé

en gérant nos données – mais aussi son contenu et son fonctionnement.

Pour l'instant, le contenu se résume à une messagerie sécurisée de santé et un dossier médical dans lequel figurent des items importants comme les directives anticipées (voir ci-contre), les contacts d'urgence, etc. Si vous aviez un dossier médical partagé (DMP), il y a été automatiquement transféré. Et si vous n'en aviez pas, il sera aussitôt créé à l'ouverture de Mon espace santé.

### Que risque-t-on en ouvrant son Espace ?

Les CGU rassurent : la consultation de Mon espace santé n'aura « aucun impact sur les conditions de remboursement et le niveau de prise en charge

**Aucun système n'est inviolable, l'Assurance maladie le sait bien.**

de l'usager par l'Assurance maladie ». Mais y en a-t-il un sur la prise en charge du médecin ? La question se pose car il est prévu que les professionnels de santé

reçoivent une compensation financière (280 € par an, au maximum) s'ils remplissent ces espaces pour une certaine part de leurs consultations. Est-ce que ça pourrait les conduire à favoriser les patients qui ont un espace activé ? Non, car une fois ouvert, peu importe qu'il soit activé ou non, rien n'empêche votre médecin de l'alimenter et de toucher le bonus incitatif.

### Et la protection des données ?

Le vrai risque, c'est plutôt celui de la protection des données. Accepter la politique de protection va de pair

avec les CGU mais ce sont sept pages supplémentaires de format A4 à lire pour l'accepter en connaissance de cause. Le document rassure sur le fait que les données sont hébergées en France, dans un environnement sécurisé, « protégées par l'Assurance maladie » et que tout vol, toute exploitation, etc., sont punis au pénal.

Mais aucun système n'est inviolable. L'Assurance maladie en sait quelque chose, elle qui s'est fait voler les données de 510 000 assurés, en mars. Un sondage CSA, en juillet 2021, indique que 65 % des Français ont confiance concernant la sécurisation des données de santé. Sur l'appli ou le site, le message « Attention aux e-mails et SMS frauduleux qui usurpent le nom de Mon espace santé », m'interroge sur mon choix mais la double authentification me donne une impression de sécurité.



que le dossier a été créé... Or, dans le respect des articles 371 à 381 du code civil, le représentant légal d'un mineur identifié par l'Assurance maladie a la possibilité d'inviter le second représentant légal, sous sa seule responsabilité, afin de permettre à ce dernier d'accéder aux données du mineur qu'ils représentent conjointement.

### Qu'y a-t-il dedans ?

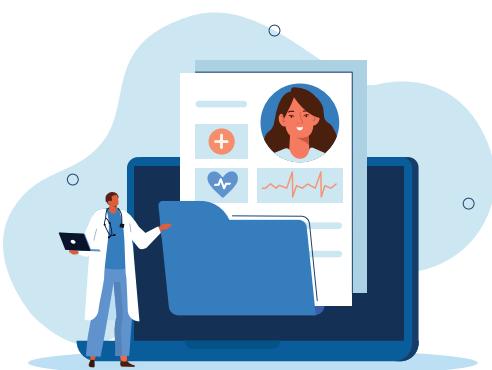
Ce carnet numérique propose de stocker nos documents de santé et de renseigner notre profil médical. Pratique comme aide-mémoire, surtout quand on commence à multiplier les intervenants, et pour donner accès aux informations clés en cas d'urgence. J'y ai retrouvé rapidement tout ce qui apparaissait dans mon DMP (comptes-rendus médicaux, résultats d'examens de prévention, etc.) ainsi qu'une attestation vaccinale téléversée par l'Assurance maladie à l'ouverture de mon compte.

Dans « mon histoire de santé », figurent les remboursements des médicaments et des soins qui m'ont été délivrés. Il apparaît, par exemple, que j'ai fait une analyse de sang. Mais le laboratoire n'a pas téléversé les résultats. « Nous sommes désolés, pour l'instant nous ne savons pas le faire et nous n'avons pas les outils pour le faire », s'excuse un responsable du laboratoire qui ajoute : « Ce sera peut-être fait au cours de l'année prochaine ». Dans une réponse commune aux questions de « 60 », la Caisse nationale

d'assurance maladie (Cnam) et le ministère de la Santé affirment observer depuis janvier « une dynamique de progression des alimentations du DMP » : de 460 % par les établissements de santé, depuis le début de l'année 2022, de près de 400 % pour les laboratoires de biologie et de plus de 280 % pour les professionnels de ville. La progression reflète en creux le fait que l'on part de très bas... Elle n'en est qu'à ses débuts car les logiciels commencent juste à être installés ; la fin du déploiement est prévue en avril 2023.

### Comment est-ce organisé ?

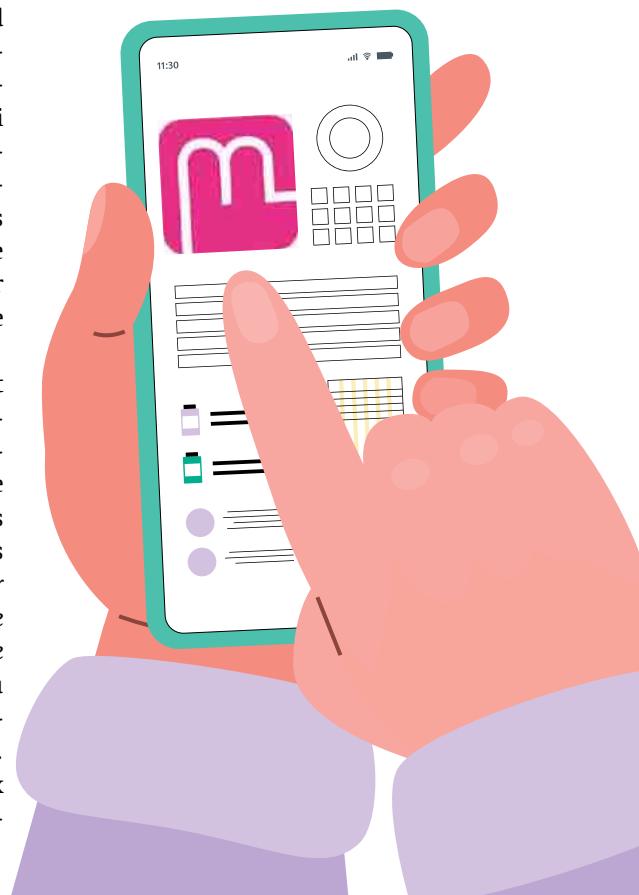
Des rubriques sont pré-installées dans la partie profil pour nos directives anticipées, nos contacts (contact d'urgence, personne de confiance, proche aidant, proche aidé) dont on peut renseigner les coordonnées... sans leur autorisation, et bien sûr nos maladies, traitements, hospitalisations... Mais toutes sont



### Activer (ou non) le profil de son enfant

Une fois le profil activé, l'interface m'a proposé de continuer sur ma lancée et de gérer le profil des enfants qui figurent sur ma carte Vitale. À eux de décider de maintenir leur espace ou de s'opposer à sa création, quand ils auront 18 ans, mais d'ici là, j'ai tout pouvoir.

Juste une autre case à cocher pour certifier que je suis bien leur représentant légal. Pour ce faire, nul besoin de l'accord de l'autre titulaire de l'autorité parentale. Il ou elle a la possibilité de s'y opposer, encore faut-il qu'il ou elle soit au courant



loin d'être utiles à renseigner (voir 3 questions à, ci-contre).

Dans l'onglet « Mesures », la liste proposée s'allonge avec l'âge : taille, poids, température, glycémie, tension artérielle, niveau de douleur, fréquence cardiaque... Quant à « Habitudes de vie », cela consiste assez succinctement à dire si l'on fume et si l'on fait une activité physique régulière (sans que soit précisée ce qu'il faut entendre par là). Curieusement, rien sur la consommation d'alcool.

### Qui peut y accéder ?

Les mandataires judiciaires, les représentants légaux – mais pas les proches aidants – et tous les professionnels de santé auxquels on accepte de donner l'accès – sauf les médecins du travail, même si cela peut être amené à évoluer pour certaines parties de l'Espace.

Ensuite, parmi les professionnels agréés, on a la main sur qui accède à quoi, en urgence ou non. On peut ajouter un professionnel de santé en passant par l'onglet « Professionnels de santé » ou bien en bloquer un ou gérer les accès en allant dans l'onglet Paramètres->confidentialité->accès des professionnels de santé à mes données.

Le médecin traitant est, bien sûr, le plus important à inscrire. Même s'il est enregistré auprès de l'Assurance maladie, il n'apparaît pas encore automatiquement. Ayant la chance d'en avoir un, j'ai voulu l'ajouter mais il est resté introuvable via le moteur de recherche intégré.

### Pourquoi une messagerie sécurisée ?

Cette messagerie doit permettre d'échanger avec des professionnels de santé de manière la plus sécurisée possible. L'adresse est toujours sur le même modèle (15 chiffres du numéro de SS@patient.mssante.fr) : elle ne sert, au départ, qu'à recevoir des messages. Impossible d'en envoyer aux

professionnels de santé tant qu'ils ne nous ont pas écrit. Reste à voir comment ils s'empareront de ce moyen de communication.

### Et ensuite ?

Étaient promis pour courant 2022 l'agenda de santé – un « endroit personnel et sécurisé pour regrouper tous vos rendez-vous liés à votre santé » – et un catalogue –déjà publié – de services (applications, portails...) référencés par les pouvoirs publics. « Dans quelques mois, les services



référencés [...] pourront proposer à leurs utilisateurs de choisir les données qu'ils veulent échanger avec Mon espace santé », expliquent le ministère et la Cnam. Par exemple, si Doctolib y figure – et si on y consent –, les rendez-vous via Doctolib pourront venir s'intégrer dans l'agenda de Mon espace santé et les prescriptions passant par Doctolib à l'issue d'une téléconsultation pourront y être automatiquement versées.

Me voici donc propriétaire d'un carnet de santé digital plein de promesses. Mais, pour l'instant, il n'est alimenté que par l'Assurance maladie et ma pharmacie – à moins de changer de labo d'analyse. Et il n'est lu par personne : mon médecin traitant est introuvable et je n'ai pas trouvé de remplaçants aux spécialistes (gynéco, ophtalmo, dermatolog...) qui me suivaient, partis à la retraite. Avant de gérer mes données de santé, la première étape va donc consister à en générer... •

ADÉLAÏDE ROBERT

### 3 questions à



**DR JEAN-CHRISTOPHE NOGRETTE**  
Secrétaire général adjoint du syndicat MG\* France

#### Quelles sont les informations les plus utiles à renseigner ?

**JEAN-CHRISTOPHE NOGRETTE :**

En priorité les allergies, les vaccinations et les traitements chroniques. Et aussi faire remplir ou valider le volet synthèse médicale par le médecin traitant. Tout le reste risque d'être une pile de documents inexploitables... surtout s'il s'agit de documents déposés sans données avérées, précises, et validées par un professionnel de santé.

#### Sous quelle forme faut-il déposer ses données de santé ?

**J.-C. N. :** Il faut que l'information soit vérifiable. Si un patient écrit dans ses antécédents « appendicite », même en précisant l'année et même s'il a une cicatrice à l'abdomen, un médecin engage sa responsabilité en considérant cette information validée. Il faut un compte-rendu hospitalier pour l'attester. Mais il faut aussi que le patient mette en ligne des documents qu'il a lui-même vérifiés car il peut arriver qu'il y ait des erreurs dans un compte-rendu hospitalier.

#### Et pour le carnet de vaccination ?

**J.-C. N. :** Pour les vaccins, il est nécessaire de reporter le nom commercial du vaccin, le numéro de lot et la date de la vaccination. Et ce, même si ces informations sont présentées comme « facultatives ». Aujourd'hui, de multiples intervenants sont amenés à vacciner : médecin, pharmacien, sage-femme, etc. Dans ce contexte, il est primordial de garder une certaine traçabilité, d'autant qu'en cas d'effets secondaires, c'est le médecin traitant qui sera contacté et non celui qui aura vacciné.

\* Fédération française des médecins généralistes



# LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS

- **2** Lundi au vendredi à **10 h 10**  
Samedi à **10 h 40**
- **3** Lundi au vendredi à **10 h 45**  
Samedi à **11 h 15**
- **4** Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche à **19 h 45**
- **5** Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à **14 h 30**

## franceinfo:

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à **13 h 00 et 18 h 00**  
Samedi et dimanche à **13 h 00 et 20 h 00**

En replay sur [france.tv](#)



Près de 500 émissions ConsoMag à revoir sur le site

[www.inc-conso.fr](http://www.inc-conso.fr)



LE MAGAZINE TÉLÉVISÉ DE TOUS LES CONSOMMATEURS

## SPÉCIAL PLACEMENTS

Avec l'Autorité des marchés financiers (AMF)

### PLACEMENTS FINANCIERS : ATTENTION AUX CONSEILS DES INFLUENCEURS

Première diffusion le lundi 5 décembre

### POURQUOI ET COMMENT DIVERSIFIER SES PLACEMENTS ?

Première diffusion le mardi 6 décembre

### COMPRENDRE ET COMPARER LES FRAIS D'UN PLACEMENT FINANCIER

Première diffusion le mercredi 7 décembre

### CRYPTO-MONNAIES : QUELS RISQUES POUR LES INVESTISSEURS ?

Première diffusion le jeudi 8 décembre

### FINANCES DURABLES : COMMENT VERDIR SES PLACEMENTS ?

Première diffusion le vendredi 9 décembre

## VOTRE IDENTITÉ USURPÉE LORS D'UN CONTÔLE DE TITRE DE TRANSPORT

Avec la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut)

Première diffusion le lundi 12 décembre

## LE FORFAIT PATIENT URGENCES

Avec l'Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT (Indecosa-CGT)

Première diffusion le mardi 13 décembre

## RÉSEAUX SOCIAUX : ATTENTION AU TRAFIC D'INFLUENCE

Avec l'Union fédérale des consommateurs-Que choisir

Première diffusion

le mercredi 14 décembre

## COMMENT TRIER SES DÉCHETS

Avec l'Union nationale des associations familiales (Unaf)  
Première diffusion le jeudi 15 décembre

## PEUT-ON SE FIER AUX PRODUITS RECONDITIONNÉS ?

Avec l'Agence de la transition écologique (Ademe)  
Première diffusion le lundi 19 décembre

## À QUOI SERT L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ?

Avec l'Agence de la transition écologique (Ademe)  
Première diffusion le mardi 20 décembre

## SPÉCIAL DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

## DOIT-ON CROIRE LES ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES ?

Première diffusion le jeudi 29 décembre

## ALIMENTATION : LUTTER CONTRE LA DÉFORESTATION

Première diffusion  
le vendredi 30 décembre

## ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : ACHETER RESPONSABLE

Première diffusion  
le samedi 31 décembre

### Lucie Martinez

La présentatrice de ConsoMag vous donne rendez-vous sur France Télévisions et sur les réseaux sociaux. Pour intervenir dans ConsoMag, rejoignez-nous sur les réseaux.



# Viande et poisson C'est bon pour moi et pour la planète ?



## Zoom

Pour manger plus sain et plus écologique, toutes les sources de protéines ne se valent pas. Une étude scientifique permet de faire les bons arbitrages entre produits.

**A**u moment de faire ses courses, certains choix semblent insolubles : vaut-il mieux privilégier sa santé ou celle de la planète ? Entre la viande et les produits de la mer, qui a les meilleures qualités nutritives ? Quand on achète du poisson, comment choisir entre variétés sauvages et d'élevage ? C'est pour répondre à ces questions, et permettre un choix éclairé des consommateurs qu'une équipe internationale de chercheurs a comparé 34 espèces de poissons et fruits de mer avec les viandes les plus consommées dans le monde.

## LES MAUVAIS CHOIX : VIANDE ET CRUSTACÉS

Leurs conclusions sont résumées sous forme de graphique (voir ci-contre). En haut à gauche, sont répertoriés en quelque sorte les mauvais choix : ces produits ont un intérêt nutritionnel inférieur à la moyenne de toutes les sources de protéines animales (poissons et viandes) étudiées, et des émissions de gaz à effet de serre supérieures. Sans surprise, on y trouve les viandes de bœuf et de porc, mais aussi les crustacés et les céphalopodes (poulpes, calmars, seiches...). En effet, leurs techniques de pêche ou d'élevage ont un rendement plutôt faible et sont énergivores.

### Anchois, maquereaux et harengs sont les plus vertueux.

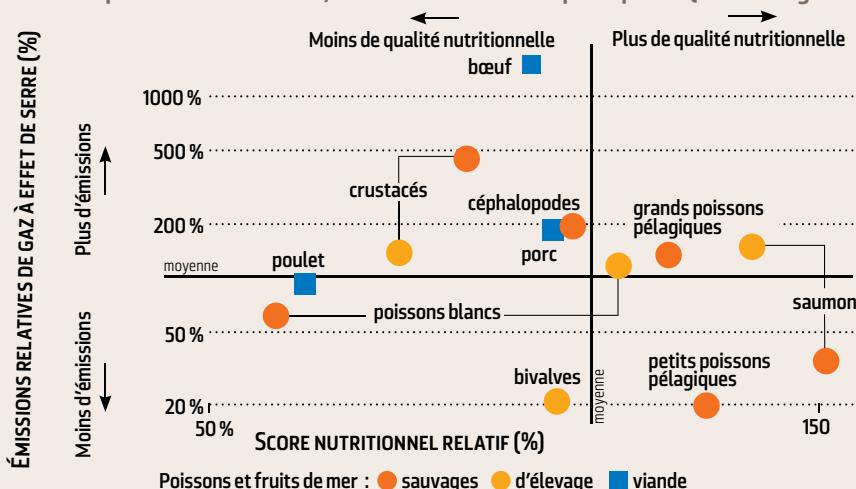
Du côté des poissons blancs (merlu, morue, haddock, lieu noir, colin), leur empreinte carbone est correcte. Mais leur intérêt nutritionnel varie fortement selon qu'il s'agit de variétés sauvages ou d'élevage : il s'avère très faible pour les premières alors que les poissons blancs d'élevage, comme d'ailleurs les gros poissons pélagiques tels que les thons, présentent des atouts nutritifs indéniables.

En fait, les produits de la mer les plus vertueux, au regard de la santé et de la planète, comptent le saumon sauvage et, surtout, les petits poissons pélagiques (anchois, maquereaux et harengs). Les moules et les huîtres d'élevage sont également en bonne position. De quoi amener les auteurs de l'étude à encourager l'adoption du « régime bleu », trop souvent négligé par rapport à l'alimentation « verte ». « Chaque occasion de remplacer le bœuf par des produits de la mer est une petite victoire pour le climat », concluent ses auteurs. •

ÉMILIE GILLET

## Les meilleures protéines de la mer

Certains poissons, comme le saumon sauvage, ont un intérêt nutritionnel supérieur à la viande, tout en générant moins de gaz à effet de serre (en bas à droite). Beaucoup moins intéressants, les crustacés et les céphalopodes (en haut à gauche).



# Toxicité Dioxyde de titane : on avance... doucement

## Enquête

Le dioxyde de titane est interdit dans l'alimentation en France depuis 2020. Mais, en dépit des risques potentiels, il reste bien présent dans les médicaments, et dans les cosmétiques, sous certaines conditions.

**L**e dioxyde de titane ( $TiO_2$ ) se présente sous forme d'une poudre blanche insoluble et minérale aux multiples usages. Dans les cosmétiques et les médicaments, il est utilisé comme colorant blanc, opacifiant ou pour intensifier la brillance des produits mais aussi en tant que filtre UV. Dans l'industrie, il permet d'opacifier les peintures, de dépolluer des surfaces grâce à son effet photocatalytique...

Dans l'alimentation, il était autorisé comme agent texturant ou colorant (E171) mais ne l'est plus en France depuis 2020. Une étude avait, en effet, démontré qu'il pouvait induire un cancer du côlon chez le rat. En 2022, l'Union européenne l'a interdit à son tour dans les aliments, en raison de sa génotoxicité potentielle (destruction de l'ADN) et du risque de cancer.

### DES RISQUES AUSSI À L'INHALATION

Le  $TiO_2$  ne présente pas seulement des risques par ingestion. Il a été classé par Bruxelles en 2020 comme potentiellement cancérogène par inhalation. Cela a conduit à limiter

les doses et les temps d'exposition pour les travailleurs qui manipulent les produits qui en contiennent. Et à l'interdire dans les sprays solaires - mais uniquement sous forme nanométrique. Car les risques varieraient suivant la taille des particules. Selon Mathilde Detcheverry, de l'Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanos (Avicenn), « les nanoparticules (inférieures ou égales à 100 nm) sont susceptibles de pénétrer plus loin dans l'organisme et d'y entraîner des effets néfastes. »

### ÉTIQUETAGE : LE NANO AUX OUBLIETTES

Pour en tenir compte, la réglementation européenne impose de distinguer la présence de nanoparticules sur l'étiquetage

des cosmétiques et des biocides. Elle n'est pas toujours respectée. Les six cosmétiques testés par Avicenn, en 2022, contiennent tous des nanoparticules de  $TiO_2$  sans aucune mention « nano ». Mais sur d'autres produits du quotidien, il n'y a même pas d'obli-

Le  $TiO_2$  ne présente pas seulement des risques à l'ingestion.



gation d'étiquetage alors qu'Avicenn a décelé du TiO<sub>2</sub> flirtant avec les 100 nm dans un emballage alimentaire (une lingette buvard, placée sous une escalope de poulet), une peinture et un caleçon pour homme...

## LES COSMÉTIQUES SUR LA SELLETTE

En parallèle, l'évaluation des risques liés à ces particules se poursuit. En mai 2022, la Commission européenne a reçu un dossier des industriels démontrant, « preuves scientifiques » à l'appui, la sécurité du TiO<sub>2</sub> dans les cosmétiques.

Devant les doutes soulevés par d'autres études, la Commission a demandé au Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (CSSC) de réévaluer la sécurité du TiO<sub>2</sub>, en se concentrant sur la géotoxicité et l'exposition par inhalation et voie orale pour certains produits : soins des lèvres, rouges à lèvres, dentifrices, poudres, laques pour cheveux, etc. Il serait présent dans près de 7 000 références susceptibles d'être ingérées ! Le CSSC doit rendre son avis en mars 2023. Les crèmes, elles, sont écartées de l'évaluation : la pénétration par voie cutanée n'a pas encore été prouvée. Mais les écrans solaires suscitent tout de même des craintes.

## Persistant dans les dentifrices

• **Les dentifrices sont des cosmétiques - hormis quelques références qui ont le statut de médicament. Le TiO<sub>2</sub> y est utilisé comme colorant (CI 77891) et à ce titre n'est pas autorisé sous forme nano par le règlement**

cosmétique contrairement au TiO<sub>2</sub> utilisé comme filtre UV. Or « des contrôles réalisés en 2019 ont trouvé un pourcentage de nanoparticules allant de 21 à 54 % », relève Mathilde Detcheverry d'Avicenn. La même année, l'association

Agir pour l'environnement avait pointé la présence de TiO<sub>2</sub> dans les deux tiers des 408 dentifrices étudiés. En deux ans, il a disparu dans près de 50 dentifrices. Autant dire qu'il n'est pas indispensable !



## CRÈMES SOLAIRES : PAS DE RISQUE ZÉRO

« Utilisé comme filtre UV, le TiO<sub>2</sub> est présent sous forme d'agrégats de 100 à 200 nm, a priori trop gros pour pénétrer dans l'organisme. D'autant qu'ils sont enrobés d'une couche de silice ou d'alumine pour empêcher la formation de radicaux libres accélérant le vieillissement cutané », précise Jérôme Labille, directeur de recherche CNRS au Centre de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement (Cerege).

Mais on peut s'interroger sur des agrégats plus petits, de 50 nm, sur des peaux plus perméables, comme celles des bébés, celles fraîchement épilées ou encore après un coup de soleil...

De plus, la qualité de l'enrobage joue un rôle clé : le chlore des piscines peut le dégrader, le sel de mer aussi.

« Il y a un risque que les nanoparticules soient relarguées dans les eaux de baignade avec des effets délétères sur le phytoplancton et les micro-algues à la base de la chaîne alimentaire, mais aussi sur les crustacés et les poissons », souligne Mathilde Detcheverry. Reste que les filtres UV miné-

raux à base de TiO<sub>2</sub> semblent moins nocifs que certains filtres chimiques qui, eux, pénètrent dans le sang et sont de potentiels perturbateurs endocriniens...

## LE GRAND FLOU POUR LES MÉDICAMENTS

Et les médicaments ? Des milliers utilisent le TiO<sub>2</sub> comme excipient, or ces derniers suivent la réglementation européenne des additifs alimentaires. Le TiO<sub>2</sub> ayant été interdit dans les aliments, il aurait dû l'être dans les médicaments. Mais en 2021, l'Agence européenne des médicaments a décidé son maintien, arguant du risque de pénurie de médicaments si on le supprimait trop vite. Les industriels cherchent d'autres solutions et l'Agence réévaluera la situation en 2024.

En attendant, la base de données publique des médicaments permet de savoir lesquels contiennent du TiO<sub>2</sub>. Cela varie au sein d'une même gamme (il y a du TiO<sub>2</sub> dans les gélules Doliprane 500 mg mais pas dans les gélules 1 000 mg ni les comprimés) ! Il n'y est pas fait mention des nanoparticules car ce n'est pas imposé. Dans le TiO<sub>2</sub> utilisé comme colorant alimentaire, les études indiquaient une proportion de 10 à 40 %. Nos analyses réalisées en 2018 sur six médicaments ont confirmé cette proportion. Par principe de précaution, préférez les formes sans TiO<sub>2</sub> mais n'interrompez pas un traitement sans avis médical. • MARIE-LAURE THÉODULE

# ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT  
PAR MARIE PELLEFIGUE ET HERVÉ CABIBBO



## + 25 %

C'est l'augmentation des ventes de combinaisons de nage (99 à 299 €) constatée par la chaîne d'équipements spécialisés Le Vieux Campeur (50 magasins en France) après l'annonce, par plusieurs municipalités, de la baisse du chauffage des piscines. Moins original, les sous-vêtements Damart, les cols roulés, les plaids ou encore les bouillottes sont également à la fête.

## Plan vélo : coup de pouce pour les infrastructures

Bonne nouvelle pour les amateurs de bâclous : le plan vélo pour 2023 prévoit un budget d'aides publiques de 250 millions d'euros destiné aux collectivités et notamment aux communes. Ce seuil, jusque-là jamais atteint en France, devrait leur permettre de répondre aux deux priorités fixées par le gouvernement : le développement des pistes cyclables et des stationnements. Les pouvoirs



publics espèrent ainsi inciter davantage de particuliers à passer à la bicyclette pour leurs déplacements quotidiens.●

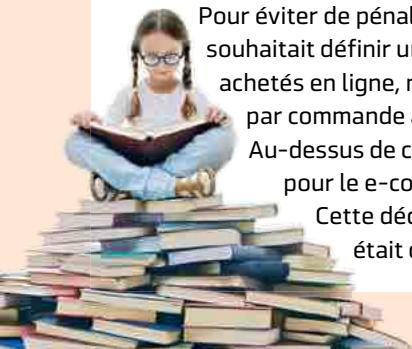
## LIVRES EN LIGNE

### La fin des frais de port gratuits

Pour éviter de pénaliser les librairies "en dur", le ministère de la Culture souhaitait définir un montant minimum de frais de port pour les livres achetés en ligne, notamment chez Amazon. Un prix de livraison de 3 € par commande a été retenu pour les achats de moins de 35 €.

Au-dessus de ce montant, le statu quo est maintenu avec la possibilité, pour le e-commerçant, de ne facturer que 0,01 € par commande.

Cette décision découle d'une loi adoptée fin 2021, dont l'objet était d'inciter les clients à se déplacer chez leur librairie.●



Question de droit ?



La réponse du juriste  
Yvan Carineau  
Juriste à l'Institut  
national de  
la consommation

## Victime d'une chute sur les marches d'un magasin, puis-je obtenir réparation auprès de l'exploitant ?

**ÇA DÉPEND.** Pour les tribunaux, un magasin n'est pas automatiquement responsable du dommage causé par les choses « inertes » dont il a la garde (sol, marches, étals...) et n'est pas soumis à une obligation de sécurité générale. Sa responsabilité ne peut être retenue qu'en cas de défaut de l'équipement incriminé, sous réserve de prouver que cette anomalie (position anormale, mauvais état...) est à l'origine de votre dommage. À vous, donc, de recueillir les preuves par tous les moyens (témoignages, photos...). En revanche, le magasin est présumé responsable en cas d'accident causé par une chose « en mouvement », comme un escalator...●

→ Arrêt de la Cour de cassation, 1<sup>re</sup> chambre civile, du 24 novembre 2021 (pourvoi n° 20-11.098).



## Gestion des déchets La France à la traîne

Le dernier rapport de la Cour des comptes tire à boulets rouges sur la gestion hexagonale des déchets ménagers.

Combien les Français produisent-ils d'ordures ménagères ? En 2019, 583 kg par an et par personne, soit un peu moins qu'en 2011 (590 kg par an). Et c'est encore bien trop pour atteindre l'objectif fixé pour 2030 à 501 kg par an. Dans son rapport du 28 septembre, la Cour des comptes pointe ces ordures ménagères résiduelles (produites à 80 % par les ménages et à 20 % par les petites entreprises) jetées en vrac dans le bac courant, et qui représentent 249 kg par an et par habitant.

### Inciter à réduire les déchets

Or « 80 % de ce total pourraient faire l'objet d'une valorisation adaptée à leur nature si [ces ordures ménagères] étaient triées par les usagers et orientées vers leurs filières de traitement spécifiques », précise le rapport. Lequel note aussi que les déchets ménagers, c'est 12 % de l'ensemble des ordures, mais 61,5 % du total des dépenses. La Cour préconise donc la mise en place de politiques publiques incitatives, pour que chaque ménage réduise son volume de déchets.

Car, pour le moment, le système de gestion des ordures est financé par une taxe qui dépend de la valeur locative du logement et non du volume de déchets produits. « La tarification “incitative” qui devait concerner 15 millions d’habitants en 2020 [...] n’atteint aujourd’hui que 6 millions de personnes », relève l’institution.

### Augmenter la réparabilité

Elle prône aussi une accélération du volet prévention, notamment par la mise en place de politiques à destination des entreprises pour réduire les emballages et augmenter la réparabilité des produits. Les collectivités locales doivent aussi réfléchir au recyclage des biodéchets (le compostage) et à des actions pédagogiques. Enfin, il est recommandé que les politiques de traitement des déchets soient unifiées à l'échelle de chaque région, pour assurer une modernisation des installations et une cohérence des équipements. Cela permettrait de valoriser au maximum les déchets non recyclés au lieu de les enfouir. ● M. P.

## Les trottinettes, c'est économique

Un observatoire de la Fédération des professionnels de la micro-mobilité (FPMM) a constaté que depuis la flambée du prix du carburant, 65 % des propriétaires de trottinettes électriques et autres gyroroues utilisent leur engin plus souvent. En se passant de leurs voitures et motos, ils souhaitent alléger leur budget de transport. Un objectif atteint, puisque 77 % des personnes interrogées ont affirmé économiser 30 à 300 € par mois.

## CPF : Enfin la fin du démarchage

« Votre solde CPF a été mis à jour », « Votre compte formation est crédité de son nouveau montant », « Vous n’avez pas procédé à la conversion de vos droits formation »... Nous sommes nombreux à avoir été démarchés par SMS, téléphone ou courriel pour notre compte personnel de formation. Des sollicitations de plus en plus souvent identifiées comme des arnaques par l’organisme Tracfin en charge de la lutte contre le blanchiment.

Les députés viennent de leur emboîter le pas : la prospection commerciale des titulaires de compte CPF sera bientôt interdite à l’issue du processus législatif démarré le 7 octobre. ●



# Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS  
POUR 1 AN**  
et réalisez jusqu'à  
**23 % D'ÉCONOMIE**



## LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...



## LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...

## LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

## L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES DE «60»

(Ordinateur, tablette et smartphone)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros.
- Accès aux versions numériques des mensuels et hors-séries compris dans votre abonnement.



## LE SERVICE « 60 RÉPOND »

Service téléphonique d'information juridique. Nos experts répondent en direct à toutes vos questions.



**Achat en ligne**  
CLIQUEZ ICI

**DÉCOUVREZ NOS FORMULES  
100 % NUMÉRIQUES**  
sur [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)

**60**  
millions  
de consommateurs

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 55166 – 60647 Chantilly cedex

**OUI**, je m'abonne à *60 Millions de consommateurs*.

Je choisis l'abonnement suivant :

**ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 €** au lieu de ~~59,70 €~~

soit **18 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts  
+ Accès aux services numériques de «60»

**ABONNEMENT EXPERT 83 €** au lieu de ~~108 €~~

soit **23 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts  
+ 7 hors-séries thématiques + Service « 60 RÉPOND » + Accès aux services numériques de «60»

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/01/2023. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1<sup>er</sup> numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de *60 Millions de consommateurs*, situé au Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case  Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case  (Délais de livraison du 1<sup>er</sup> numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

## MES COORDONNÉES

Mme  M.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone\* \_\_\_\_\_

Email\* \_\_\_\_\_

\*Facultatif

## MON RÉGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire :

N° : \_\_\_\_\_

Expire fin : \_\_\_\_\_

Date & signature obligatoires

# Coffrets cadeaux Réserver, c'est pas gagné

## Zoom

Créneaux indisponibles, absence de réponses des professionnels... Certains bénéficiaires de coffrets Wonderbox peinent à réserver et se sentent alors piégés.

**P**our éviter le casse-tête des achats de Noël, de nombreux Français jettent leur dévolu sur des coffrets cadeaux dont Wonderbox est l'un des principaux acteurs. Des coffrets thématiques (tables gastronomiques, massages, escapades d'un week-end...) proposés entre 10 et 1 250 €. Sur le papier, le bénéficiaire n'a plus qu'à choisir son thème et réserver. Mais en pratique, c'est parfois le parcours du combattant pour y arriver.

### UN TRAITEMENT DIFFÉRENT

« Pour utiliser ma Wonderbox "Trois jours de rêve" et partir début octobre, j'ai tenté de réserver auprès de quatre hôtels, témoigne Pascale, qui nous a écrit. Le premier n'a jamais répondu. Le deuxième a exigé un supplément de 80 € pour les petits déjeuners censés être inclus. Et les deux autres n'avaient plus de place ! » Excédée, la soixantaine a annulé. « Désormais, je demande à mes enfants de m'offrir de l'argent, s'ils n'ont pas d'idée. Au moins, je peux l'utiliser à ma guise. » Des difficultés à réserver via Wonderbox pointées dans d'autres courriels envoyés à «60».

Interrogé, un hôtelier du sud de la France, partenaire de Wonderbox, reconnaît ne pas traiter les détenteurs de coffrets cadeaux et les autres touristes sur un pied d'égalité. « Pendant l'été, le prix des chambres est multiplié par deux, voire plus, par rapport à la basse saison, explique-t-il. Mais

je perçois la même somme toute l'année avec Wonderbox ! Du coup, pendant la période estivale, je donne la primauté aux touristes qui me rapportent beaucoup plus. » En clair, Wonderbox permet à cet hôtelier de combler les blancs de son carnet de réservation.

### MIEUX VAUT S'Y PRENDRE PLUSIEURS MOIS AVANT

De son côté, la direction de Wonderbox dit faire le nécessaire pour assurer le meilleur service à ses clients : « Il n'est pas acceptable qu'un partenaire ne remplisse pas ses obligations contractuelles, affirme Fabrice Lépine, directeur général du groupe Wonderbox. Nous avons mis en place un suivi qualité qui nous permet d'être alertés et de prendre les mesures nécessaires auprès de nos partenaires qui ne joueraient pas le jeu. » Avant de choisir, visitez le site Internet de Wonderbox et tapez le nom du professionnel, pour afficher ses éventuelles restrictions. Et réservez plusieurs mois à l'avance.

#### BON À SAVOIR

Selon les marques, les durées de validité varient. Pour Wonderbox, la quasi-totalité des coffrets sont utilisables trois ans et trois mois après l'achat. Les boîtes de son concurrent Smartbox ont, quant à elles, une durée de validité de dix mois à trois ans. Plus la durée est faible, plus il est conseillé de planifier son activité rapidement.

#### Vérifier si le professionnel affiche des restrictions éventuelles

Si aucun créneau ne vous satisfait, tournez-vous vers un autre professionnel ou mettez le coffret cadeau de côté. Difficile d'exiger un remboursement : l'indisponibilité d'un partenaire de

Wonderbox n'est, hélas, pas suffisante pour invalider l'intégralité du coffret cadeau et ses centaines de prestations. ● ADRIAN DE SAN ISIDORO  
Juriste : THOMAS GONCALVES



# DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

**15** associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site [inc-conso.fr](http://inc-conso.fr), rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

## Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

**Adeic** (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)  
27, rue des Tanneries, 75013 Paris  
TÉL.: 01 44 53 73 93  
E-MAIL : [contact@adeic.fr](mailto:contact@adeic.fr)  
INTERNET : [www.adeic.fr](http://www.adeic.fr)

**Afoc** (Association Force ouvrière consommateurs)  
141, av. du Maine, 75014 Paris  
TÉL.: 01 40 52 85 85  
E-MAIL : [afoc@afoc.net](mailto:afoc@afoc.net)  
INTERNET : [www.afoc.net](http://www.afoc.net)

**ALLDC** (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)  
150, rue des Poissonniers, 75883 Paris Cedex 18  
TÉL.: 01 53 09 00 29  
E-MAIL : [consom@leolagrange.org](mailto:consom@leolagrange.org)  
INTERNET : [www.leolagrange-conso.org](http://www.leolagrange-conso.org)

**CGL** (Confédération générale du logement)  
29, rue des Cascades, 75020 Paris  
TÉL.: 01 40 54 60 80  
E-MAIL : [info@lacgl.fr](mailto:info@lacgl.fr)  
INTERNET : [www.lacgl.fr](http://www.lacgl.fr)

**CLCV** (Consommation, logement et cadre de vie)  
59, bd Exelmans, 75016 Paris  
TÉL.: 01 56 54 32 10  
E-MAIL : [clcv@clcv.org](mailto:clcv@clcv.org)  
INTERNET : [www.clcv.org](http://www.clcv.org)

**Cnafal** (Conseil national des associations familiales laïques)  
19, rue Robert-Schuman, 94270 Le Kremlin-Bicêtre  
TÉL.: 09 71 16 59 05  
E-MAIL : [cnafal@cnafal.net](mailto:cnafal@cnafal.net)  
INTERNET : [www.cnafal.org](http://www.cnafal.org)

**CNAFC** (Confédération nationale des associations familiales catholiques)  
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris  
TÉL.: 01 48 78 82 74  
E-MAIL : [cnafc-conso@afc-france.org](mailto:cnafc-conso@afc-france.org)  
INTERNET : [www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

**CNL** (Confédération nationale du logement)  
8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex  
TÉL.: 01 48 57 04 64  
E-MAIL : [cnl@lacnl.com](mailto:cnl@lacnl.com)  
INTERNET : [www.lacnl.com](http://www.lacnl.com)

**CSF** (Confédération syndicale des familles)  
53, rue Riquet, 75019 Paris  
TÉL.: 01 44 89 86 80  
E-MAIL : [contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)  
INTERNET : [www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)

### Familles de France

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris  
TÉL.: 01 44 53 45 90  
E-MAIL : [conso@familles-de-france.org](mailto:conso@familles-de-france.org)  
INTERNET : [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)

### Familles Rurales

7, cité d'Antin, 75009 Paris  
TÉL.: 01 44 91 88 88  
E-MAIL : [infos@famillesrurales.org](mailto:infos@famillesrurales.org)  
INTERNET : [www.famillesrurales.org](http://www.famillesrurales.org)

### Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)

32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83  
E-MAIL : [contact@fnaut.fr](mailto:contact@fnaut.fr)  
INTERNET : [www.fnaut.fr](http://www.fnaut.fr)

### Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)

263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05  
E-MAIL : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr)  
INTERNET : [indecosa.fr](http://indecosa.fr)

### UFC-Que Choisir (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)

233, bd Voltaire, 75011 Paris  
TÉL.: 01 43 48 55 48  
INTERNET : [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

### Unaf (Union nationale des associations familiales)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris  
TÉL.: 01 49 95 36 00  
INTERNET : [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

## Les centres techniques régionaux de la consommation

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**CTRC Auvergne**  
17, rue Richepin, 63000 Clermont-Ferrand  
TÉL.: 04 73 90 58 00  
E-MAIL : [u.r.o.c@wanadoo.fr](mailto:u.r.o.c@wanadoo.fr)

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté**  
2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7, 21000 Dijon  
Dijon : TÉL.: 03 80 74 42 02  
E-MAIL : [contact@ctrc-bourgogne.fr](mailto:contact@ctrc-bourgogne.fr)  
Besançon : TÉL.: 03 81 83 46 85  
E-MAIL : [ctrc.fc@wanadoo.fr](mailto:ctrc.fc@wanadoo.fr)

### BRETAGNE

**Maison de la consommation et de l'environnement**  
48, boulevard Magenta, 35200 Rennes  
TÉL.: 02 99 30 35 50  
INTERNET : [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

### CENTRE-VAL DE LOIRE

**CTRC Centre Val de Loire**  
10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois  
TÉL.: 02 54 43 98 60  
E-MAIL : [ctrc.centre@wanadoo.fr](mailto:ctrc.centre@wanadoo.fr)

### GRAND EST

**Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est**  
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine, BP 6, 67064 Strasbourg cedex  
TÉL.: 03 88 15 42 42  
E-MAIL : [contact@cca.asso.fr](mailto:contact@cca.asso.fr)  
INTERNET : [www.cca.asso.fr](http://www.cca.asso.fr)

### HAUTS-DE-FRANCE

**CTRC Hauts-de-France**  
6, bis, rue Dormagen, 59350 Saint André-lez-Lille  
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL : [uroc-hautsdefrance@orange.fr](mailto:uroc-hautsdefrance@orange.fr)  
INTERNET : [www.uroc-hautsdefrance.fr](http://www.uroc-hautsdefrance.fr)

### NORMANDIE

**CTRC Normandie**  
Maison des solidarités, 51, quai de Juillet, 14000 Caen

### OCCITANIE

**CTRC Occitanie**  
31, allée Léon Foucault, Résidence Galilée, 34000 Montpellier  
TÉL.: 04 67 65 04 59  
E-MAIL : [secretariat@ctrcoccitanie.fr](mailto:secretariat@ctrcoccitanie.fr)  
INTERNET : [www.ctrcoccitanie.fr](http://www.ctrcoccitanie.fr)

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
23, rue du Coq, 13001 Marseille  
TÉL.: 04 91 50 27 94  
E-MAIL : [contact@ctrco-paca.org](mailto:contact@ctrco-paca.org)  
INTERNET : [www.ctrco-paca.org](http://www.ctrco-paca.org)

**Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.**

# Épurateurs d'air Une efficacité en demi-teinte

CENTRE D'ESSAIS  
**7** produits  
testés





Pour éliminer les polluants de nos intérieurs, la plupart des appareils que nous avons testés ne sont pas totalement satisfaisants, certains générant trop de... polluants !

**V**ous pensez que nos logements nous préservent de la pollution ? C'est faux ! Au contraire, elle est même parfois plus élevée à l'intérieur qu'à l'extérieur. Acariens, moisissures ou autres agents biologiques voisinent avec des polluants physiques tels que des particules provenant de l'extérieur, ou libérées lorsque nous fumons ou cuisinons.

## L'ISOLATION DES LIEUX FAVORISE LA POLLUTION

Nous cohabitons aussi avec des polluants chimiques, dont les très nombreux composés organiques volatils (COV), substances qui s'évaporent à température ambiante. Les matériaux de construction, les colles, les

### Comment nous avons procédé

## LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Cet essai portant sur sept épurateurs de l'air intérieur neufs a été réalisé en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (Ademe).**
- L'innocuité, c'est-à-dire l'absence de génération de polluants minéraux, particulaires ou organiques après mise en route des appareils, a été testée dans une pièce expérimentale de taille réelle (de 12 m<sup>2</sup> au sol et de 40 m<sup>3</sup>) ;**
- L'efficacité d'épuration a été testée, dans cette pièce, avec une concentration élevée (~250 ppm) de cinq composés organiques volatils courants dans les logements ; pour les particules, elle a été testée dans cette pièce ainsi qu'en banc d'essai.**
- Le débit réel des appareils, leur consommation électrique et leur commodité d'emploi ont également été évalués.**

## Les résultats de notre essai

- Très bon 20 à 17
- Bon 16,5 à 13
- Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



**Dyson**  
Purifier Cool  
Formaldehyde



**Ikea**  
Förfuktig

• Prix indicatif	699 €	70 €
• Poids	4,85 kg	2,66 kg
• Encombrement (H x L x P)	105 x 20,4 x 12 cm	46,1 x 31 x 10,9 cm
• Niveau acoustique annoncé	61,5 dB (A)	28-49-60 dB(A)
• Puissance électrique annoncée	Non disponible	1,5 -6,5-16 W
• Débit(s) annoncé(s)	Max. 1044 m <sup>3</sup> /h	30- 90-140 m <sup>3</sup> /h CADR <sup>(2)</sup>
• Préconisation volume ou surface	Volume effectif jusqu'à 81 m <sup>3</sup>	Non disponible
• Technologies utilisées	Filtres HEPA + charbon actif + oxydation catalytique	Filtres HEPA + charbon actif en option
<b>Performances (55%)</b>		
Sur composés organiques volatils (COV)	++	++
• Élimination des COV	+++	++
• Microparticules générées	+++	-
• Polluants organiques générés	+	+
Sur microparticules	++	+
• Filtration <sup>(1)</sup>	+++	+++
• Quantité d'air traitée <sup>(1)</sup>	-	-
<b>Innocuité (particules, polluants organiques et minéraux) (10 %)</b>		
Puissance et consommation électrique (15 %)	++	+++
• Consommation électrique <sup>(1)</sup>	++	+++
• Efficacité énergétique <sup>(1)</sup>	++	+++
<b>Commodité d'emploi (20 %)</b>		
<b>NOTE GLOBALE (100 %)</b>	<b>16,5/20</b>	<b>14,5/20</b>

(1) À vitesse minimale et maximale sauf modèle Fuji d'IDR Group qui ne dispose que d'une vitesse maximale. (2) Clean Air Delivery

peintures, les produits d'entretien, les huiles essentielles, les parfums sont des sources d'émission.

► **Les opérations d'isolation de l'habitat**, qui sont devenues indispensables dans une optique d'économies d'énergie, contribuent à accroître cette pollution, car elles

renforcent l'étanchéité des bâtiments. Face à cela, la règle numéro 1 est d'aérer, tous les jours, quelle que soit la saison.

► **Mais, en complément, plusieurs fabricants proposent des épurateurs d'air intérieur.** Les ventes, en augmentation depuis dix ans,

				
<b>Delonghi</b> AC230	<b>Daikin</b> MC55WVM	<b>Rowenta</b> Intense pure air PU4020F1	<b>Air Clean</b> Air Purifier UV60	<b>IDR Group</b> Fuji
419 €	400 €	299 €	390 €	786 €
7 kg	6,8 kg	7 kg	8,6 kg	3,5 kg
50 x 45 x 23 cm	50 x 27 x 27 cm	49,3 x 26,2 x 24,1 cm	73 x 40,2 x 26 cm	33 x 15 x 15 cm
36-43-50 dB(A)	19-29-39-53 dB(A)	22-45 dB(A)	< 55 dB(A)	< 20 dB(A)
42-48-61 W	8-10-15-37 W	Max 30 W	55 W	27 W
110-160-255 m³/h	66-120-192-330 m³/h	170 m³/h	300 m³/h CADR <sup>(1)</sup>	Non disponible
Surface effective jusqu'à 80 m²	Surface effective jusqu'à 82 m²	Surface effective jusqu'à 60 m²	Surface effective jusqu'à 60 m²	Surface effective jusqu'à 40 m²
Filtres HEPA + charbon actif + photocatalyse et plasma	Filtres HEPA + plasma	Filtres HEPA + charbon actif + filtre spécifique	Filtres HEPA + charbon actif + photocatalyse et plasma	Filtres à particules + photocatalyse
+	+	+	+	-
+	-	+	-	-
-	-	-	-	-
+++	-	-	-	-
++	+++	++	++	++
++	++	+	++	-
+	++	++	+	-
++	++	-	+++	-
+++	+	++	+++	+
+	++	+	++	-
-	+	+	-	+
+	+++	+	++	-
+++	+++	+++	+	++
<b>12,5/20<sup>(2)</sup></b>	<b>12,5/20</b>	<b>12,5/20</b>	<b>12/20</b>	<b>6/20</b>

Rate, ou débit d'air épuré. (3) L'appréciation globale ne peut pas être supérieure à celle des "Performances".

devraient continuer sur cette trajectoire : « Le marché, compris entre 80 et 100 millions d'euros en 2020, pourrait augmenter jusqu'à 500 millions d'euros d'ici 2030 », estime la Fédération interprofessionnelle des métiers de l'environnement atmosphérique (Fimea).

**C'est dans ce contexte que l'Institut national de la consommation (INC), en collaboration** avec l'Agence de la transition écologique (Ademe), a réalisé un essai comparatif de sept dispositifs autonomes mobiles de traitement de l'air intérieur, vendus aux particuliers.

**Deux catégories de technologies permettent d'épurer l'air** : les systèmes qui retiennent les polluants, et ceux qui les dégradent en substances normalement inoffensives. Les premiers comprennent les filtres HEPA (acronyme anglo-saxon de « filtre à particules aériennes de haute efficacité »).

cité ») ainsi que les filtres au charbon actif, qui fonctionnent par adsorption des polluants. Les seconds font appel à des technologies de transformation chimique telles que l'oxydation catalytique, la photocatalyse, ou encore la technologie plasma.

► **Les sept dispositifs que nous avons choisis reflètent les technologies disponibles**, dont la plus fréquente est la filtration par adsorption quasi-systématiquement associée à un filtre HEPA, parfois couplée à un système de dégradation des polluants.

## DYSON ET IKEA SORTENT DU LOT

► **D'abord, ne pas nuire. En théorie, un appareil peut éventuellement générer des polluants** lors de sa mise en route. Bonne nouvelle, cinq des sept appareils testés se comportent bien ou très bien en la matière : leur mise en route aboutit même, globalement, à baisser le niveau des polluants initialement présents dans la pièce (le « bruit de fond »), pourtant déjà très bas. C'est en particulier le cas pour les microparticules et les polluants miné-

## Des normes pas assez réalistes

- **Il n'existe pas de réglementation contraignante pour les dispositifs d'épuration de l'air en France** ; seules deux normes permettent aux fabricants de justifier l'efficacité de leurs produits. Or, elles ne prennent pas en compte les conditions réelles d'utilisation.
- **La norme française NF B44-200 propose des modalités d'évaluation des performances d'épurateurs d'air vis-à-vis des COV**, des micro-organismes, des allergènes et des particules inertes de 0,3 à 5 µm, quelle que soit la technologie mise en œuvre. Mais les essais doivent être conduits sur un banc d'essai simulant un passage unique des polluants dans l'épurateur. Autrement dit, pour un faible volume d'air traité.
- **Il en est de même pour la norme européenne NF EN 16846-1 destinée à l'évaluation des dispositifs recourant à la photocatalyse**

pour éliminer les COV et les odeurs : elle requiert des essais en circuit fermé d'un volume de 1 m<sup>3</sup>. • **Mais une évolution positive se dessine** : une norme NF EN 16846-2 envisageant, pour les appareils recourant à la photocatalyse, des tests dans des enceintes à l'échelle 1:1, est en cours de rédaction à l'Association française de normalisation (Afnor). Nous nous en sommes inspirés pour cet essai.

raux (oxydes d'azote et ozone). Seul l'épurateur Daikin émet de l'ozone, suffisamment pour récolter un « Très insuffisant » sur ce critère particulier.

► **Cinq dispositifs (Dyson, Ikea, Daikin, Delonghi et Air Clean) diminuent significativement le bruit de fond** des COV totaux (c'est-à-dire l'ensemble des COV), déjà initialement très bas. Seul le dispositif IDR se distingue avec un doublement des COV totaux par rapport au bruit de fond. Cela dit, tous les appareils, sauf le Delonghi, relarguent un ou plusieurs des cinq COV utilisés ensuite lors des tests d'efficacité des machines : le formaldéhyde, l'acétone, le propanol, le toluène et le limonène (souvent présents dans les

logements, et que nous appelons les COV modèles). Mais ce relargage est transitoire et souvent à des niveaux très faibles. Sauf pour le dispositif IDR : le taux de formaldéhyde est multiplié par presque 30 !

► **En ce qui concerne l'efficacité de traitement de niveaux élevés de COV et de microparticules**, les résultats sont plutôt décevants. On attend avant tout d'un épurateur qu'il épure. Or, les performances globales vis-à-vis des COV et des microparticules ne sont bonnes que pour deux dispositifs : Dyson et Ikea. Les autres sont seulement acceptables (pour quatre d'entre eux), et très insuffisants pour le dispositif IDR.

## UN CRITÈRE TRÈS DISCRIMINANT

► **La capacité à éliminer les cinq COV modèles, injectés dans la pièce expérimentale** à une concentration élevée, est un critère très discriminant : cinq dispositifs sur sept sont notés « Insuffisant » ou « Très insuffisant » dans ce domaine ! À l'opposé, le dispositif Dyson est le seul modèle à offrir une capacité d'élimination des COV modèles lui permettant d'obtenir « Très bon », tandis que le dispositif Ikea, pour sa part, est jugé



Seul Dyson élimine correctement les COV modèles.

« Bon ». Attention toutefois, si vous choisissez cet appareil Ikea : le filtre à charbon actif, qu'Ikea appelle « filtre à gaz », est vendu séparément. Or, « les taux de déclin des COV modèles sont corrects pour le dispositif Ikea complet (avec sa cartouche d'absorbant), mais au contraire très faibles pour ce dispositif Ikea sans sa cartouche d'absorbant », précise Laurence Galsomies, en charge de ces thématiques au service de la qualité de l'air, à l'Ademe. Veillez donc à bien vous procurer l'ensemble des pièces pour obtenir un résultat optimum.

## ATTENTION À LA CONSOMMATION

► **En regard de leurs bonnes performances d'élimination des COV**, les deux appareils Dyson et Ikea génèrent aussi plus de sous-produits COV polluants. C'est assez logique, puisqu'ils traitent davantage de COV. Et pas trop gênant, puisque ces substances apparaissent à des concentrations très faibles, voire négligeables.

► **Des microparticules sont aussi**

générées par cinq appareils lors du fonctionnement en présence des COV modèles. Pour Ikea, Daikin, Rowenta et Air Clean, il s'agit d'un pic à partir de 30 minutes et jusqu'à 1 heure après la mise en route du dispositif, suivi d'une baisse du niveau en dessous de la valeur initiale. Mais pour IDR, la baisse ne ramène jamais au niveau initial. Un mauvais point en plus pour ce dispositif.

Le dispositif Ikea est jugé bon quand on utilise son filtre à gaz.

► **Concernant les performances d'épuration vis-à-vis des microparticules**, aucun appareil n'est « Très bon ». Cela vient du fait que ce paramètre combine l'efficacité de filtration intrinsèque des dispositifs et la quantité d'air qu'ils sont capables de traiter. Ainsi, l'appareil Dyson a beau avoir une forte efficacité de filtration, puisqu'il filtre plus de 99 % des particules, il brasse au maximum 130 m<sup>3</sup>/h, ce qui fait que son débit d'air épuré est d'environ 129 m<sup>3</sup>/h. Contre 216 m<sup>3</sup>/h pour le dispositif

Delonghi, dont l'efficacité de filtration n'est « que » de 94 %, mais qui brasse 230 m<sup>3</sup>/h.

► **En parallèle des performances épuratrices**, la consommation et l'efficacité énergétiques sont deux paramètres à ne pas négliger, puisqu'ils impactent directement et continûment le portefeuille des consommateurs. Les dispositifs Dyson et Ikea parviennent à combiner de bons résultats en ce domaine ainsi qu'en performances d'épuration.

## LA FRÉQUENCE POUR CHANGER LES FILTRES

► **Par ailleurs, tous les dispositifs sont faciles à utiliser** – à l'exception du Air Clean. Mais n'hésitez pas à vous renseigner, dès l'achat, sur la fréquence de changement des filtres, afin de ne pas être pris au dépourvu le moment venu.

► **Enfin, par rapport au coronavirus** (que nous ne pouvions pas tester), rappelons que seuls des filtres HEPA de niveau H13 ou H14 peuvent piéger les particules virales d'aérosols présents dans l'air intérieur. En revanche, ils ne peuvent rien contre les gouttelettes (lorsque l'on parle en face-à-face) et la transmission par contact des mains. • CÉCILE KLINGLER

Ingénier : EMMANUEL CHEVALLIER



**LE PLUS EFFICACE**

**16,5/20**

**Dyson Purifier Cool Formaldehyde**

**699 €**

Le plus cher, mais incontestablement le plus efficace de notre sélection, même s'il génère quelques polluants organiques secondaires.

**Le choix de 60**



**LE MEILLEUR À CE PRIX**

**14,5/20**

**Ikea - Fornöftig - 70 €**

Le meilleur rapport qualité-prix, en dépit de ses performances seulement acceptables vis-à-vis des microparticules.

### À retenir

- Les performances d'épuration des sept appareils testés sont plutôt décevantes : seuls deux s'en tirent avec l'appréciation « Bon ».
- Même les deux produits satisfaisants présentent des défauts, avec la génération de polluants organiques secondaires et/ou de microparticules lors du fonctionnement.
- L'appareil IDR est à éviter absolument : il n'est pas capable d'épurer un air pollué et peut même être dangereux pour les consommateurs.

# Voyages en autocar

## Les passagers naufragés de Flixbus

### Enquête

Certains passagers de Flixbus ont été oubliés sur une aire d'autoroute, après la pause décrétée par le chauffeur. Des incidents pas si rares qui interrogent sur l'organisation de la compagnie d'autocars.

**E**n août dernier, un autocar de la compagnie Flixbus se gare sur l'aire espagnole de la Junquera. Le chauffeur assurant la liaison Lyon-Barcelone annonce une pause de vingt minutes. Affamé, un groupe de Français âgés d'une vingtaine d'années descend du bus. Ils sont sept : quatre garçons et trois filles, en route pour la capitale catalane. Mais leur séjour à peine entamé commence mal : de retour au parking, le bus a disparu.

#### DES JEUNES GENS QUI NE DÉCOLÈRENT PAS

« On est pourtant revenus à l'heure !, s'étonne encore Antoine\*, contacté deux mois après cet épisode inattendu. Et même si on avait quelques minutes de retard, était-ce une raison légitime pour laisser sept personnes sur une aire d'autoroute, sans leurs sacs restés à bord ? »

Le père d'Antoine ne décolère pas non plus. « Heureusement que mon fils et ses amis ont rencontré des gens fiables, qui les ont covoiturés jusqu'à Barcelone », raconte-t-il. « Que ce serait-il passé, s'ils étaient tombés sur des personnes mal intentionnées ? Non seulement Flixbus n'a pas rempli sa mission de

transport en abandonnant ses clients en plein trajet. Mais je considère également que la compagnie les a mis en danger. »

#### FLIXBUS PERSISTE ET SIGNE

Cette mésaventure, d'autres passagers transportés par l'entreprise allemande la racontent. Oubliés sur une aire, ils doivent ensuite rallier leur destination par leurs propres moyens. Des abandons assumés par Flixbus. « Le bus, c'est comme l'avion ou le train, il y a des horaires à respecter », argumente la compagnie

contactée par «60». « Si les voyageurs ne respectent pas les temps de pause, en fumant une cigarette de trop par exemple, le chauffeur peut démarrer sans eux. »

Pour se couvrir juridiquement, Flixbus a inscrit cette politique stricte dans ses conditions générales de transport : « Le personnel roulant ou d'accompagnement est autorisé à poursuivre le voyage si un passager n'est pas de retour au bus une fois le temps de pause écoulé, et n'est pas responsable de l'absence d'un passager après le temps de pause indiqué. »



#### Quels recours en cas de retard ou d'annulation ?

- Selon le service communication de Flixbus, environ 20 % des navettes connaissent un retard de plus de quinze minutes. « Nos autocars, comme les autres véhicules, sont ralenti par les bouchons et les accidents qui peuvent survenir sur la route, explique-t-il. Seuls

- les retards de plus de deux heures peuvent donner lieu à un remboursement. »
- Pour obtenir ce remboursement de 100 % du prix du billet, contactez le service clients de Flixbus (service@flixbus.fr).
- Si votre voyage a été annulé par Flixbus et si aucune solution de réacheminement dans des conditions similaires ne

vous a été proposée dans des délais raisonnables, demandez le remboursement intégral ainsi qu'une indemnité équivalente à 50 % du prix du billet. En cas de retard ou d'annulation, si aucune réponse satisfaisante ne vous est apportée sous un délai d'un mois, saisissez le médiateur du tourisme et voyage sur mtv.travel.



Une clause qui pose question, notamment parce que Flixbus ne donne pas les moyens au voyageur d'établir formellement le non-respect du temps de pause annoncé.

« En cas de litige, c'est la parole du client contre celle du chauffeur !, s'agace le père d'Antoine. Une solution technique devrait être déployée pour déterminer de manière objective si l'usager a respecté ou non le temps de pause. » Une critique balayée par la compagnie : « Nous utilisons un système informatisé capable de contrôler les temps de pause pour vérifier si l'erreur provient du chauffeur ou du voyageur ». Des données cruciales auxquelles n'ont pas accès les clients, qui ont parfois l'impression d'être floués par Flixbus.

## DES CHAUFFEURS QUI COURENT APRÈS LE TEMPS

« Pour éviter le plus de malentendus, nous demandons à nos chauffeurs d'annoncer le temps d'arrêt à chaque pause et de prévenir que le bus n'attendra pas les retardataires », plaide la compagnie. « Nous leur demandons aussi de recompter les voyageurs avant de redémarrer. » Mais sur le terrain, impossible de savoir si tous les conducteurs suivent les consignes à la lettre.

Flixbus, rien que pour la France, c'est une flotte de centaines d'autocars gérée par une cinquantaine d'entreprises.

« Certains chauffeurs, parfois poussés à enchaîner un trop grand nombre d'heures de conduite, peuvent aussi commettre des erreurs d'inattention », observe Khalid Oughzif, secrétaire fédéral en charge du transport routier de voyageurs auprès du syndicat Force ouvrière.

Un chauffeur de bus opérant sur la ligne Amsterdam-Turin confie : « On a parfois l'impression d'être des chiens de berger. Certains usagers n'hésitent pas à doubler les temps de pause. Et il faut leur courir après. » Si le bus est parti sans vous et que vous avez conservé votre téléphone portable, contactez d'abord le service clients Flixbus (01 76 36 04 12).

« Sur certaines lignes fréquentées, il est possible qu'un bus repasse dans le secteur, explique l'entreprise. Le voyageur abandonné pourra monter dans la navette et rejoindre sa destination. En principe, dans ce cas, le deuxième voyage en Flixbus n'est pas facturé. » Mais à lui de rejoindre, et à ses frais,

un point qui croise l'itinéraire de ce nouveau bus. Si jamais il n'y a aucun autre Flixbus annoncé à proximité, il faudra trouver une autre solution de transport. Hélas, si vous n'avez pas d'éléments prouvant que le bus est parti plus tôt que prévu, il sera difficile d'exiger des indemnités pour le préjudice subi.

## Mieux vaut garder avec soi le numéro du service clients !

## ET SI UN BAGAGE MANQUE À L'APPEL...

Pour récupérer les bagages, rendez-vous à la gare routière d'arrivée. Si jamais un sac ou une valise manque à l'appel, il faut contacter le service clients, de préférence par mail (service@flixbus.fr), pour laisser une trace écrite. « La plupart des valises sont retrouvées après trois à sept jours, assure Flixbus. Si les bagages sont correctement étiquetés, les temps sont généralement raccourcis. » Si l'entreprise ne les retrouve pas et refuse sa responsabilité, saisissez le médiateur du tourisme et voyage (mtv.travel), pour tenter d'obtenir gain de cause. En cas de perte d'un bagage en soute, une indemnisation de 150 € est prévue. • ADRIAN DE SAN ISIDORO

Juriste : THOMAS GONÇALVES

\*Le prénom a été modifié

# High-tech

# Le palmarès des marques les plus fiables

## Enquête

Nos appareils électroniques sont-ils fiables et en sommes-nous satisfaits ? L'édition 2022 de notre enquête auprès de nos lecteurs portant sur six catégories de produits permet de faire le point, marque par marque.

**A**l'approche des fêtes de fin d'année, les tentations sont grandes de renouveler ses appareils high-tech. Les offres promotionnelles se faisant plus fortes, il est bien plus facile de se laisser séduire par un smartphone plus performant, une télé plus grande, à l'image plus lumineuse, un casque audio qui saura vous isoler du bruit ambiant, un ordinateur portable qui ne plante plus ou encore une imprimante qui rendra enfin honneur à vos documents. Reste que la crise économique est là.

### LA TENDANCE : UNE DURABILITÉ EN HAUSSE...

L'inflation est synonyme de coupes drastiques dans le budget des consommateurs. Selon un sondage publié par OpinionWay, en septembre dernier, 61 % des Français ont déjà modifié leurs projets de dépenses concernant le matériel électronique en les diminuant, en y renonçant ou en les reportant. Ils regardent donc à deux fois avant d'ouvrir le portefeuille, et en gardant une question en tête : « Cet appareil est-il conçu pour m'accompagner pendant suffisamment longtemps ? ». S'interroger sur la fiabi-

lité, et donc la durabilité des appareils électroniques, c'est encore plus pertinent quand les prix flambent. Bonne nouvelle, la tendance est à l'amélioration. C'est, en tout cas, ce qui ressort de notre dernière enquête de fiabilité et de satisfaction portant sur six catégories d'appareils que l'on retrouve dans tous les foyers ou

presque : téléviseurs, smartphones, tablettes, ordinateurs portables, casques audio et imprimantes. Les résultats révèlent que nos produits électroniques traversent mieux les années. La fiabilité moyenne que nous avons calculée, et que vous retrouverez ci-après, est en hausse constante pour les smartphones

### Les résultats de notre enquête

#### CASQUES AUDIO

Durée moyenne\* : 5 ans

• Satisfaction

Bose

Sony

Sennheiser

Fiabilité des appareils

96 %

90 %

87 %

\* Toutes marques confondues

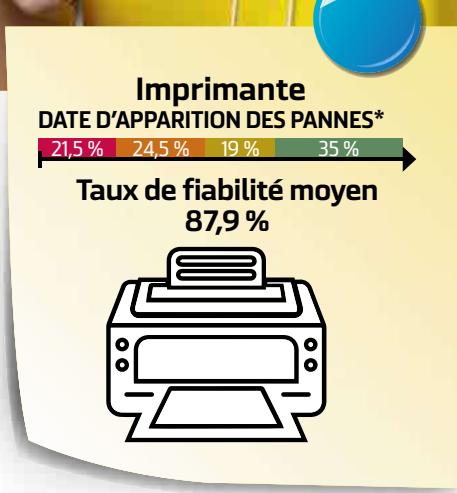
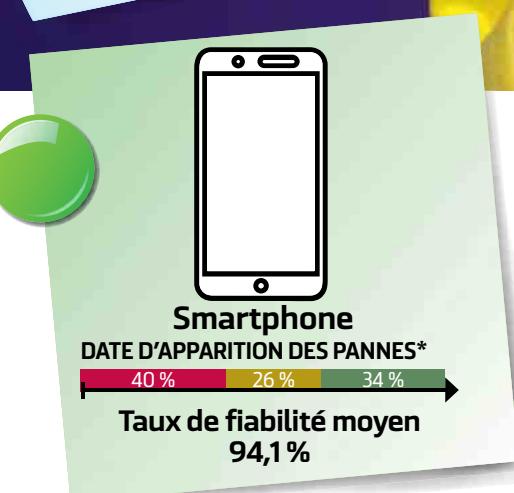
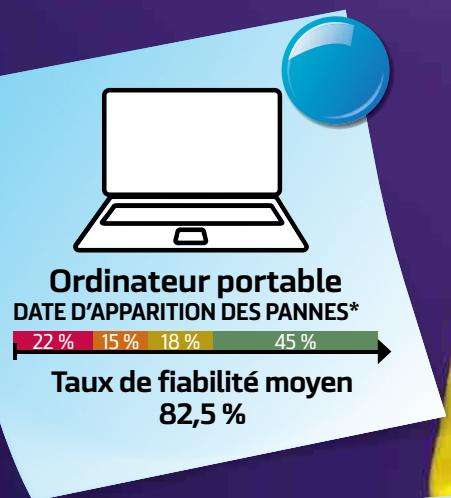
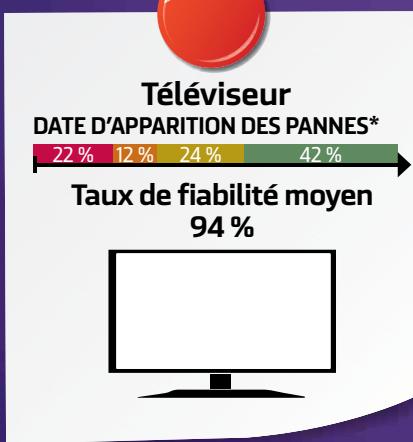
#### Du son de qualité

68 % des lecteurs de «60» ayant répondu au questionnaire et possédant un casque audio, l'ont payé moins de 200 €. Une somme déjà rondelette d'autant que pour 58 % des répondants, il s'agit d'un premier achat. Et les déceptions sont maigres puisque seulement 8,9 % des casques sont tombés en panne. En cause le plus

souvent, des problèmes de son, de fils et d'arceau abîmés.

#### LES MEILLEURES MARQUES

L'américain, Bose, continue de caracoler en tête de la fiabilité et de la satisfaction. L'allemand Sennheiser perd sept points par rapport à notre étude de 2018 devancé cette année par Sony. Le japonais perd toutefois des points sur le podium de la satisfaction, car noté plus sévèrement sur le critère de confort.



(94,1 % en 2022 contre 89,7 % en 2018 et 87 % en 2015), les téléviseurs (94 % en 2022 contre 92,2 % en 2018 et 92 % en 2015) ou les ordinateurs (82,5 % en 2022 contre 81,4 % en 2018 et 80 % en 2015). Elle est en hausse aussi pour les tablettes, stable pour les imprimantes et en léger recul pour les casques audio.

Le taux de fiabilité, c'est le pourcentage des appareils qui ne sont jamais tombés en panne. Quand il est de 90 %, cela signifie que sur dix appareils (des personnes qui ont répondu à l'enquête), neufs ont toujours fonctionné et fonctionnent encore. Et ce, quel que soit leur date de mise en service. En évoquant ●●●

\*Les pannes sont apparues... ■ Au cours de la 1<sup>re</sup> année d'utilisation ■ Au cours de la 2<sup>re</sup> année ■ Au cours de la 3<sup>re</sup> année (sauf smartphones au cours de la 2<sup>re</sup> année et téléviseurs au cours de la 3<sup>re</sup> et 4<sup>re</sup> année) ■ Au-delà de 3 ans (sauf smartphones au-delà de 2 ans, téléviseurs au-delà de 4 ans).

#### Comment nous avons procédé

• 1 819 lecteurs de «60» ont répondu à un questionnaire encarté dans le numéro du mois de juin 2022 (n° 581) également disponible en ligne. Il comportait près de 70 questions concernant six familles de produits électroniques.

••• les pannes, nous parlons donc d'une infime partie de ces appareils. On notera qu'en 2022, ils tombent beaucoup moins en panne au cours de la première année, qu'en 2018. Ce taux entre 20 et 25 % pour tous les appareils (contre 30 à 35% environ en 2018) monte à 40 % pour les smartphones. Ce qui représente une nette amélioration en considérant les 55 % de 2018. En cause : principalement des problèmes rencontrés avec l'écran et la batterie. Pas étonnant pour ces appareils que nous manipulons tout au long de la journée. On note également que les fabricants de smartphones ont mis un terme à un réel fléau qui a empoisonné la vie de nombreux utilisateurs les années précédentes : la lourdeur des mises à jour des systèmes d'exploitation. Alors qu'auparavant ces actualisations condamnaient petit à petit la réactivité de l'appareil jusqu'à le rendre parfois complètement inutili-

lisable, elles semblent aujourd'hui plus indolores : 86 % des répondants au questionnaire n'ont ainsi pas remarqué de changement notable de la rapidité de fonctionnement du smartphone après une mise à jour.

### ... MAIS UNE SATISFACTION QUI NE PROGRESSE PAS

Toutefois si ces appareils se révèlent plus fiables, ils n'apportent pas plus de satisfaction qu'auparavant. C'est le deuxième enseignement de cette enquête. En effet, aucune des marques citées affiche une note de satisfaction inférieure à 7,1/10. Et aucune ne passe la barre des 8,6/10. Or c'est exactement la même fourchette qu'il y a quatre ans. À noter, ce sont encore les imprimantes qui satisfont le moins leurs utilisateurs avec la note moyenne la plus basse de ce palmarès : 7,5. Signalons que, pour 51% des personnes interrogées, le renouvellement

### Les résultats de notre enquête

#### TABLETTES

Durée moyenne\* : 5 ans

	Samsung	Apple
• Satisfaction	7,8/10	8,3/10
Fiabilité des appareils	97 %	96 %

\* Toutes marques confondues

#### iPad et Galaxy Tab, c'est serré

Apple et Samsung sont les deux marques qui dominent le marché des tablettes tactiles (elles représentent à elles deux 76 % des tablettes) auprès des 55 % de lecteurs de «60» possédant ce type d'appareil et ayant répondu à l'enquête. La tablette se montre visiblement résistante face au temps avec une durée moyenne de cinq ans et un taux de fiabilité à la hausse par rapport à la dernière enquête menée en 2018 passant de 91,4 % à 95,6 %. On constate aussi un net progrès avant la première panne. En 2018, elle



survenait dans 35 % des cas au cours de la première année d'utilisation. En 2022, ce n'est plus que dans 23 %.

#### LES MEILLEURES MARQUES

Alors qu'Apple était la marque la plus fiable de l'étude 2018, elle cède sa place cette année à Samsung. Néanmoins, l'iPad Apple reste l'appareil le plus satisfaisant aux yeux des lecteurs de «60». Il remporte quatre critères sur sept (rapidité de fonctionnement, autonomie de la batterie, robustesse, facilité d'utilisation) et se retrouve à égalité avec Samsung sur les trois critères restants (qualité de l'écran, espace de stockage, rapport qualité-prix).

### Les résultats de notre enquête

#### SMARTPHONES

Durée moyenne\* : 3 ans

• Satisfaction	8,3/10
Fiabilité des appareils	96 %

\* Toutes marques confondues

#### Étonnante percée de Xiaomi

Plus de la moitié des smartphones de notre étude (56 %) ont moins de deux ans. 47 % de nos lecteurs ont opté pour des modèles commercialisés entre 100 et 299 €. Le taux de fiabilité de ces appareils progresse de 4,4 points passant ainsi de 89,7 % en 2018 à 94,1 % en 2022. Ce sont notamment les smartphones les plus chers (700 € et plus) qui affichent le meilleur taux de fiabilité, 96,4 %. Néanmoins, ces chiffres peinent à masquer des défauts de jeunesse toujours d'actualité puisque les pannes

ment de leur appareil actuel était déjà dû à une panne du précédent.

### LES CARTOUCHES D'ENCRE NE FONT PAS LE PLEIN

Les utilisateurs expriment surtout leur contrariété vis-à-vis des cartouches d'encre, point faible de ces machines toutes marques confondues, à l'exception de Brother. Dans la majorité des cas, les imprimantes n'acceptent que les cartouches officielles de la marque au détriment des compatibles facturées moins chères. Signalons d'ailleurs que l'offre évolue, les constructeurs proposent des cartouches de plus grande capacité, à remplir soi-même ou en associant un abonnement payant pour recevoir chez soi de nouveaux jeux de cartouches.

À cela vient s'ajouter un phénomène plus préoccupant d'obsolescence programmée qui touche une •••

## enquête

Samsung	Huawei	Apple
8/10	7,9/10	8,3/10
94,5 %	94 %	93 %

lorsqu'elles surviennent, ont lieu à 40 % durant la première année d'utilisation, tous modèles confondus. Pour autant, elles ne sont pas la première motivation d'un renouvellement. Dans la plupart des cas (41 %), il s'agissait avant tout de profiter d'un appareil plus récent.

### LES MEILLEURES MARQUES

Le chinois Xiaomi fait une percée spectaculaire dans notre étude. Absent du Top 7 de notre dernière enquête, il s'octroie cette année la première marche du podium de la fiabilité avec un taux de 96 % laissant les traditionnels acteurs



Samsung, Huawei et Apple derrière avec des taux tout de même très honorables. La marque à la pomme est à égalité avec Xiaomi dans le classement de satisfaction, reléguant Samsung en troisième position

et Huawei à la quatrième place. Cette dernière marque, chinoise, peine à séduire le public depuis 2019 depuis l'interdiction qui la frappe d'utiliser les services Google sur ses nouveaux mobiles.

## Les résultats de notre enquête

### TÉLÉVISEURS

Durée moyenne\* : 7 ans

	Panasonic	LG	Sony	Samsung	Philips
• Satisfaction	8,2/10	8,1/10	8,1/10	8/10	7,9/10
Fiabilité des appareils	96 %	95,5 %	94 %	93 %	93 %

\* Toutes marques confondues

### Panasonic encore en tête

Sept ans. C'est en moyenne la durée de vie des téléviseurs possédés par les lecteurs de «60» qui ont répondu à notre enquête. Des appareils dont le taux de fiabilité grimpe doucement passant de 92,2 % en 2018 à 94 % en 2022, toutes marques confondues. Cependant, on constate également que pour ceux qui ont subi une panne, celle-ci était pour plus de la moitié (51 %), très importante empêchant l'utilisation de l'appareil. Principaux éléments défaillants : l'écran (44 %) et l'alimentation (21 %). La panne étant

d'ailleurs le principal facteur de renouvellement du téléviseur (34 %) avant la volonté de passer à un modèle plus récent (26 %).

### LES MEILLEURES MARQUES

Panasonic tient bon. Le japonais occupe toujours la première place du classement aussi bien pour son taux de satisfaction que pour sa fiabilité. Le coréen Samsung demeure à la quatrième place du classement malgré la multiplication de ses gammes et de ses modèles disponibles en rayon. Il obtient tout de même la meilleure note du palmarès pour les fonctions connectées de ses téléviseurs.

## À retenir

- Les téléviseurs, les smartphones et les tablettes sont les appareils les plus fiables, aucune des onze marques répertoriées n'affiche un taux de fiabilité inférieur à 93 %.
- Les ordinateurs et les imprimantes sont, comme en 2018, les appareils dont la fiabilité reste un peu en retrait. Ce sont aussi ceux qui affichent un indice de satisfaction moins élevé.
- Les pannes des téléviseurs et des ordinateurs interviennent, en général, après les deux ans de garantie légale. Avant l'achat, mieux vaut donc s'attarder sur l'indice de réparabilité, obligatoire pour ces produits, qui tient compte de la démontabilité, de la disposition des pièces détachées et de leur prix.
- Pour 86 % des répondants à notre questionnaire, les mises à jour logicielles ne provoquent pas de ralentissement notable de l'appareil. C'est un progrès manifeste.

●●● fois de plus le fabricant, Epson. Déjà visé par une enquête, suite à la plainte déposée par l'association Halte à l'obsolescence programmée (HOP) en 2017 l'accusant de réduire délibérément la durée de vie de ses cartouches, le japonais a de nouveau fait parler de lui l'été dernier.

## ENCORE DU TRAVAIL POUR LE DROIT À RÉPARER

En cause, le tampon encreur qui retient le surplus d'encre. Sur cinq de ses modèles, celui-ci arrive en fin de vie après un nombre déterminé d'utilisations. Solutions proposées : faire réparer l'imprimante, moyennant finances, la remplacer ou bien l'envoyer au recyclage via un programme de récupération mis en place par le constructeur. Il y a encore du travail pour se plier au nouveau droit à la réparation pour lequel la Commission européenne doit présenter une proposition de loi. Les députés européens se sont notamment prononcés en faveur d'un droit garantissant l'accès gratuit aux informations sur la réparation et l'entretien mais aussi un démontage plus facile. Un bon moyen d'allonger la durée de vie de nos appareils à moindre coût. ●

FABRICE BROCHAIN  
Ingénieur : ALAIN-HENRI DUVAL



### ✓ Les résultats de notre enquête

#### IMPRIMANTES

Durée moyenne\* : 6 ans

	Brother	HP	Canon	Epson
• Satisfaction	8/10	7,5/10	7,6/10	7,1/10
Fiabilité des appareils	91 %	89 %	87 %	87 %

\* Toutes marques confondues

#### Brother à la page

Les imprimantes restent des appareils fragiles si l'on en croit les réponses apportées par les lecteurs de «60» utilisant ces machines. D'ailleurs, pour un peu plus de la moitié d'entre eux (51 %), l'achat de leur imprimante a été motivé par la panne de l'appareil précédent... et elle finissait par tomber en panne assez vite dans un tiers des cas. En 2018, 31 % des pannes surgissaient au cours de la première année d'utilisation. Il y a du mieux en 2022 puisque ce taux tombe à 21,5 %.

#### LES MEILLEURES MARQUES

Tant sur le plan de la fiabilité que sur celui de la satisfaction, Canon se fait chasser de la première place qu'il occupait en 2018 par Brother. Les deux japonais restent toutefois au coude-à-coude sur les critères de satisfaction, exception faite des cartouches d'encre. Sur ce terrain (compatibilité, durabilité, etc.), Brother est le seul constructeur à satisfaire les lecteurs avec une note supérieure à sept points. Et c'est encore une fois Epson qui clôt la marche. À noter que 90 % des imprimantes des répondants sont des modèles à jet d'encre.

### ✓ Les résultats de notre enquête

#### ORDINATEURS PORTABLES

Durée moyenne\* : 6 ans

	Acer	Lenovo	Apple	HP	Asus	Dell
• Satisfaction	7,8/10	7,8/10	8,5/10	7,7/10	7,8/10	8,2/10
Fiabilité des appareils	89 %	88 %	85 %	81 %	81 %	78 %

\* Toutes marques confondues

#### Une fiabilité toujours trop juste

L'ordinateur portable figure parmi les appareils que l'on conserve longtemps. Pourtant cette catégorie obtient le taux de fiabilité le plus faible : toutes marques

confondues, 17,5 % des ordinateurs portables sont tombés en panne (18,6 % en 2018). Point faible : la batterie (24 %).

#### LES MEILLEURES MARQUES

Lenovo, marque la plus fiable en 2018, a gagné deux points en 2022 mais se fait

doubler par Acer, qui affiche un taux de fiabilité de 89 %. Apple, troisième au classement sur ce critère, garde toutefois la meilleure place pour ce qui est du taux de satisfaction. On retrouve d'ailleurs le même trio mais pas dans le même ordre.

# Loi antigaspillage L'aide à la réparation

Pour inciter les consommateurs à réparer plutôt qu'à remplacer des appareils hors garantie, les éco-organismes vont bientôt prendre en charge une partie du coût des réparations. La fin d'une aberration économique et écologique.

**F**aire durer nos si chers appareils électroniques n'est pas une sinécure sitôt la période de garantie expirée. Pour certains d'entre eux, le coût de réparation est si élevé qu'il est plus intéressant de racheter du neuf. Une aberration, tant du point de vue économique qu'écologique, que souhaite enrayer, en France, la loi antigaspillage pour une économie circulaire (Avec) promulguée en 2020.

## AUCUNE SOMME AVANCÉE PAR LE CONSOMMATEUR

Son objectif principal consiste à allonger la durée d'usage des produits. Pour cela, obligation est faite aux fabricants d'équipements électriques et électroniques de contribuer à la constitution d'un fonds de réparation. Financé et géré par les éco-organismes Ecosystem et Ecologic, le fonds couvrira, à partir de 2023, une partie du financement des réparations hors garantie. Une incitation pour le consommateur à faire réparer plutôt que de remplacer un appareil défectueux.

Pour profiter de ce fonds de réparation, aucune démarche spécifique ne sera nécessaire. Il suffira de se rendre chez un réparateur labellisé Quali-Répar, avec son appareil en panne. « Le réparateur fournira alors un devis pour la remise en état de l'appareil où figurera déjà le bonus réparation, précise Mathilde Versmee, responsable

**C'est le réparateur qui se fera rembourser par le fonds.**

de l'observatoire du fonds de réparation de l'association Consommation, logement, cadre de vie (CLCV). Le consommateur n'aura aucune somme

à avancer concernant cette prise en charge. C'est le réparateur qui se fera rembourser par le fonds. » Sont concernés les téléviseurs, smartphones et tablettes, les ordinateurs portables ainsi que les

appareils photo avec optique séparée. Le gros et petit électroménager de même que l'outillage, les jouets et équipements de loisirs et de sports sont également concernés. Le montant pris en charge est défini sous forme de forfait, quel que soit le coût de la réparation (qui correspond en moyenne à 20 % de son coût TTC) à l'exception de trois produits : les ordinateurs, les moniteurs et les imprimantes. Pour ces matériels, un seuil est fixé en dessous duquel le fonds de

réparation ne peut être mis en œuvre. Il est calé à 180 € pour les ordinateurs, 100 € pour les moniteurs et 150 € pour les imprimantes/scanners. « Le seuil peut créer une inflation possible pour la réparation estime Laetitia Vasseur, cofondatrice et déléguée générale de l'association Halte à l'obsolescence programmée (HOP), à l'initiative du projet. Le réparateur pourrait avoir tendance à gonfler sa facture pour l'atteindre. Il peut aussi se montrer dissuasif envers la démarche de réparation pour le consommateur ».

## LE FONDS DE RÉPARATION EN PLACE FIN DÉCEMBRE

On peut ainsi compter sur un bonus réparation de 45 € pour les ordinateurs, 30 € pour les moniteurs et 35 € pour les imprimantes. « L'objectif est de développer le volume de réparation affirme Nathalie Yserd, directrice générale de l'éco-organisme Ecosystem. On compte également sur le consommateur pour faire jouer la concurrence. »

Lancé en avril et initialement prévu pour septembre, le fonds de réparation a pris un peu de retard : « Tout sera prêt fin décembre, affirme-t-elle. On compte aujourd'hui plus de 1 000 entreprises inscrites ». Les montants et les seuils sont susceptibles d'évoluer d'ici la mise en place définitive. Un site Web permettant de trouver un réparateur labellisé près de chez soi sera opérationnel à ce moment-là. • F.B.

### BON À SAVOIR

Toutes les pannes ne sont pas éligibles à la participation du fonds de réparation. Sont ainsi exclus « les dommages d'ordre non fonctionnel », c'est-à-dire liés à un problème qui n'empêche pas l'utilisation de l'appareil (écran fissuré sur smartphone). De même, les consommables comme les cartouches d'encre, les accessoires mais aussi les batteries des ordinateurs portables ne font pas partie du programme.



# ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT  
par MARIE PELLEFIGUE ET LAURENCE OLLIVIER

## 10 millions d'euros



C'est le montant récupéré au titre de la taxe foncière par le ministère des Finances, en repérant les piscines non déclarées (qui augmentent la valeur taxable d'un bien). Ce test a été réalisé dans neuf départements grâce à un logiciel d'intelligence artificielle. Devant son succès pour les finances publiques, il va être étendu partout en France. Gain attendu en 2023 : 40 millions d'euros.

### PATRIMOINE

#### Ne pas confondre donation et cadeau

Si vous comptez offrir à vos petits-enfants un gros chèque ou un bien de famille, attention à ne pas être trop généreux car cette donation pourrait être remise en cause à votre décès par vos enfants. Au-delà de 31 865 €, transmis à chaque petit-enfant, vous devrez payer des droits en plus (de 5 à 45 %). Mais si vous êtes âgé de moins de 80 ans, que votre petit-enfant est majeur et que la donation est réalisée en numéraire, vous profiterez d'un abattement exceptionnel de 31 865 €, qui s'ajoute au précédent. Pour éviter querelles d'héritage et taxation : profitez de Noël pour utiliser le mécanisme du présent d'usage, ni rapportable à la succession ni taxable. Il ne doit pas vous appauvrir et être versé pour une grande occasion (fête, mariage...). ●



### Les banques mises à l'amende

Quand un particulier signale un débit frauduleux à sa banque dans un délai de 13 mois, elle doit recréditer la somme immédiatement. Ce qui n'est pas toujours le cas. L'article 22 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 prévoit désormais de pénaliser les banques qui ne respectent pas cette obligation. Si le remboursement n'a pas lieu au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant le signalement, la banque doit payer des intérêts sur le montant dû au taux légal avec une majoration. ●

### Taux d'usure : petite bouffée d'air en perspective

Le taux d'usure est le plafond maximum auquel les banques peuvent accorder un crédit. Calculé trimestriellement par la Banque de France, il correspond à la moyenne des taux d'emprunt du trimestre précédent, augmenté d'un tiers. Comme, depuis mars, les taux d'intérêt augmentent de mois en mois, ils se rapprochent du taux d'usure et limitent l'accès au crédit. Mais ce taux va augmenter au 1<sup>er</sup> janvier. Futurs propriétaires, soyez donc dans les starting-blocks pour décrocher un crédit début 2023. ●

### Fin de la taxe d'habitation : c'est pour 2023 !

Si vous faites partie des contribuables qui ont encore réglé une taxe d'habitation en 2022, sachez que cette dernière sera définitivement supprimée l'an prochain.



Mais seule celle qui porte sur la résidence principale va disparaître. Si vous détenez une résidence secondaire ou un pied-à-terre, vous en serez toujours redevable. Et en tant que propriétaire d'un bien immobilier, vous devrez continuer à acquitter en plus une taxe foncière. ●

# Chèque sans provision : que faire ?

## ➤ La banque vient de m'adresser un message d'avertissement. Est-il trop tard pour agir ?

Pas de panique ! La loi oblige la banque à vous informer lorsque vous émettez un chèque d'un montant supérieur au solde de votre compte ou de votre découvert autorisé, afin de vous permettre de régulariser votre situation financière, au plus vite.

## ➤ Et pour la régularisation, comment dois-je procéder ?

Contactez sans attendre votre banque pour trouver des solutions (découvert, rééchelonnement de prêt...). Première solution : alimentez votre compte, demandez alors au banquier de bloquer la somme correspondant au montant du ou des chèques sans provision et invitez le(s) bénéficiaire(s) à les représenter auprès de votre agence bancaire. Seconde solution : vous réglez directement les bénéficiaires par espèces, virement, carte bancaire. Dans ce cas, récupérez les chèques initiaux et remettez-les à votre banque.

## ➤ Que se passe-t-il si je ne fais rien ?

Vous recevrez un courrier d'injonction vous notifiant le rejet de votre chèque ainsi que l'interdiction d'en émettre à nouveau pendant cinq ans sur tous vos comptes bancaires. Vous devrez restituer l'ensemble de vos chéquiers et cartes bancaires à autorisation non systématique. Vous serez inscrit au fichier central des chèques (FCC) et au fichier national des chèques irréguliers (FNCI). Et vous supporterez des frais pour incident de paiement. Mieux vaut éviter d'en arriver là et réagir dès la réception du premier signalement. En cas de difficultés financières notamment, contactez un « point conseil budget » (coordonnées sur [lannuaire.service-public.fr/navigation/pcb](http://lannuaire.service-public.fr/navigation/pcb)). ●

➔ Lire sur le site de l'Institut national de la consommation la fiche sur le chèque : [inc-conso.fr/content/banque/le-cheque](http://inc-conso.fr/content/banque/le-cheque) et celle sur la tarification bancaire en cas d'incidents de paiement : [inc-conso.fr/content/plafonnement-des-frais-d-incident-bancaires-25-euros-ce-qui-faut-savoir-avec-familles](http://inc-conso.fr/content/plafonnement-des-frais-d-incident-bancaires-25-euros-ce-qui-faut-savoir-avec-familles)



par  
Corinne  
Lamoussiére-  
Pouvreau  
**Juriste à l'INC**



## ISOLATION

### Des éco-travaux financés par les locataires

Si vous êtes locataire et envisagez de réaliser à vos frais des travaux énergétiques dans votre logement, une nouvelle loi vous permet de vous passer de l'accord écrit de votre bailleur. Attention, seuls les travaux listés dans le décret n° 2022-1026 du 20 juillet 2022 bénéficient du régime dérogatoire : isolation (plancher, combles), remplacement des fenêtres ou parois vitrées, installation ou remplacement d'un système de ventilation, de chauffage et de production d'eau chaude. Au préalable, il faut écrire à votre bailleur, et préciser les travaux envisagés, leur mode d'exécution et le nom de l'entreprise qui les réalisera. Ce document doit signifier qu'en l'absence de réponse de sa part, dans un délai de deux mois, il sera réputé avoir donné son accord tacite (article 7 de la loi du 6 juillet 1989). Il ne pourra donc pas vous facturer une remise en état des lieux à votre départ du logement. Vous ne pourrez pas non plus réclamer un remboursement des sommes investies. Attention, même si c'est rarement dans son intérêt, puisque c'est vous qui réglez la facture pour améliorer la performance énergétique de son logement, un propriétaire pourra toujours refuser ces travaux, à condition de le faire dans le délai légal. ●

Tableau de bord

## LOCATION IMMOBILIÈRE

**34,70 €/m<sup>2</sup>** C'est le plafond de loyer majoré

(hors charges) à ne pas dépasser pour un bailleur qui loue un deux-pièces non meublé dans les plus beaux quartiers de la capitale. Bon à savoir : le plafonnement des loyers concerne Paris, mais aussi 18 villes de sa proche couronne. Il est différent selon la localisation, le nombre de pièces, la date de construction du bien et le type de location (meublé de long terme ou vide). ●

**Plafonds des loyers majorés applicables pour un deux-pièces non meublé dans un immeuble d'avant 1946 au 1<sup>er</sup> trimestre 2023**

Villes	Loyer majoré (selon zonage)
• Bordeaux	De 14,40 à 16,60 €/m <sup>2</sup>
• Lille, Hellemmes et Lomme	De 15,80 à 17,30 €/m <sup>2</sup>
• Lyon et Villeurbanne	De 14,40 à 16,90 €/m <sup>2</sup>
• Montpellier	De 15,2 à 17,30 €/m <sup>2</sup>
• Paris	De 27,2 à 34,70 €/m <sup>2</sup>





PAUL GENDROT

# Observatoire de l'inflation

## Le triste art du camouflage

Emballages identiques, prix inchangés mais quantités en baisse, c'est là une des stratégies d'inflation masquée dans laquelle les chocolatiers s'engouffrent au moment des plus fortes ventes de chocolat.

**L**'avez-vous remarqué en cette fin d'année ? Les boîtes de Pyrénées au lait de Lindt ne contiennent plus que 24 chocolats, alors qu'elles en comportaient 30, il y a un an. Le ballotin de 219 g, qui offrait trois étages de dix chocolats, ne pèse plus aujourd'hui que 175 g car chaque étage ne compte plus que 8 chocolats... Tout ça pour un prix resté inchangé, donnant donc l'illusion qu'il n'a pas augmenté. Six chocolats se sont envolés. « La conséquence des impacts économiques de la pandémie sur nos activités, volatilité et hausse des coûts de nos opérations », répond Lindt, après avoir reconnu le fait.

**UNE PRATIQUE LÉGALE SOUS CONDITIONS**  
Des exemples comme celui-ci, «60» en a reçu plusieurs depuis le début de l'année. On appelle cela l'inflation masquée : la technique consiste à réduire discrètement le poids d'un produit sans en changer le prix unitaire. Résultat : une sérieuse inflation, mais qui passe presque inaperçue... « Cette pratique est légale à condition que les fabricants indiquent le poids réel du produit de manière claire sur l'emballage et que les distributeurs mentionnent en rayon

le prix au kilo ou au litre, qui correspond à la quantité affichée sur l'emballage », rappelle Olivia Grégoire, secrétaire d'État à la consommation, à «60».

### 300 GRANDES SURFACES VISITÉES

Alertée par l'association Foodwatch, elle a diligenté une enquête de la Répression des fraudes en septembre. Plus de 300 grandes surfaces ont été visitées et plus de 5 800 références de produits ont été contrôlées. « Dans environ 10 % des établissements, les services de la DGCCRF ont constaté des anomalies de gravité variable portant sur 135 références », révèle la secrétaire d'État. Les contrôleurs ont également pointé d'autres infractions à la législation comme l'absence d'affichage du prix au kilo ou au litre, le fait qu'il ne corresponde pas au produit présenté. Autre tromperie épingle, la différence de prix de certains produits au rayon promotion et dans leur rayon habituel. L'inflation masquée reste minoritaire, mais avec la valse hebdomadaire des étiquettes, le risque d'erreur sur les prix est bien plus élevé qu'auparavant. •

LIONEL MAUGAIN

Retrouvez la rubrique et la liste des produits de notre panier sur : [www.60m.fr/panier](http://www.60m.fr/panier)

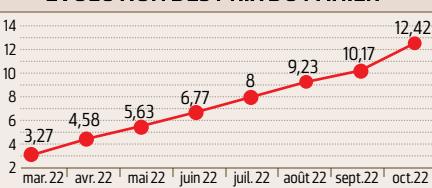
#### LE TOP 3 EN OCTOBRE 2022

Viandes surgelées	↗ +28,6 %
Pâtes alimentaires	↗ +20,4 %
Huiles	↗ +19,3 %

#### Les chiffres du mois

Très forte poussée inflationniste en octobre sur les 31 produits de notre panier type (réalisé par le cabinet NielsenIQ pour «60») puisqu'il a augmenté de 2,3 % en un mois. La faute à des rayons qui flambent particulièrement : le papier hygiénique (notre référence a bondi de près de 9 % sur le seul mois d'octobre), le beurre, le lait, mais aussi, désormais, les légumes en conserve et les charcuteries en libre-service qui surgissent dans le Top 10 des rayons les plus haussiers. Des produits comme les boîtes de thon, de haricots ou le lait de marques de distributeurs ont bondi de plus de 4 % en quelques semaines. Petite consolation, les pâtes alimentaires de marques de distributeurs ainsi que les premiers prix ont amorcé une décrue. La même tendance se dessine sur le café, avec un léger recul du prix des marques de distributeurs et des premiers prix.

#### ÉVOLUTION DES PRIX DU PANIER



SOURCE : NIELSEN IQ - OCTOBRE 2022



# Jeux et jouets Le plus cher des Noëls ?

## Enquête

Le père Noël finira-t-il l'année dans le rouge à cause de l'inflation du contenu de sa hotte ? La comparaison des prix des jeux et des jouets entre 2021 et 2022 est sans appel : il faudra y regarder à deux fois avant de choisir.

**L**es jouets seront plus chers cette année à cause des coûts de transport. Les importations représentent 80 % de l'offre dans les rayons. Le prix des produits sous licence est beaucoup plus élevé cette année ». Dans cette déclaration à BFM en octobre, Michel-Édouard Leclerc jouait les pères Fouettard : le budget pour Noël allait être beaucoup plus lourd.

### L'ÉVOLUTION RÉELLE DES PRIX EN UN AN

À tel point qu'il anticipait des sacrifices à consentir : « Les consommateurs vont manger des pâtes premier

prix et boire du vin de pays pour pouvoir offrir de beaux jouets à leurs enfants. » Exagéré ? Oui, selon Florent Leroux, président de la Fédération française de l'industrie du jouet et de la puériculture (FJP). Selon lui, toute la filière a serré la vis sur les coûts de développement, de production ou d'approvisionnement mais a revu aussi ses marges « nettement à la baisse ». Philippe Gueydon, directeur général des 200 magasins King Jouet ne dit pas autre chose : « Nous n'avons répercuté que progressivement les hausses de

Certains articles affichent de fortes hausses.

tarifs fabricants. » Alors, qui croire ? M.-E. Leclerc ou les spécialistes ? Pour le savoir, nous avons demandé à Idealo, premier comparateur de prix en ligne, d'établir l'évolution réelle des prix constatée d'une année à l'autre dans les rayons jeux et jouets. Nous avons également épluché quelques catalogues de Noël 2022 en les comparant avec leur édition de 2021. En moyenne, l'ensemble de l'offre a subi une inflation de 6 % par rapport à l'année dernière, ce qui correspond à l'inflation générale. Avec de fortes disparités selon les types de jouets... Si la plupart des prix sont restés contenus d'un Noël



Le feuilletage des catalogues 2021 et 2022 est éloquent. Chez Carrefour (à gauche), les personnages de BD ou de cinéma qui suscitent le plus de ferveur sont aussi ceux qui connaissent des hausses de prix. Chez Auchan (au centre), la flambée des matières premières, ici du bois, se vérifie dans les prix. Chez JouéClub (à droite), la pénurie des composants entraîne aussi une répercussion à la hausse des prix des jouets électroniques.

sur l'autre, un certain nombre d'articles affichent une forte hausse.

## LES JOUETS EN BOIS FLAMBENT

Premiers concernés, les jeux en bois subissent en partie la flambée de leur matière première. L'indice du prix de vente des bois a bondi de 34 % en 2021, contre +2 % en 2020 et -10 % en 2019, selon France Bois Forêt. Forcé-

ment, cette évolution est en partie répercutée sur les jouets fabriqués en 2022. Chez Carrefour, par exemple, le tableau, le puzzle, l'établi ou la machine à café en bois... tous affichent des hausses de 20 à 25 %. Grand classique de la catégorie, le baril de 200 planchettes Kapla est, quant à lui, passé de 37 à 45 € en moyenne sur les sites marchands.



En revanche, les distributeurs sont parvenus, dans certains cas, à stabiliser le même prix cette année. Le prix du chalet suisse de JeuJura, autre classeur du genre, reste stable en 2022.

## LES FIGURINES FONT MONTER LA PRESSION

Les héros sont de plus en plus fringants. En 2022, les ventes de jouets sous licence affichent une croissance de

3 %. Dans le Top 5 des personnages qui suscitent le plus d'engouement cette année, on trouve, dans l'ordre, les Pokémon, puis les chiots de la Pat'Patrouille, l'inoxydable Barbie, les superhéros de Marvel et toujours Harry Potter. Autant de personnages déclinés en plusieurs dizaines d'articles très divers.

Sur le web, le prix moyen d'une figurine ou d'une poupée, quelle qu'elle soit, est ainsi passé de 29 € en 2021 à 32 € cette année. Plus elles sont adorées, plus leurs prix grimpent. Les tarifs de cette catégorie de jouets sont gouvernés par le règne absolu de l'offre et la demande. À chaque Noël,

## LES ÉVOLUTIONS DE PRIX DE JEUX ET JOUETS ENTRE 2021 ET 2022

Catégorie	Prix moyen d'un article		Différence oct. 22 - oct. 21
	13/10-12/11/2021	13/09-12/10/2022	
• Consoles de jeux	254 €	366 €	+ 44 %
• Lego	92 €	106 €	+ 15 %
• Jeux d'éveil	28 €	32 €	+ 14 %
• Barbie	52 €	60 €	+ 14 %
• Jeux de construction	33 €	37 €	+ 11 %
• Figurines	29 €	32 €	+ 10 %
• Jeux PS4	33 €	35 €	+ 7 %
• Playmobil	35 €	37 €	+ 6 %
• Peluches (petites)	33 €	34 €	+ 4 %
• Jeux Xbox One	30 €	30 €	0 %
• Poupées	37 €	37 €	0 %
• Jeux de société	26 €	26 €	0 %

toutes les gammes des héros sont revues pour proposer de nouveaux accessoires, de nouveaux décors ou de nouveaux costumes. Chaque distributeur présente des références différentes dans ses catalogues.

C'est particulièrement vrai dans l'univers Barbie. Seul son « avion de rêve » est présent d'une année sur l'autre, légèrement plus cher. Pour le reste, tous les articles de la célèbre effigie sont nouveaux, quel que soit le distributeur. Certaines enseignes négocient même une référence en exclusivité, comme le véhicule 4 x 4 trouvé uniquement chez

Auchan à 29,90 €.

### JUSQU'À +25 % SUR LES LEGO

Ce renouvellement quasi intégral des gammes à Noël, Lego et Playmobil le pratiquent depuis longtemps, ce qui rend difficile la comparaison des prix, y compris entre distributeurs.

Selon le comparatif établi par Idealo, le prix moyen des boîtes de



Lego est en hausse de 15 % par rapport à Noël 2021. Une hausse plus importante que celle des Playmobil, qui n'a progressé, en moyenne, que de 6 %. Malgré des bénéfices en très nette hausse (2 milliards de dollars

en 2021), Lego reconnaît et assume ses fortes augmentations de prix, de +6 à +25 % selon les articles.

Motifs invoqués : la

hausse du pétrole, du plastique, et donc de la brique de Lego.

Notons toutefois que les rares références présentes en 2021 et en 2022 dans les catalogues qui sont en baisse, le sont parfois de manière significative. La boîte Lego Maison dans la forêt, par exemple, a vu son prix chuter de 24 % chez Carrefour. Pourtant elle aussi est fabriquée avec du pétrole de 2021 en forte hausse !

### LA CRISE DES COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES

En revanche, certains jouets n'échappent pas à la crise de leur filière, c'est le cas des jouets ayant des composants électroniques. Si modestes soient-ils, ils ont subi au mieux de fortes hausses, au pire, ils ne sont pas disponibles. Par exemple, la tablette Storio max 2.0 est passée de 96,90 à 114,90 €, tandis que



la gamme Kidi (appareils photo et vidéo pour enfants) est en hausse de 10 %, elle aussi.

Le cas des jeux vidéo est différent. Distinguons d'abord la console de Sony, la PlayStation 5 (lire Carton rouge, p.4). Lancée en 2020, elle ne cesse de décontenancer les fans de la marque. Toujours aussi difficile à trouver, elle a, en plus, subi une inflation, désormais vendue 450 €, contre 400 € auparavant. Le modèle avec lecteur de disques Blu-ray a subi, lui, une augmentation de 10 %. Pour se justifier, Sony évoque le change euro/dollar défavorable.

### JEUX VIDÉO : LE MIEUX SERAIT D'ATTENDRE !

Avec le même taux de change, Nintendo et Microsoft, eux, n'ont pas touché au prix de leurs consoles, les Switch et Xbox Series. Notons aussi, au passage, que personne

## Gare à l'achat de dernière minute !

• **On le sait, les sites marchands font fluctuer les prix de vente, en fonction de la demande, selon des algorithmes parfois bien mystérieux. Selon le comparateur Idealo, la période la plus propice pour passer commande de ses cadeaux au meilleur prix se situe dans la dernière quinzaine d'octobre. Les cadeaux de Noël vont ensuite voir leurs prix augmenter à**

**l'approche de la période festive. Les trottinettes électriques s'affichent, par exemple, au prix moyen de 484 €, neuf semaines avant Noël – soit la semaine du 17 octobre – contre 510 € celle du 6 décembre. Quant aux boîtes de Lego, leur prix moyen se situe à 91 €, fin octobre, contre 106 €, la semaine du 29 novembre. Les consoles de jeux sont proposées au prix moyen**

**de 254 €, la dernière quinzaine d'octobre, contre 385 €, la semaine du 1<sup>er</sup> novembre.**  
**• Il est donc intéressant de noter que les prix sont même plus bas qu'au moment de l'opération commerciale du Black Friday (le 25 novembre, cette année), qui ne porte pas nécessairement sur les cadeaux de Noël. Un mot d'ordre, donc, tout faire pour anticiper !**



## Toujours plus de contrefaçons

• **Après deux ans d'enquête, les douaniers français ont saisi, en septembre, 5,5 millions d'articles pour enfants tandis que 11,2 millions d'articles similaires étaient bloqués dans les autres pays participant à cette opération européenne. Au total, plus de 600 références sont concernées, en lien avec des dessins animés, mangas, séries de super-héros, etc.**

• **La grande majorité de ces contrefaçons venaient de Chine et étaient proposées par des fournisseurs chinois sans existence légale. Pour écarter le risque d'acquérir des produits contrefaits, la douane suggère de se poser quelques questions avant de passer commande : le site est-il référencé ? Le prix est-il crédible ?**

• **En cas de doute en déballant votre cadeau, observez s'il est bien emballé, si les matériaux et la qualité sont corrects, si les étiquettes et mode d'emploi sont sérieux. Si votre doute persiste, vous pouvez effectuer un signalement auprès de la plateforme Pharos : [www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/](http://www.internet-signalement.gouv.fr/PharosS1/)**

ne s'émeut que ce produit soit vendu au même prix dans tous les circuits de distribution. C'est une spécificité du secteur, qui en compte quelques autres. Les jeux vidéo les plus prisés sont en général lancés à un prix très élevé, partout le même, quelques mois avant Noël, avant une baisse progressive, qui dépend du succès du jeu, jusqu'à la saison d'après. Le jeu de foot Fifa 23, sur PS5, a été mis en vente au même prix que son prédecesseur Fifa 22 à 65 €. Un an après, Fifa 22 se déniche sur le web à 28 €. La force du marketing et quelques nouveautés dans le jeu quand même suffisent à faire du même jeu un très grand succès chaque année. Conclusion et un conseil : mieux vaut acheter neuf un an après la sortie, en espé-

**Les éditeurs profitent de l'engouement pour les jeux de société...**

rant que le cadeau fera plaisir quand même. Mais il n'y a pas que les jeux vidéo pour les soirées d'hiver.

Les Français ont (re) découvert les jeux de société durant les confinements et autres couvre-feux, et depuis, ils en redemandent. Non seulement les grands classiques sont toujours en rayon, mais leurs éditeurs profitent de l'engouement

pour doper leurs prix et les décliner en d'innombrables et parfois improbables versions. Cela vaut pour Cluedo, Monopoly, Trivial Pursuit ou Scrabble.

Chez Carrefour, par exemple, le jeu La Bonne paye a pris 15 % d'augmentation, Puissance 4 a subi une

hausse de 8 % et Cluedo, 10 %. Sur Internet, même tendance, avec rien de moins que +23 % pour le Trivial Pursuit ou +10 % pour le Monopoly. Faut-il encore s'étonner de ces prix pour un jeu qui date tout de même de 1935 ! Avec plus de huit décennies de succès, on pourrait attendre mieux !

## LES GROSSES PELUCHES VONT SE FAIRE DISCRÈTES

Rappelons-le, les deux tiers des jouets sont importés d'Asie. Il faut savoir qu'il faut compter entre 4 000 et 5 000 \$ pour qu'un conteneur les achemine, soit deux à trois fois plus qu'en 2019. Conséquence : plus le jouet est volumineux, plus il sera onéreux pour ce Noël. Avec +25 % en moyenne, les grosses peluches, d'ailleurs peu présentes dans les catalogues, auront du mal à se caler au pied du sapin cette année. •

LIONEL MAUGAIN



# Mini-crédits Les consommateurs bientôt mieux protégés

## Enquête

Le boom des achats d'impulsion et des paiements fractionnés conduit la Commission européenne à légiférer pour mieux protéger les consommateurs. En attendant une nouvelle directive, la vigilance s'impose.

**C**'est un marché qui n'en finit pas de prospérer : celui des mini-crédits et des paiements en plusieurs fois. À l'heure où l'inflation atteint déjà les 6 %, ces offres de crédit instantané de 50, 100 ou 200 €, ou de paiement fractionné permettent d'acheter rapidement et simplement.

### DES CRÉDITS FACILES PAS ASSEZ ENCADRÉS

Un clic suffit pour payer deux nuits à Disneyland Paris, un vélo électrique ou changer une machine à laver qui tombe en panne. Selon l'enquête réalisée en septembre par l'Institut YouGov et Django, la nouvelle « FinTech » (contraction des mots finance et technologie), filiale de La Banque postale, 76 % des Français envisagent de faire des dépenses conséquentes au cours des douze prochains mois ; 30 % d'entre eux projettent d'utiliser le paiement fractionné comme moyen de paiement. Et 97 % trouvent cette solution pratique. Mais si ces achats sont plébiscités, ils ont un coût. Les plateformes du e-commerce l'ont bien

compris en proposant des mini-prêts (jusqu'à 1 000 €) et des paiements en plusieurs fois, le plus souvent avec frais. Elles portent haut la bannière « Achetez maintenant, payez plus tard », renvoyant à des banques ou des nouveaux acteurs de la finance.

Klarna, Younited Crédit, Pledg, Oney, Floa, FinFrog : des noms qui ne vous disent peut-être rien, mais qui sont synonymes de liquidités et parfois de gouffre financier pour les acheteurs aux revenus modestes. Lesquels peuvent les cumuler et courir le risque d'un surendettement. Selon l'étude Floa réalisée par l'In-

### Les trois conseils de prudence de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

- 1 Vérifiez votre capacité de remboursement.
- 2 Étudiez les documents contractuels que l'on vous propose avant de vous engager (frais, pénalités, coût total du crédit).
- 3 Ne cumulez pas les offres de financement sous peine de ne plus pouvoir honorer vos échéances.



titut Kantar en février dernier sur les évolutions des usages de paiement en Europe, les Français sont plus utilisateurs du paiement fractionné (28 %) que la moyenne des Européens. Et en France, comme en Italie, la dimension "achat plaisir" est significative. Mais que dit la loi et comment encadre-t-elle ces modes de paiement ? « Contrairement au crédit amortissable traditionnel délivré par une banque, et au crédit renouvelable aux taux d'intérêt élevés, le paiement fractionné échappe à la réglementation des crédits à la consommation », souligne Olivier Gayraud, juriste à l'association de consommateurs Consommation, logement et cadre de vie (CLCV).

Un statut spécial en raison de leur



## Le Fichier positif, c'est pour bientôt ?

### • Mille fois annoncé, toujours retoqué.

Le registre des crédits aux particuliers ou Fichier positif est réclamé depuis des années par certaines associations engagées dans la lutte contre le surendettement.

• **Le principe ?** Un fichier qui recense tous les crédits en cours contractés par une personne. Une sorte

de pendant vertueux au Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) qui répertorie les informations relatives aux incidents de paiement et au surendettement.

• **La grande majorité des pays européens en disposent...** sauf la France. En 2014, le Conseil constitutionnel a pointé

les risques « d'atteinte au respect de la vie privée ». Pour autant, la Fédération Crésus continue de plaider en sa faveur. « Ce fichier permettrait aux banques de s'assurer de la solvabilité réelle de leurs clients et au consommateur de faire un bilan de sa situation budgétaire et d'éviter le crédit de trop », assure Pauline Dujardin, juriste au sein de la Fédération.

durée de remboursement qui ne peut pas dépasser 90 jours. « C'est la même chose pour les mini-crédits qui ne rentrent pas sous le coup de la législation si leur montant est inférieur à 200 € ou si leur durée de remboursement est inférieure ou égale à trois mois. Ou encore si les frais sont négligeables, rajoute-t-il. Or, en échappant à un strict encadrement, ces types de paiement privent les consommateurs d'une information claire et d'une maîtrise de leur budget. »

## DES ORGANISMES OBLIGÉS DE REVOIR LEUR COPIE

Dans le viseur des associations, l'absence d'affichage du taux annuel effectif global (TAEG) comprenant la totalité des frais et des intérêts liés à la souscription d'un prêt. Il permet aux clients de comparer les offres de plusieurs organismes de crédit et ne doit pas dépasser 21,16 % selon le taux d'usure fixé par la Banque de France au 1<sup>er</sup> octobre (ce taux évolue tous les trimestres).

Un manque de transparence qui a pu conduire certains acteurs du mini-crédit à des excès. Ainsi, l'année dernière, pour un crédit de 100 € accordé en express, le TAEG était de 2 234 % chez Cashper, 128 % chez Bling ou 136 % chez Floa Bank !

Des abus qui ont conduit l'UFC-Que Choisir à déposer plainte contre ces trois établissements pour pratiques commerciales trompeuses. Si le jugement n'a pas encore été rendu,

Des TAEG de 128 %, 136 %, voire 2 234 %. Il devenait urgent d'agir !

cette action en justice a déjà poussé ces acteurs à revoir leur copie. Ainsi Cashper France, filiale de Novum Bank, établissement de crédit établi à Malte, a « suspendu ses crédits pour une durée indéterminée ». Bling a été contraint par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le gendarme du secteur bancaire, de se mettre en pause, faute d'agrément. L'organisme annonce être « sur un projet beaucoup plus ambitieux que les avances de cash ».

## REFORCER LA DÉFENSE DU CONSOMMATEUR

Quant à Floa, ex-banque Casino, elle a été rachetée au début de l'année par BNP Paribas et a changé la tarification de son « prêt coup de pouce » également distribué par l'application de paiement Lydia. Désormais la facturation de l'option express, qui était de 9,90 € pour un prêt de 100 € s'étale de 0,01 € pour les prêts de moins de 200 € à 40 € au-delà de 2 500 €. Ce qui lui permet d'afficher un TAEG dans



les clous. Des rectifications qui vont dans le bon sens, selon l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui, dans son enquête de juillet, appelle les acteurs du marché à adopter des pratiques permettant de renforcer la protection des consommateurs. « Si les solutions de crédit à court terme et de paiement fractionné sortent du champ de la réglementation du crédit à la consommation, il existe néanmoins un socle d'obligations qui est fort, en particulier sur les problématiques de TAEG et de taux d'usure », explique Flor Gabriel, directrice adjointe du contrôle des pratiques commerciales à l'ACPR. Elle rappelle que des obligations en matière d'information du consommateur s'appliquent aussi à ces offres majoritairement commercialisées en ligne.

## ANALYSER LA SOLVABILITÉ DES CLIENTS

« Dans cette enquête, précise-t-elle, nous avons aussi souligné l'importance de l'analyse de la solvabilité des consommateurs par les établissements de crédit, notamment la consultation du Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) qui recense les informations sur les incidents de paiement liés à un crédit. Un certain nombre d'acteurs le consultent, mais il est souhaitable de systématiser cette pratique pour lutter contre les risques d'endettement excessif ».

Le renforcement de l'analyse de la solvabilité des consommateurs devrait rentrer dans le périmètre de la prochaine

directive européenne relative au crédit aux consommateurs qui remplacera celle de 2008. Une mesure soutenue par Riadh Alimi, le dirigeant de FinFrog. Cette société, créée en 2016, se revendique pionnière du micro-crédit pour les particuliers en France, avec 300 000 clients.

## LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT

« De par la réglementation, nous n'avons pas accès au FICP. Pour autant, nous avons été les pionniers dans l'utilisation de l'Open Banking, le partage de données bancaires à des fins d'analyse de risque. À chaque fois qu'un client fait une demande de crédit, via notre plateforme

en ligne (de 100 à 600 € en trois, quatre ou six mensualités), nous lui demandons de manière sécurisée de connecter ses comptes bancaires. Nous travaillons avec le prestataire Budget Insight, agréé par l'ACPR. Cela nous permet d'analyser ses revenus, le reste à vivre en fin de mois, les grandes dépenses fixes et la structure de son endettement. Nous avons choisi ce mode opératoire car la seule carte bancaire n'est pas une garantie de la solvabilité du consommateur ».

**Mettre en œuvre le micro-crédit de manière responsable.**

Et, en matière de lutte contre le surendettement, l'entreprise s'interdit de financer deux fois simultanément un client. « Nous refusons

des personnes qui ont remboursé par le passé, mais qui reviennent avec un dossier qui ne permet pas de prêter. Notre taux d'acceptation est inférieur à 50 %, cela signifie que l'on refuse plus souvent les clients qu'on ne les accepte. Le micro-crédit est pertinent à partir du moment où on le met en œuvre de manière responsable ».

## CERTAINS METTENT FIN AUX FRAIS ABUSIFS...

De bonnes pratiques qui prouvent que le secteur se normalise. Carton vert aussi pour Alma, la FinTech française créée en 2018, qui fournit des solutions de paiement fractionné et différé. L'entreprise gère plus d'un milliard d'euros de volume annuel de transactions sur lesquelles elle se rémunère à hauteur de 2 à 6 % sur le prix d'achat des produits.

Ces frais sont payés soit en partie par le consommateur, soit en totalité par



le marchand qui utilise ses services. Cet été, Apple a confié à Alma la gestion de ses flux de paiement fractionné en France. Et en offrant à ses clients les commissions d'Alma, Apple propose des iPhone et iPad en 4 ou 24 mensualités sans frais. Un bon argument marketing pour fidéliser le client et l'inciter à gonfler ses achats. L'élément différenciant d'Alma ? La FinTech ne facture pas de pénalités de retard. « Nous avons fait ce choix dès la création de l'entreprise, souligne Louis Chatriot, son président et cofondateur. L'idée n'est pas de surendettler le consommateur en faisant du crédit prédateur. Nous assumons un choix d'entreprise courageux, même si cela nous fait perdre des partenaires commerçants ». Pour le dirigeant, le marché n'a pas d'autre choix que de mettre fin à ces frais de retard abusifs.

## LE CUMUL DE CRÉDITS : UNE SITUATION RISQUÉE

Pas sûr que tous les acteurs suivent. À commencer par Django, propriété de La Banque postale lancée en mars dernier, qui propose une gamme de solutions de financement en plusieurs fois ou de paiement différé. Si la filiale se veut transparente et affiche clairement le TAEG au client, elle assume comme d'autres organismes les pénalités de retard en cas de non remboursement qui s'élèvent à 8 % du capital restant dû.

Ainsi pour l'achat d'un téléphone à 300 € en trois fois sans frais, en cas de retard sur le règlement de la troisième échéance, les pénalités s'élèvent à 8 €. « Quand on ne règle

## Ce que coûtent vraiment vos achats en trois ou quatre fois sans frais



### CDISCOUNT (FLOABANK)

Achat d'un téléviseur Samsung Side by Side 647 L. Prix : 800 €

- Premier versement : 204,74 €
- Puis trois versements de 204,71 €
- Au total : 818,87 € dont 18,87 € de frais
- Le TAEG est de 20,98 %



### BOULANGER (ONEY)

Caméra de sécurité Arlo Pack Boulanger Pro 3. Prix : 510 €

- Premier versement : 138,72 €
- Puis trois versements de 127,50 €
- Au total : 521,22 € dont 11,22 € de frais
- Le TAEG est de 19,91 %



### DARTY (CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE)

Appareil Photo Reflex

BlackMagic Design 4K. Prix : 1315 €

- Premier versement : 328,75 €
- Deuxième versement : 357,68 €
- Puis deux versements de 328,75 €
- Au total : 1343,93 € dont 28,93 € de frais
- Le TAEG est de 19,59 %



### AMAZON (COFIDIS)

Un ordinateur de 400 €, payable à hauteur de 102,25 € en quatre fois sur 90 jours

- Coût du crédit annoncé : 9 €, soit 2,25 % de frais. Soit 409 €. Mais attention, le montant des frais affiché à 2,25 % représente un pourcentage du coût d'achat et non le TAEG qui est de 20 %.

pas un crédit le jour J, c'est normal de payer son dû, affirme Jocelyne Amégan-Douaud, directrice générale de Django. Cinq jours avant l'échéance, le client reçoit des rappels par mail ainsi qu'un lien vers l'outil « Budget à grande vitesse » de Crésus [association qui aide les personnes surendettées, NDLR] afin de calculer son reste à vivre. Il peut alors décaler sans frais son échéance toujours dans la limite de 90 jours. Les frais du crédit ne sont payés que lorsque le paiement fractionné n'est pas offert par le commerçant. Or, dans huit cas sur dix, il est offert par le marchand. »

Le problème n'est pas tant d'avoir souscrit un paiement fractionné, mais plusieurs en même temps car à ce jour, la loi l'autorise. Ce qui est la porte ouverte à des situations dramatiques. Comme le constate Pauline Dujardin, juriste à la Fédération Crésus. « Depuis trois mois, nous commençons à l'identifier dans les dossiers de surendettement que nous recevons, même si c'est difficile à détecter sur les relevés de compte ». L'association a reçu le dossier d'un couple avec deux enfants dont les ressources d'environ 1 100 € étaient constituées d'allocations fami-

liales, d'une allocation logement et d'une pension d'invalidité. Et suite à des achats réalisés pour Noël sur Internet avec des paiements fractionnés, leur budget était complètement déséquilibré. « Ils nous ont contacté alors que certains paiements fractionnés n'étaient pas honorés, un demi-loyer ainsi qu'une mensualité d'un crédit à la consommation impayés. Ils ont déposé un dossier de surendettement et sont maintenant protégés. A priori, La Banque de France prévoit un effacement de leurs dettes. »

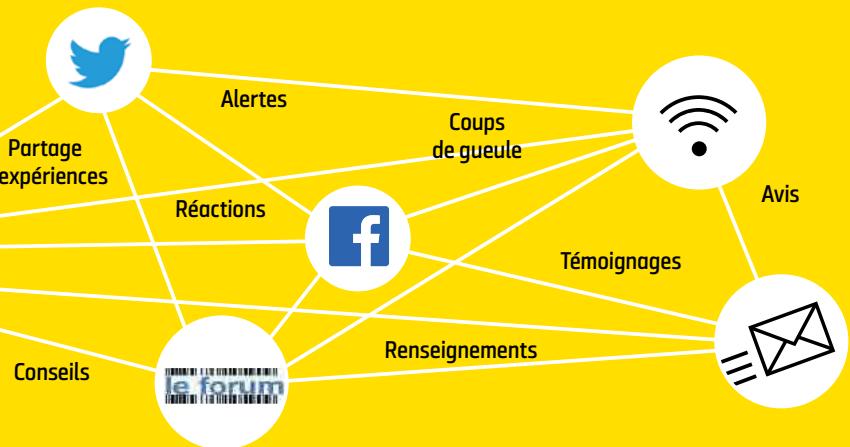
Gérer,  
ça s'apprend  
dans un  
Point conseil  
budget.

Pour contracter des crédits en toute connaissance de cause et palier les risques de surendettement, Pauline Dujardin recommande aux consommateurs de s'adresser à l'un des 500 Points conseil budget labélisés depuis 2020 par l'État. Ces structures proposent des conseils confidentiels, gratuits, personnalisés et accompagnent la procédure de surendettement. « Bien gérer son budget, ça s'apprend ! N'hésitez pas à vous faire aider et à en parler avant que cela ne devienne un sujet tabou. »

FANNY BIJAOUI



# RÉSEAU 60



## À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site [WWW.60millions-mag.com](http://WWW.60millions-mag.com) ou une association de consommateurs (adresses page 36).

### Une pratique contestable

Éric U/74 Annemasse

### Le désabonnement passe mal

Je tiens à préciser qu'il m'a fallu quinze minutes pour me désabonner des courriels promotionnels de Boursorama, en étant obligé de me connecter sur le site web et avec des allers-retours entre l'appli mobile et le SMS. Je trouve cette pratique scandaleuse car il me paraît évident que ce désabonnement devrait être proposé en un clic, la personne à l'origine de cette demande étant forcément titulaire du compte car associé au courriel en question. Et je ne vois pas en quoi il serait nécessaire de se connecter à son compte Boursorama. J'y vois une volonté de décourager les gens à poursuivre cette désinscription, et j'ose espérer que nous verrons un jour le bout de ce genre de pratique.

**Faut-il être connu ?** Hamid Z./ 59 Aulnoy-lez-Valenciennes

### Pas de chèques à la tête du client !

Je me suis rendu, le 29 septembre dernier, dans le magasin Carrefour Contact de Douchy-les-Mines. J'ai voulu payer par chèque, la caissière l'a refusé, m'expliquant que seuls les chèques des personnes connues du magasin sont acceptés, en l'occurrence les personnes âgées. Est-ce normal ?



#### LA RÉPONSE DE 60

Si les commerçants sont libres d'accepter ou pas les moyens de paiement autres que les espèces, chèques et cartes bancaires en l'occurrence, ils doivent en informer au préalable les clients, notamment par voie d'affichage (article L.112-1 du code de la consommation). Mais dans le cas où le paiement par chèque est autorisé, il ne peut y avoir de sélection discriminatoire entre les clients. Et notamment en fonction du lieu de résidence (article 225-1 du code pénal). Carrefour ne nous a pas répondu spécifiquement sur la question de la discrimination. Insistez auprès du commerçant en lui rappelant la loi et, en cas d'impossibilité de payer par chèque, signalez cette pratique auprès de la plateforme nationale [signal.conso.gouv.fr](http://signal.conso.gouv.fr).



## Quel méli-mélo, ces relevés

*Je viens de faire opposition sur ma carte bancaire pour suspicion d'utilisation frauduleuse. Après coup, je me suis rendu compte qu'il s'agissait bien d'un achat que j'avais fait : des places de spectacle proposées par ma commune. J'ai payé sur Internet et réceptionné un courriel de confirmation signé par la mairie mais envoyé d'une adresse qui ne l'identifie pas. Et sur mon relevé bancaire figure un autre intitulé qui n'est guère plus identifiable. Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas un meilleur procédé pour reporter nos achats par carte sur nos relevés bancaires. Même les paiements réalisés dans des magasins ou des restaurants peuvent apparaître sous des noms complètement différents. Il est plus difficile d'identifier les fraudes tant on est confronté à des dénominations inconnues. À une époque où l'on nous demande d'être vigilant, il faut reconnaître que le système ne nous facilite pas la tâche...*

**Parlez-lui du plafonnement** Frédéric, par courriel

## Le Crédit agricole a la main lourde

*Ma banque, le Crédit Agricole, me préleve des frais bancaires exorbitants (180 € le mois dernier, 280 € ce mois-ci) suite à des rejets de paiement et des incidents de fonctionnement. Ces frais ne sont-ils pas plafonnés ? Notre situation est déjà suffisamment critique sans qu'ils aient besoin de nous enfoncer encore plus sous l'eau.*



### LA RÉPONSE DE 60

*Vous pouvez, en effet, demander à votre conseiller de bénéficier du plafonnement des frais pour incident du fait de votre situation. Le décret n° 2020-889 du 20 juillet 2020 prévoit que dès qu'un client subit cinq incidents de paiement au cours d'un même mois, il est considéré comme étant en situation de fragilité financière. Il bénéficie alors d'un plafonnement de ses frais de 25 €, pendant trois mois.*



**Avec mesure...** Valérie L/  
91 Sainte-Geneviève-des-Bois

## Rendez-moi mon bouchon rouge !

*J'utilise une lessive liquide Le Chat Sensitive. Outre ses qualités de lavage appréciables, elle me satisfait car la bouteille est équipée d'un bouchon anti-goutte avec bec verseur qui me permet de mesurer précisément la quantité de lessive que je verse dans le bac de ma machine et, surtout, sans en mettre à côté. Or, Le Chat a choisi récemment d'abandonner ce dispositif rouge vif, très reconnaissable, pour le remplacer par un bouchon transparent quelconque qui n'a pas les qualités du précédent. La recherche de profit semble encore avoir frappé, au détriment de la praticité, c'est bien dommage...*



**De quoi s'y perdre** Manuela, par courriel

## Recyclable ou compostable ?

*J'viens de voir un gobelet avec l'inscription « 100 % compostable » qui arbore un logo avec une tortue morte signifiant qu'il contient du plastique. Je me dis que le lobby du plastique nous a bien eus avec ces nouveaux produits qui ne se recyclent plus du tout et qui vont encore plus polluer notre Terre.*



### LA RÉPONSE DE 60

*En effet, il y a de quoi s'y perdre. Comme vous y faites allusion, ce logo est une obligation européenne en vigueur depuis le 3 juillet 2021 pour sensibiliser à la présence de plastique dans quatre familles de produits : les protections hygiéniques, les lingettes humides, les produits du tabac et les gobelets pour boisson. Les gobelets en plastique à usage unique ne sont plus autorisés mais il est difficile de se passer complètement de plastique. Ceux en carton sont donc encore bien souvent constitués d'une fine couche de plastique pour être étanches : soit de l'acide polylactique (PLA), soit du polyéthylène (PE). Le PLA est censé être biodégradable et compostable. La mention « 100 % compostable » peut s'appliquer... « Mais au sens d'une norme qui s'applique au compost industriel, pas individuel, souligne Muriel Papin, déléguée générale de No plastic in my sea. Quant aux gobelets « 100 % recyclables », seuls 1 % sont effectivement recyclés ». La plupart ne sont pas triés et ceux qui le sont n'arrivent pas souvent dans un centre de traitement compétent pour séparer la couche de plastique du carton. Mieux vaut donc privilégier son propre contenant. Pour rappel, l'apporter offre le droit à une réduction sur sa boisson (loi Agec, art 42) ; par exemple 20 centimes au comptoir des TGV Inoui SNCF.*

**Le droit de savoir** Cécile D., par courriel

## Mes données personnelles transférées en Corée du Sud

En allumant ma smart télé de marque LG, un message m'a informée d'une mise à jour. Celle-ci m'a placée devant un non-choix puisque j'étais tenue d'accepter un transfert de mes informations personnelles en dehors de l'Union européenne ; en cas de refus, je ne pouvais plus utiliser ma télévision. J'ai pris contact avec LG qui m'a répondu : « LG étant une marque coréenne, certains services comme le LG Content Store/Apps sont hébergés en Corée du Sud, expliquant ainsi la nécessité de transmission de données en dehors de l'UE. » Je pense que c'est important que les consommateurs soient avertis et qu'il y ait une grande transparence au moment de l'achat.



### LA RÉPONSE DE 60

Le transfert de données vers la Corée du Sud ne nécessite pas d'encadrement spécifique car les règles du pays en matière de protection des données personnelles sont

jugées équivalentes à celles du Règlement général sur la protection des données (RGPD) par l'Union européenne, contrairement aux États-Unis. Les personnes concernées en France ou dans l'UE doivent néanmoins être averties, au



moment de la collecte des données (art 13 du RGPD) de ce transfert, de ces nécessités et du fait qu'elles disposent des mêmes droits (droit de modification, de retrait, droit d'information, etc.). Interrogé,

LG nous a répondu que « même dans l'hypothèse d'un refus des conditions d'utilisation de la TV, les fonctionnalités de la TV, qui ne requièrent aucune collecte et aucun traitement de données personnelles, fonctionneront ».

**Nouvelles recettes** Maryvonne B./72 Le Mans

## Ça ne tourne plus rond pour le tournesol



Est-il normal que deux bouteilles d'huile Lesieur Isio 4, avec le même code-barres, présentent des pourcentages d'huiles de tournesol et de colza différentes ?

La bouteille achetée avant l'été affichait : « huile de colza 47 %, huile de tournesol 43 % » et celle achetée dernièrement : « colza 80 %, tournesol 10 %. »



### LA RÉPONSE DE 60

Oui, car une dérogation temporaire concernant les modifications de recettes a été accordée par les autorités sanitaires françaises (Direction générale de la concurrence, de consommation et de la répression des fraudes [DGCCRF]). En cause, le conflit ukrainien et son impact mondial sur les productions et livraisons de matières premières agricoles. Lesieur nous indique que « bien que l'huile de tournesol utilisée dans les références Lesieur soit 100 % origine France, la marque a dû adapter les recettes de ses références Isio 4 et Isio 4 Olive afin d'assurer la disponibilité de l'huile

de tournesol à long terme. Dans ces recettes retravaillées, sa présence a été réduite au profit de l'huile de colza. » Les modifications d'étiquetage ont été faites dans un second temps. Toujours selon Lesieur, ses produits disposent, depuis septembre, d'étiquetages conformes avec les nouvelles recettes. D'autre part, la mention « huiles végétales en proportions variables » a été ajoutée afin d'anticiper d'éventuels nouveaux changements... mais « uniquement en cas de besoin urgent, comme l'autorise l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses). »

**Trop tard** M.-J. C., par courriel

## L'éco-PTZ à petites doses

J'ai obtenu en 2009 un éco-prêt à taux zéro soldé à ce jour (7 500 € sur cinq ans.) Puis-je prétendre à un nouvel éco-prêt à taux zéro en 2022 (9 000 € sur cinq ans) ?



### LA RÉPONSE DE 60

Malheureusement non car le délai entre les deux prêts est trop important. Il est possible d'obtenir un second éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) pour financer de nouveaux travaux d'économie d'énergie dans un logement. Mais cet éco-prêt complémentaire doit être souscrit dans les cinq ans qui suivent l'émission du premier éco-prêt et sous réserve que celui-ci ait été clôturé. Nous vous conseillons de contacter un conseiller France Rénov pour étudier les autres aides sur [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr) ou appeler le 0 808 800 700 du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures.

**Pas si compliqué** Hervé, par courriel

## Sur quel indice s'appuyer ?

Mon propriétaire m'annonce une augmentation de loyer car nous démarrons un nouveau bail, en se basant sur l'indice de l'Insee. Cependant, depuis la signature du premier bail, il y a trois ans, il n'a jamais augmenté le loyer. Pour faire son calcul, doit-il se baser sur les indices de 2019 et 2022 ou 2021 et 2022 ?



### LA RÉPONSE DE 60

L'indice de référence des loyers sert de base pour réviser chaque année les loyers des logements. La date de l'indice à prendre en compte est celle indiquée dans le bail. Si elle n'y figure pas, le propriétaire peut s'appuyer sur l'indice en vigueur lors de la signature du bail. Lorsque le délai d'un an est écoulé, la hausse non appliquée est perdue

pour le propriétaire. Dans votre cas, le propriétaire doit donc prendre en référence l'indice de 2021 pour établir la hausse de 2022. À noter que pour la période d'octobre 2022 à juillet 2023, la hausse des loyers d'habitation a été plafonnée à 3,5 % en métropole et 2,5 % en outre-mer, en application de l'article 12 de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat.



Frédéric B, par courriel  
Le post du mois

### Tous au drive !

J'ai relevé et comparé les prix d'un panier de produits dans le Géant Casino d'Hyères (83) et sur le site du drive de Casino. La différence m'a vraiment surpris : du café à 2,76 € en drive contre 4,55 € en magasin, des bières à 1,50 € en drive et à 2,58 € en magasin...

**Un petit plus avec le titre-restaurant** Katy. S, par courriel

## Protéger mon pouvoir d'achat

Suite à la loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et sur la possibilité de régler des produits alimentaires (viande, œufs, poisson) en hypermarché à l'aide de titres-restaurants, le 1<sup>er</sup> octobre, j'ai voulu acheter du poisson au magasin Auchan de Buchelay (78). Mes chèques ont été refusés au prétexte que le décret du gouvernement n'a pas été publié.



### LA RÉPONSE DE 60

Le décret permettant l'utilisation des titres-restaurants jusqu'à 25 € (19 € auparavant) à compter du 1<sup>er</sup> octobre a bien été publié au journal officiel ([www.gouvernement.fr/actualite/le-plafond-journalier-des-titres-restaurant-releve-a-25-euros](http://www.gouvernement.fr/actualite/le-plafond-journalier-des-titres-restaurant-releve-a-25-euros)). L'art 6 de la loi « Pouvoir d'achat » du 16 août 2022 précise par ailleurs que, le titre-restaurant permet d'acheter des produits alimentaires qui couvrent un plus large spectre de produits que les repas consommés au restaurant ou achetés auprès d'un commerce assimilé

(grandes et moyennes surfaces, boulangeries, traiteurs...). Au-delà des produits directement consommables (tels que les sandwichs, fruits et légumes), pourront également être achetés jusqu'au 31 décembre 2023, les produits alimentaires non directement consommables tels que des pâtes à cuire, ou des épinards surgelés, par exemple. » Le poisson en fait bien partie ([www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14505](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14505)). Adressez-vous à la direction du magasin pour leur rappeler que ce décret est applicable.



- Vous recherchez des conseils.
- Vous avez subi un préjudice.
- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous souhaitez réagir à un article.
- Ça vous choque, ça vous agace.
- Vous voulez lancer une alerte.

**60**  
millions  
de consommateurs

**Devenez consom'acteur : racontez-vous, écrivez-nous !**

Le Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff **ou** [redactionweb@inc60.fr](mailto:redactionweb@inc60.fr)



## LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

### *Des vautours à domicile*

J'ai reçu une lettre de Séverine et de son frère Marc que je tiens à partager. Ces derniers mois, leur mère a passé beaucoup de temps à l'hôpital pour lutter contre la maladie qui vient de l'emporter. En relevant son courrier, durant son hospitalisation, Marc a découvert plusieurs magazines. En outre, il s'est aperçu qu'elle se faisait désormais prélever par le fournisseur d'électricité Eni. Et pas avec une, mais deux ponctions par mois, étrangement. L'une pour l'énergie, l'autre pour des abonnements. « Ma maman a toujours été abonnée chez EDF et ne nous a jamais parlé d'abonnement à des magazines », écrit Séverine. Marc constate aussi le prélèvement régulier d'une autre société, KSM.

« Maman nous a expliqué qu'une personne était venue de la part d'Eni. Elle lui a demandé combien elle payait en électricité, en lui assurant qu'il fallait une prestation mieux adaptée à sa consommation. Elle a pensé qu'Eni était un prestataire d'EDF ». Apparemment, le démarcheur a ensuite bourré le crâne de cette dame, déjà malade, en affirmant qu'il fallait souscrire une assurance obligatoire, la fameuse KSM. « En lisant le contrat, j'ai compris qu'il s'agissait d'une garantie contre les factures impayées en cas de perte de salaire. Or, maman est retraitée ! Pour les magazines, elle m'a dit qu'elle n'avait vu personne et ne savait pas comment elle s'était abonnée. »

Séverine prend les choses en main, contacte les éditeurs des magazines qui acceptent, plus ou moins rapidement, d'annuler les contrats et même de rembourser les sommes prélevées. Vente forcée d'un magazine auprès d'une personne vulnérable, ça fait un bon article mais pas une bonne publicité... Séverine a fini par comprendre que derrière ces opérations, il n'y avait

qu'un seul et même démarcheur qui a refougué de l'électricité, des journaux, une assurance... Avec l'aide du banquier de sa mère, elle parvient à stopper le prélèvement de l'assurance.

Eni se montre bien plus coriace. « J'ai eu 23 échanges de mails, sans compter les formulaires en ligne et les appels téléphoniques. Mais les prélèvements ont continué, malgré le fait d'avoir refait basculer ma maman chez EDF ». Résultat : impayés et frais bancaires s'accumulent. Eni ne reconnaît aucun abus et envoie même un cabinet de recouvrement chez la mère de Séverine, Recocash. La fille porte plainte pour sa mère qui ne peut plus se déplacer. Ce qui a pour effet de calmer les ardeurs de tout ce vilain monde. « Je salue le superbe travail du gendarme qui s'est occupé de notre affaire », souligne-t-elle. Le dossier a été transmis au parquet, mais Séverine

vient d'apprendre qu'il a été classé sans suite. C'est ce qui l'a décidée à m'écrire.

« Ce qu'a vécu ma mère est un traumatisme, qui ne l'a pas aidée à combattre la maladie, confie-t-elle. Notre deuil n'en a été que plus difficile. Savoir qu'elle avait été victime de tels agissements dans son état... » Séverine a la rage de ne pas avoir obtenu reconnaissance du préjudice de sa mère. Étant parvenue à identifier le démarcheur, via les réseaux sociaux, elle a été tentée de faire justice elle-même. Le gendarme lui a expliqué qu'elle pourrait saisir un juge pour les sommes non remboursées. Mais elle a décliné : « Ça coûte cher, ça prend des mois, voire des années, pour régler une situation qui m'a déjà épuisée. Je préfère faire une très mauvaise publicité à ces organismes ». L'y aider est le moins que je puisse faire. ●

Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, Le Polaris, 76 avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff. Par courriel : redactionweb@inc60.fr

# 60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

## L'aberration

Interdit depuis 2020 dans l'alimentation en raison de ses effets délétères, le dioxyde de titane est encore très présent dans les cosmétiques, les médicaments ou les crèmes solaires. [p. 30](#)

## L'effet boomerang

Conçus pour améliorer l'atmosphère de nos intérieurs, certains purificateurs d'air dépolluent... tout en générant de nouveaux polluants. [p. 37](#)

## Le bon conseil

Misez sur la truite fumée plutôt que sur le saumon fumé, c'est tout aussi bon et surtout beaucoup moins cher. [p. 17](#)



## La remise des prix

Nos lecteurs ont voté : les tablettes, les smartphones et les téléviseurs sont les appareils high-tech les plus fiables. Et les marques Samsung, Apple, Xiaomi et Panasonic se distinguent. [p. 44](#)



## La mention spéciale

### 16/20

Heidsieck Monopole Plébiscité par notre jury, ce champagne apporte la preuve qu'il n'est pas nécessaire de dépenser plus de 25 € pour mettre la main sur une bonne bouteille. [p. 12](#)



## C'est pas du jeu !

Les jouets en bois, les figurines, les jeux de société ou les jeux Playstation seront plus chers à Noël cette année mais ce sont des hausses pas toujours justifiées. [p. 54](#)



## Le grand troc

Pour composer votre table de Noël, déjouez les abus propres à cette période de pénurie et d'inflation et choisissez les meilleurs produits du moment. [p. 8](#)

## Le chiffre marquant

### 7 millions

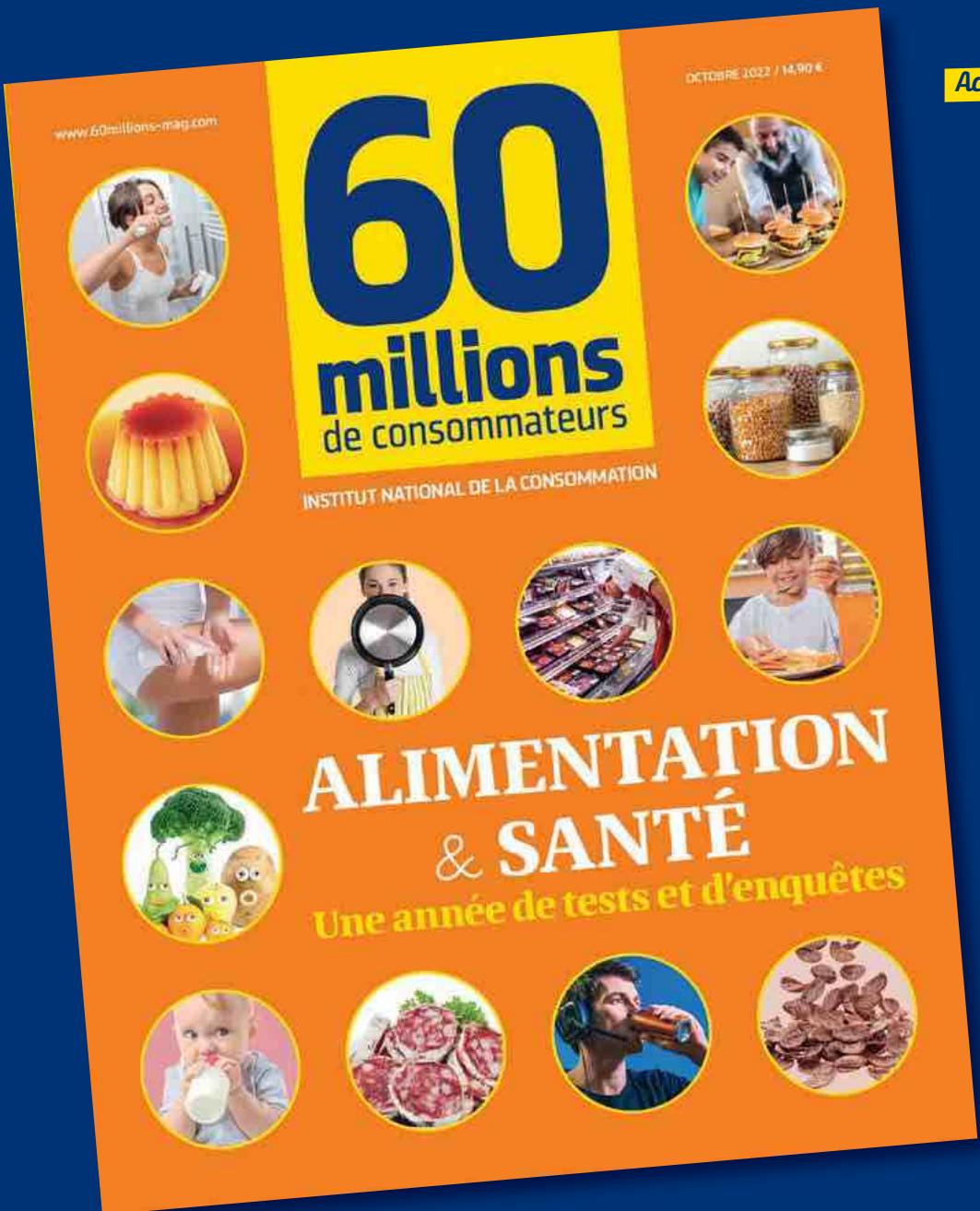
C'est, mi-octobre 2022, le nombre de Français qui ont déjà activé leur carnet numérique de santé, baptisé « Mon espace santé » par l'Assurance maladie. [p. 24](#)

## La mise en garde

Pour acheter un bien, le paiement fractionné – ou mini-crédit – c'est facile mais pas du tout rentable, le taux pratiqué étant en général prohibitif. [p. 58](#)

Prochain numéro le jeudi 29 décembre

# Ne manquez pas notre BEST OF 2022



Actuellement en kiosque et en version numérique  
sur [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com) et sur tablettes

L 13980 - 586 - F: 4,80 € - RD  
